



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 11 DÉCEMBRE 1869.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 9 décembre 1869.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil associer les Messieurs dont suivent les noms à la commission de la Paix du district de Trois-Rivières, savoir :

Michel Lefebvre, François Boulé, Hercule Savoie et Joseph Gravel, écuyers, de Sainte-Ursule, et Joseph Plante, Joseph M. Thibodeau, Augustin Francoeur et Joseph Morin, junior, écuyers, de Saint-Justin, dans le comté de Maskinongé.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR nommer les Messieurs dont suivent les noms commissaires pour la décision sommaire des petites causes, savoir :

Dans la paroisse de Saint-Joseph de Maskinongé, Messieurs Antoine Rinfret, Octave Valois, Joseph Sicard de Carufel, Antoine Saucier, Ludger Ayotte, Antoine-Théophile Laperrière et Damase Lanoix. (Ancienne commission révoquée.)

Dans la paroisse de Saint-Justin, Messieurs Amable Sévigny, Joseph Sicard de Carufel, Louis Mongrain, et Maxime Paquin. (Ancienne commission révoquée.)

Dans la paroisse de Saint-Paulin, Messieurs Joseph Julien, Pierre Arvisais, Félix Renière, François Lemay, et Jean-Baptiste Lafond. (Ancienne commission révoquée.)

Il a aussi plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil nommer Antoine A. Duhamel, écuyer, M.D., de Saint-Justin, commissaire *per dedimus potestatem*.

3045

Avis du Gouvernement.

CONSEIL EXÉCUTIF,
Québec, 3 décembre 1869.

PRÉSENT :

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR, EN CONSEIL :

ATTENDU qu'une résolution passée par le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bonsecours, dans

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 11th DECEMBER, 1869.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 9th December, 1869.

The LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate the following gentlemen, in the Commission of the Peace for the district of Three-Rivers, namely :

Michel Lefebvre, François Boulé, Hercule Savoie and Joseph Gravel, Esquires, of Ste. Ursule; and Joseph Plante, Joseph M. Thibodeau, Augustin Francoeur and Joseph Morin, junior, Esquires, of St. Justin, in the county of Maskinongé.

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to name the following gentlemen Commissioners for the decision of Small Causes, namely :

In the parish of St. Joseph de Maskinongé—Messrs. Antoine Rinfret, Octave Valois, Joseph Sicard de Carufel, Antoine Saucier, Ludger Ayotte, Antoine Théophile Laperrière, and Damase Lanoix, (Former Commission revoked.)

In the parish of St. Justin, Messrs. Amable Sévigny, Joseph Sicard de Carufel, Louis Mongrain and Maxime Paquin. (Former commission revoked.)

In the parish of St. Paulin, Messrs. Joseph Julien, Pierre Arvisais, Félix Renière, François Lemay and Jean-Baptiste Lafond. (Former commission revoked.)

The LIEUTENANT-GOVERNOR in Council has also been pleased to name Antoine A. Duhamel, esquire, M. D., of St. Justin, a Commissioner *per dedimus potestatem*.

3046

Government Notices.

EXECUTIVE COUNCIL CHAMBER.
Quebec, 3rd December, 1869.

PRESENT :

THE LIEUTENANT-GOVERNOR, IN COUNCIL.

WHEREAS by resolution passed by the municipal council of Notre-Dame de Bonsecours, in

le comté de Rouville, le douzième jour de juillet dernier, a fait voir à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit Conseil Municipal, à être faite en vertu de l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, pourra se faire dans la langue française seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite Municipalité ;

Il est ordonné que les avis, règlements et résolutions du dit Conseil Municipal de Notre-Dame de Bonsecours, dont la publication est prescrite par les dispositions de l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, se publieront à l'avenir dans la langue française seulement.

(Signé.) FÉLIX FORTIER,

Greffier du Conseil Exécutif.

Publié en conformité de la 11e clause de l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada ;

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 6 décembre 1869.

2921 1/2

EXTRAIT d'un ordre en Conseil passé le trentième jour de novembre mil huit cent soixante-et-neuf.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, mardi, 30 novembre 1869.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

IL EST ORDONNÉ QU'UN NOUVEAU SCEAU SOIT ADOPTÉ, POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, et que le sceau ci-après décrit, savoir :

« D'or à la fusée de gueules, chargée d'un Lion d'or passant regardant, accompagné en chef de deux fleurs de Lis d'azur, et en pointe de trois feuilles d'érable de Sable tigées. »

SOIT ADOPTÉ ET REÇU COMME LE NOUVEAU SCEAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, pour sceller tous documents et autres choses qui doivent être émanés sous le grand sceau de cette Province, à compter de ce jour.

FELIX FORTIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

2939

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Commissaires d'écoles.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 4 courant, révoquer la nomination de commissaires d'écoles faite le 13 août dernier pour la municipalité de Saint-Pierre de l'Étang du nord, dans le comté de Gaspé, une élection ayant eu lieu régulièrement au mois de Juillet dernier pour la dite municipalité.

Québec, 9 décembre 1869.

3041

Demandes au Parlement.

AVIS de la part de l'honorable JOHN YOUNG et autres personnes nommées dans un certain bill dont le comté des hills privés de l'Assemblée législative de la Province de Québec à la dernière session de la Législature de la dite Province, a fait rapport sous le No. 95, intitulé : " Un acte pour faire revivre et amender un acte incorporant la Compagnie Hydraulique et de Bassin de Montréal, " qu'ils s'adresseront à la Législature Fédérale à Ottawa pour les pouvoirs qu'il peut être nécessaire d'obtenir de la dite Législature Fédérale, pour mettre à exécution en tout ou en partie les projets et entreprises mentionnés dans le dit bill, y compris la construction d'une chaussée entre l'Île au Héron et la côte sud de l'Île de Montréal. La Compagnie devant être ainsi incorporée devra être appelée : " La Compagnie Hydraulique de Montréal et St. Louis. "

Montréal, 23 septembre 1869.

2815 v

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour l'incorporation d'une compagnie pour faire l'acquisition d'un terrain pour un cimetière public dans le canton d'Ascot.

Lennoxville, 4 novembre 1869.

2411 v

b

the county of Rouville, on the twelfth day of July last, it has been shewn to the Lieutenant-Governor that the publication of any notice, by-law or resolution of said municipal council, to be made under the provisions of " the Lower Canada Consolidated Municipal Act, " may be so made in the French language only without detriment to any of the inhabitants of the said municipality ;

It is ordered, that the notices, by-laws and resolutions of the said municipal council of the said parish of Notre-Dame de Bonsecours, the publication of which is required by the provisions of " The Lower-Canada Consolidated Municipal Act, " be henceforth published in the French language only.

Signed, FÉLIX FORTIER,

C. E. C.

Published in pursuance of the 11th clause of " the Lower Canada Consolidated Municipal Act. "

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secretary.

Secretary's Office,
Quebec, 6th December, 1869.

2921 1/2

EXTRACT from an Order in Council passed on the thirtieth day of November, one thousand eight hundred and sixty-nine.

GOVERNMENT HOUSE,

Quebec, Tuesday, 30th November, 1869

PRESENT ;

HIS EXCELLENCY THE LIEUTENANT-GOVERNOR.

IT IS ORDERED THAT A NEW SEAL BE ADOPTED FOR THE PROVINCE OF QUÉBEC, and that the seal hereinafter described, to wit :

« Or on a Fess Gules between two Fleur de Lis in chief Azura, and a sprig of three leaves of Maple slipped vert in base, a Lion passant guardant or, »

BE ADOPTED AND RECEIVED AS THE NEW SEAL OF THE PROVINCE OF QUÉBEC, to seal all documents and other things to be issued under the Great Seal of this Province, henceforth.

FELIX FORTIER,
Clerk Ex. Council.

2940

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION
School Commissioners

THE LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by an order in council under date of the 4th instant, to revoke the appointment of school commissioners made on the 13th of August last, for the municipality of St. Pierre de l'Étang du nord, in the county of Gaspé, an election having taken place regularly in the month of July last for the said municipality.

Québec, 9th December, 1869.

3042

Applications to Parliament.

NOTICE on behalf of the Honorable JOHN YOUNG and other parties named in a certain Bill reported during the last session of the Legislature of the Province of Québec, by the Private Bill Committee of the Legislative Assembly, under No. 95, and entitled : " An Act to revise and amend an Act, to incorporate the Montreal Hydraulic and Dock Company, " that they will apply to the said Legislature of the Province of Québec for such powers as it may be necessary the said Legislature should grant, for carrying out, in whole or in part, the projects and enterprises mentioned in said bill, including the construction of a Dam between l'Île au Héron and the South Bank of the Island of Montréal. The Company to be incorporated to be called " The Montreal and St. Louis Hydraulic Company. "

Montreal, 23rd September, 1869.

2816 v

Public notice is hereby given that application will be made at the next approaching session of the Legislature of Québec, for the incorporation of a company to hold land for a public cemetery in the township of Ascot.

Lennoxville, 4th November, 1869.

2412 v

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour obtenir un acte pour incorporer la Société St. André de Québec.

Québec, 9 novembre 1869. 2441 v

Une demande sera faite à la prochaine session du Parlement de la Province de Québec, pour l'incorporation d'une compagnie pour macadamiser le chemin de la côte entre le village de Longueuil et celui de Boucherville et y percevoir des péages. Le nom de la compagnie sera "La Compagnie de chemin à barrières de Longueuil et Boucherville."

Boucherville, 7 novembre 1869. 2459 v

Avis est par les présentes donné qu'il sera présenté, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, un bill pour confirmer l'arpentage et le bornage de la ligne de division entre les townships de Grantham et d'Upton.

2311 v

AVIS.—Une demande sera faite à la prochaine session du Parlement de la Province de Québec, pour l'incorporation d'une compagnie pour construire et mettre en opération un chemin à lisses de bois à partir d'un point sur la ligne du Grand Tronc en passant par les cantons de Leeds, Inverness, Ireland et Halifax.

16 octobre 1869. 2161 v

Demande sera faite par les propriétaires soussignés sur les côtes Nord, Sud et Ouest du Nouveau Cimetière de Notre-Dame des Neiges, dans le district de Montréal, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour un acte pour le rappel de telles sections de l'acte de la dite Législature, 32, Vict., chap. 72, se rapportant à l'expropriation de la propriété pour l'élargissement du dit cimetière et à la nomination de commissaires ainsi qu'à d'autres dispositions ayant rapport à icelles.

WILLIAM TAIT,
PATRICK McKENNA,
M. M. TOMKINS,
McD. SIMPSON.

Québec, 25 octobre 1869. 2209 v

Avis est par le présent donné que la compagnie d'ardoise de Rockland, s'adressera au Parlement de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte pour l'autoriser à augmenter son capital d'un montant de cinquante mille piastres, au moyen de l'émission d'actions qui auront la préférence, ou des bons portant hypothèque, et pour autres fins.

Montréal, 27 octobre 1869. 2255 v

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour l'octroi d'un bill érigeant en paroisse distincte, pour toutes fins quelconques, un certain territoire comprenant les quatre premiers lots des cinq premiers rangs du township de Milton; et les deux premiers lots et la moitié sud des troisième et quatrième lots du sixième rang du même township.

Les quatre premiers lots du onzième rang du township de Granby. Les dix premiers lots des trois premiers rangs du township de Roxton. Les neuf premiers lots du quatrième rang; les huit premiers lots du cinquième rang, et les sept premiers lots du sixième rang du susdit township de Roxton. Enfin les dix premiers lots des dixième et onzième rangs du township de Shefford, le tout dans le comté de Shefford, dans la Province de Québec.

Roxton Pond, le 12 octobre 1869. 2075 v

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte pour amender les actes incorporant la Cité de Montréal, les dits amendements devant être de la nature et pour les objets suivants: « Pour réduire le nombre

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Québec for an Act to incorporate the St. Andrews Society of Québec.

Québec, 9th November, 1869. 2442 v

Application will be made at the next session of the Parliament of the Province of Québec, for the incorporation of a company for the purpose of macadamising the hill road between the village of Longueuil and that of Boucherville and levying tolls thereon. The name of the above company will be "The Longueuil and Boucherville Turnpike Road Company."

Boucherville, 7th November, 1869. 2460 v

Notice is hereby given, that at the next session of the Legislature of the Province of Québec, a bill will be introduced to confirm the survey and *bornage* of the division line between the townships of Grantham and Upton.

2312 v

NOTICE.—Application will be made at the next session of the Parliament of the Province of Québec, for the incorporation of a company for the purpose of constructing and working a wooden railway from a point on the Grand Trunk Railway into the townships of Leeds, Inverness, Ireland and Halifax.

16th October, 1869. 2162 v

Application will be made by the undersigned proprietors on the North-West and South sides of the New Cemetery of Notre-Dame des Neiges, in the district of Montreal, to the Legislature of the Province of Québec, at its next session for an Act to repeal such sections of the Act of the said Legislature 32, Vict. cap. 72, as relate to the expropriation of property for the enlargement of the said Cemetery, and the appointment of Commissioners and all other provisions relating thereto.

WILLIAM TAIT,
PATRICK McKENNA,
M. M. TOMKINS,
McD. SIMPSON.

Québec, 25th October, 1869. 2210 v

Notice is hereby given that the Rockland slate company will apply to the Parliament of the province of Québec, next session, for an act to authorize the raising of additional capital to the extent of fifty thousand dollars by means of the issue of preferential stock or of mortgage bonds and for other purposes.

Montreal, 27th October, 1869. 2256 v

PUBLIC NOTICE is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, for the passing of an Act to erect into a distinct parish for all purposes whatsoever, a certain territory comprising the first four lots of the five first ranges of the township of Milton, and the first two lots and the south half of the third and fourth lots of the sixth range of the same township.

The first four lots of the eleventh range of the township of Granby. The first ten lots of the first three ranges of the township of Roxton. The first nine lots of the fourth range; the first eight lots of the fifth range and the first seven lots of the sixth range of the aforesaid township of Roxton. Lastly, the first ten lots of the tenth and eleventh ranges of the township of Shefford, the whole being situate in the county of Shefford, in the Province of Québec.

Roxton Pond, 12th October 1869. 2076 v

PUBLIC NOTICE is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Québec, for an act to amend the acts incorporating the city of Montreal, the said amendments to be of the following nature and with the following effect: To reduce the number of representa-

des représentants, changer la qualification des électeurs, et donner de plus amples pouvoirs au maire.

H. STEPHENS,
Président du comité exécutif de l'association
des citoyens de Montréal.

2173 v

Avis public est par le présent donné, qu'une demande sera faite au Parlement de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Le Cercle Canadien."

Québec, 7 octobre 1869.

2013 v

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par l'Union St. Jacques de Montréal, pour obtenir des pouvoirs additionnels l'autorisant à diminuer et changer les bénéfices de deux de ses veuves pour les mettre sur le même pied que les autres veuves ayant déjà accepté tels changements et diminution.

Montréal, 8 octobre 1869.

2001 v

Avis est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, une demande sera faite par les habitants des cantons de Tring, Forsyth, Adstock et Shenly, dans le comté de Beauce, pour obtenir un acte pour diviser les dits cantons en municipalités séparées qui seront appelées, la municipalité de la paroisse de St. Victor de Tring, la municipalité de la paroisse de St. Ephrem de Tring, la municipalité de la paroisse de St. Evariste de Forsyth et la municipalité du canton de Shenly.

2005 v

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte pour amender les divers actes d'incorporation de la cité de Québec, et ce pour les fins suivantes, savoir: pour faire certains changements ou altérations dans les franchises et la représentation des divers quartiers, dans le conseil de la cité de Québec; pour imposer une taxe sur le revenu (*income tax*); pour obliger les marchands, négociants et toutes autres personnes faisant aucun commerce, négoce ou affaire quelconques, individuellement ou comme associés, à payer un taux spécifique ou prendre licence; pour créer un fonds consolidé portant le nom de fonds consolidé de la cité de Québec, jusqu'au montant de un million cinq cent mille piastres, pour payer une partie de la dette de la cité devenant due, le dit fonds (*stock*) consolidé devant être non rachetable, et devant être émané en actions de pas moins de cent piastres chaque; pour étendre les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas-Canada aux sommations émises en matières civiles de la Cour du Recorder; pour rendre les propriétaires ou possesseurs de propriétés immobilières dans la dite cité de Québec, seuls responsables envers la corporation pour toutes taxes, cotisations, ou taxes d'eau, en leur donnant leur recours contre les locataires dans certains cas; et enfin généralement pour obtenir de nouveaux et plus amples pouvoirs pour la dite corporation.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville,
Québec, 9 octobre 1869.

2011 v

AVIS est par le présent donné que la Société de l'Union St. Pierre de Montréal demandera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation, l'autorisant à créer un Fonds de réserve de quatre mille piastres, (ou plus si la Société le juge à propos), dont le produit, ainsi que les autres revenus de la Société, seront affectés comme suit: 1o. Administration; 2o. Bénéfices des veuves; 3o. Bénéfices des orphelins; 4o. Bénéfices des malades; avec pouvoir de nommer des auditeurs qui, s'il y a lieu, pourront diminuer les susdits bénéfices, afin d'assurer l'existence de la Société.

Montréal, 14 octobre 1869.

2041 v

tives, alter the qualification of electors, and give further powers to the mayor.

H. STEPHENS,
Chairman of the Executive Committee,
Citizens' Association of Montreal.

2174 v

Public notice is hereby given that application will be made to the Parliament of the Province of Quebec, at its next session, for an Act of Incorporation to Incorporate certain persons under the name of "Le Cercle Canadien."

Québec, 7th October, 1869.

2014 v

PUBLIC NOTICE is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at the next session thereof, by the Union St. Jacques of Montreal to obtain additional powers, authorizing it to diminish and change the benefits of two of the widows, so as to place them on the same footing as the other widows who have already accepted such changes and diminutions.

Montreal, 8th October 1869.

2002 v

Notice is hereby given that, at the next session of the legislature of the province of Quebec, application will be made by the inhabitants of the townships of Tring, Forsyth, Adstock and Shenly, in the county of Beauce, for an act to divide the said townships into separate municipalities, to be called the municipality of the parish of St. Victor de Tring, the municipality of the parish of St. Ephrem de Tring, the municipality of the parish of St. Evariste de Forsyth and the municipality of the township of Shenly.

2006 v

Public notice is hereby given, that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at the next session thereof, for an act to amend the several acts of incorporation of the city of Quebec, in the following particulars, namely:—To make changes and alterations in the franchise and representation of the divers wards in the council of the city of Quebec; to impose an income tax, to oblige merchants, traders and all persons engaged in any commerce, trade or business whatsoever, individually or as co-partners, to pay specific rate or to take out license; to create a consolidated fund to be called the city of Quebec consolidated fund; to the amount of one million five hundred thousand dollars, to pay off a portion of the city debt now becoming due, the said stock to be redeemable and to be issued in sums not less than \$100 each; to extend the provisions of the code of civil procedure of Lower Canada to summonses issued in civil matters from the Recorder's Court; to make proprietors or possessors of immovable property in the said city of Quebec, sole liable to the corporation for all assessments, taxes and water rates, subject to their recourse against the tenants in certain cases; and generally to obtain new and additional powers for the said corporation.

L. A. CANNON,
City Clerk.

City Hall,
October 9th, 1869.

2012 v

NOTICE is hereby given that "l'Union St. Pierre de Montréal" will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend their act of incorporation, enabling them to establish a Sinking Fund to the amount of four thousand dollars, or more should the Society seem it advisable, the proceeds of which, together with the other revenues of the Society, shall be applied as follows: 1o. Contingent expenses; 2o. Relief to widows of deceased members; 3o. Relief to orphans; 4o. Relief to sick members. With power to appoint auditors who, if deemed necessary to the existence of the Society, shall have power to reduce the amount of said relief.

Montreal, 14th October, 1869.

2042 v

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session du Parlement de cette Province, un bill sera présenté pour détacher de la municipalité de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud (St. Sauveur) toute cette partie d'icelle s'étendant à l'ouest des terres des religieuses des Ursulines, et pour l'annexer à la municipalité voisine de St. Roch de Québec-Nord.
Québec, 14 octobre 1869. 2037 v

DEMANDE AU PARLEMENT.

AVIS est donné qu'il sera demandé à la prochaine session de la Législature, Provincial un acte d'incorporation pour une compagnie de chemin macadamisé à barrières, entre le village de Boucherville et le village de Varennes, dans les comtés de Chambly et de Verchères.
Montréal, 18 novembre 1869. 2661 v

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour diviser le canton du Cap de Rosiers, dans le district de Gaspé, en deux municipalités, devant être appelées, canton du Cap de Rosiers et canton de Griffon.
Grande Grève, 2 novembre 1869. 2699 v

Avis Divers.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que la société qui existait ci-devant entre P. Tregent et Wm. Ireland, sous les nom et raison de Tregent, Ireland et compagnie marchands de fer en gros, dans la cité de Montréal, a été ce jour dissoute de consentement mutuel; et tous les comptes dûs à et par la dite société seront réglés par leurs successeurs, Ireland, Gay et compagnie qui sont autorisés à régler les affaires de la dite société.

P. TREGENT.
WM. IRELAND.*

Montréal, 1 décembre 1869.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que nous, les soussignés, avons ce jour formé une société sous les nom et raison de Ireland, Gay et compagnie, pour faire des affaires comme marchands de fer en gros, dans cette cité; et nous sollicitons respectueusement la continuation du patronage accordé à nos prédécesseurs.

WM. IRELAND,
ELIAS GAY.

Montréal, 1 décembre 1869.

Ainsi qu'il appert par l'avis ci-dessus, je me suis retiré de la société de Tregent, Ireland et compagnie, et en le faisant je sollicite très-respectueusement pour leurs successeurs la continuation du patronage libéral accordé à la ci-devant société.

P. TREGENT.
3015

Montréal, 1 décembre 1869.

CHAMBRE DES NOTAIRES DU DISTRICT D'IBERVILLE.

Une assemblée régulière de la dite chambre sera tenue au palais de justice en la ville de Saint-Jean, mercredi, le dix-neuf de janvier prochain à une heure P. M.,

EUG. ARCHAMBEAULT,
Secrétaire.

Saint-Jean, 6 décembre 1869. 2981

LA COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES DE QUÉBEC ET GOSFORD.

Versements sur les actions.

AVIS est par le présent donné que les troisième, quatrième et cinquième versements de deux piastres

NOTICE is hereby given that at the next Session of the Parliament of this Province, a bill will be introduced to detach from the municipality of the parish of St. Roch of Quebec South (St. Sauveur), all that portion thereof lying west of the lands of the Ursuline Nuns, and to annex the same to the adjoining municipality of St. Roch of Quebec North.
Quebec, 14th October 1869. 2038 v

APPLICATION TO PARLIAMENT.

NOTICE is hereby given that an application will be made at the next session of the Provincial Legislature, for an act of incorporation of a company for a macadamized and toll road between the village of Boucherville and the village of Varennes, in the counties of Chambly and Verchères.
Montreal, 18th November, 1869. 2662 v

NOTICE is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next sitting, to divide the township of Cape de Rosiers, in the district of Gaspé, into two municipalities, to be called Cape de Rosier and Griffon townships.

Grand Greve, 2nd Nov., 1869.

2700 v

Miscellaneous Notices.

NOTICE OF DISSOLUTION.

NOTICE is hereby given, that the partnership heretofore carried on by P. Tregent and Wm. Ireland, under the name and style of Tregent, Ireland & Co., as wholesale Hardware merchants, at the city of Montreal, was this day dissolved by mutual consent, and all debts due to the firm must be paid to, and all liabilities will be settled by their successors, Ireland, Gay & Co., who are authorized to wind up the affairs of the late firm.

P. TREGENT,
WM. IRELAND.

Montreal, December 1, 1869.

NOTICE OF PARTNERSHIP.

NOTICE is hereby given, that we, the undersigned, have this day formed a co-partnership, under the name and style of Ireland, Gay & Co., for the purpose of carrying on the business of wholesale hardware merchants in this city, and would most respectfully solicit a continuance of the patronage which was accorded to our predecessors.

WM. IRELAND,
ELIAS GAY.

Montreal, December 1, 1869.

As will be seen from the above notice, I have this day retired from the firm of Tregent, Ireland & Co., and in doing so would most respectfully solicit for their successors a continuance of the liberal support which was extended to the late firm.

Montreal, December 1, 1869.

P. TREGENT.
3016

BOARD OF NOTARIES IN AND FOR THE DISTRICT OF IBERVILLE.

A regular meeting of said board will be held at the court house in the town of St. John's on Wednesday the nineteenth day of January next, at one o'clock P. M.,

EUG. ARCHAMBEAULT,
Secretary.

St. John's, 6th December, 1869. 2982

QUÉBEC AND GOSFORD RAILWAY COMPANY

Instalments on Stock.

NOTICE is hereby given, that the third, fourth and fifth instalments of two dollars per share each, on the

pour chaque action, sur le capital souscrit de la compagnie, seront dus les jours suivants, savoir :

- 3ème versement 10 janvier 1870
- 4ème do 10 mars 1870
- 5ème do 10 mai 1870

Payables au bureau de la compagnie, chambres commerciales, rue Saint-Pierre.

C. L. J. FITZGERALD,

Secrétaire.

8 décembre 1869.

3001

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY.

Avis public, est par le présent donné, que, par et en vertu des dispositions des lois des chemins de fer en général et des règlements en force dans cette Province, lundi, le dix-septième jour de janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, à la station Waterloo du dit chemin de fer, dans le village de Waterloo, comté de Shefford, Province de Québec, les effets suivants, demeurés la possession de la dite compagnie, non réclamés et pour lesquels aucuns droits ou frets n'a été payé, tel que requis par la loi et les règlements de la dite compagnie, seront vendus par encan pour en obtenir le paiement des droits imposés sur iceux, savoir :

- Un poinçon de whiskey.
- Un baril de whiskey.
- Une demi-barrique d'Ale.
- Six barils de bière-forte (Porter).
- Cinq boîtes de vitres.
- Une poulie double, deux lisses et deux treuils.
- Un crochet de fer et deux râtaux de poulies.
- Deux barils de phosphate.
- Do do de boeuf.
- Un sac, une boîte, et un coffre rempli de vieilles hardes et vieux plats.
- Un poêle de cuisine endommagé.
- Deux barils de gruau.
- Deux paquets de fer.
- Dix-sept barres de fer et un paquet de fer.
- Quatre barres d'acier.

A. ARNOLD,

Surintendant,

Gie., du chemin de fer de S.S. et C.

Waterloo, 20 novembre, 1869.

2761 v

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VAUDREUIL.

AVIS—Une assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Vaudreuil, aura lieu au bureau de Messieurs Cartier et Pominville, avocats, rue St. Vincent, dans la cité de Montréal, **MERCREDI**, le **VINGT-DEUXIEME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **TROIS** heures de l'après-midi, pour l'élection de nouveaux Directeurs et pour la transaction d'autres affaires de la Compagnie.

A. C. DE LOTBINIERE HARWOOD,

Secrétaire.

Montréal, 17 novembre, 1869.

2609 v

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Cour Supérieure.
No. 68.

Dame Marie-Charlotte-Désirée Petit dite Lalumière, Demanderesse; contre Etienne Jodoin, Défendeur.

Avis est par les présentes donné que la demanderesse a, le cinquième jour de novembre courant, institué la présente action en séparation de biens, contre son mari le défendeur.

CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY,
Procureurs pour la demanderesse.

Montréal, 8 novembre 1869.

2437 v

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières.

Cour Supérieure.
No. 325.

Dame Victoria Laurent, de la paroisse de la Rivière du Loup, dit district. Demanderesse; George-Henry Yale, esquire, son mari, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été institué en cette cause, le trois novembre courant.

A. L. DESAULNIERS,

Proc. de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 8 novembre 1869.

2483 v

subscribed capital of the company, will be due on the following days, viz :

- Third instalment 10th Jan'y, 1870.
- Fourth instalment 10th March, 1870.
- Fifth instalment 10th May, 1870.

Payable at the company's office, Commercial Chambers, St. Peter street.

C. L. J. FITZGERALD,

Secretary.

8th December, 1869.

3002

OFFICE OF THE STANSTEAD, SHEFFORD & CHAMBLY RAILROAD COMPANY.

Public notice is hereby given, in accordance with the provisions of the general railway laws and enactments in force in this Province, that, on Monday, the seventeenth day of January next, at the hour of ten of the clock in the forenoon, at the Waterloo station of the said railway, in the village of Waterloo, county of Shefford and Province of Québec, the following goods remaining in the possession of the said company unclaimed, and without having the tolls or freight paid thereon as required by law and by the regulations of said company, will be sold at Public Auction, for the purpose of obtaining therefrom the amount of such tolls, to wit :

- One puncheon of Whiskey.
- One cask of Whiskey.
- One half hogshhead of Ale.
- Six barrels of Porter.
- Five boxes of glass.
- One head block, two rails and two rollers.
- One head dog and two racks.
- Two barrels of phosphate.
- Two barrels of beef.
- One bag, one box and one trunk filled with old clothing and dishes.
- One broken cook stove.
- Three barrels oatmeal.
- Two bundles iron.
- Seventeen bars, one bundle iron.
- Four bars steel.

A. ARNOLD,

Superintendent, S. S. & C. Railway Co.

Waterloo, 20th November, 1869.

2762 v

THE VAUDREUIL RAILWAY COMPANY.

NOTICE—A General meeting of the Shareholders of the Vaudreuil Railway Company, will be held in the Office of Messrs. Cartier and Pominville, advocates, St. Vincent street, in the city of Montreal, on **WEDNESDAY**, the **TWENTY-SECOND** day of **DECEMBER** next, at **THREE** o'clock in the afternoon, for the election of New Directors and for the transactions of other business of the Company.

A. C. DE LOTBINIERE HARWOOD,

Secretary.

Montreal, 17th November, 1869.

2610 v

Canada,
Province of Québec,
District of Montreal.

Superior Court.
No. 68.

Dame Marie-Charlotte-Désirée Petit dite Lalumière, Plaintiff, against Etienne Jodoin, Defendant.

Notice is hereby given that the Plaintiff has, on the fifth day of November instant, instituted the present action for separation as to property, against her husband the defendant.

CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY,
Plaintiff's Attorneys.

Montreal, 8th November, 1869.

2438 v

Canada,
Province of Québec
District of Three Rivers.

Superior Court.
No. 325.

Dame Victoria Laurent, of the parish of River du Loup, said district. Plaintiff; George-Henry Yale, esquire, her husband.

An action of separation of property has been instituted in this cause, on the third of November instant.

A. L. DESAULNIERS,

Plaintiff's Attorney.

Three-Rivers, 8th November, 1869.

2484 v

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, un mois après la date du présent, Hugh Allan, Edwin-Henry King, George Stephen, Gilbert Scott, Donald-Alexander Smith, John Shedden et John Rankin, de la cité de Montréal, Province de Québec, écuyers, et Henry Yates, de la ville de Brantford, Province d'Ontario, écuyer, s'adresseront à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour obtenir des Lettres-Patentes en vertu de l'acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social, pour incorporer "The Canada Rolling Stock Company," dans le but de manufacturer, vendre et louer du matériel roulant pour chemin de fer; que le lieu où seront transigées les affaires de la dite compagnie sera la cité de Montréal; que le montant du fonds social sera de quatre cent mille piastres, divisé en deux mille parts de deux cents piastres chacune, et que les premiers directeurs de la compagnie seront les requérants ci-dessus nommés.

Montréal, 17 novembre 1869.

2641 v

PUBLIC NOTICE is hereby given that, upon the expiration of one month from the date hereof, Hugh Allan, Edwin-Henry King, George Stephen, Gilbert Scott, Donald-Alexander Smith, John Shedden and John Rankin, of the city of Montreal, Province of Québec, esquires, and Henry Yates, of the town of Brantford, Province of Ontario, esquire, will apply to His Excellency the Lieutenant Governor for Letters-Patent under the Joint Stock Companies Incorporation Act, to incorporate "the Canada Rolling Stock Company," for the object of manufacturing, selling and leasing of railway rolling stock; that the place where the operations of the said company are to be carried on is the said city of Montreal; the amount of the capital stock is to be four hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of two hundred dollars each, and that the first directors of the company are to be the before named applicants.

Montréal, 17th Nov., 1869.

2642 v

Règle de Cour.

SOUS L'ACTE DES FAILLITES DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 103.

Mardi, le 7ème jour de décembre 1869.

PRÉSENT: l'honorable M. le Juge MACKAY.

Alfred Rimmer, Demandeur,

vs.

A. C. Buchignani, Défendeur.

Il est ordonné, sur motion du demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit A. C. Buchignani soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit A. C. Buchignani.

Par ordre,

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,

3017

P. C. S.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 182.

Mardi, le trentième jour de novembre 1869.

PRÉSENT:—l'honorable M. le Juge MONDELET.

James Hervey, des cité et district de Montréal, garde-magasin, Demandeur,

vs.

Alfred Rimmer, de la dite cité de Montréal, marchand de vins, et commerçant, Défendeur.

Il est ordonné, sur requête de L. N. Benjamin, écuyer, conseil pour le demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit Alfred Rimmer, soit tenue dans la salle de la cour appropriée pour les procédures de faillite, dans le palais de Justice, dans la dite cité de Montréal, lundi, le vingtième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic aux biens du dit défendeur.

(Par ordre),

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

v 2803

P. C. S.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 232.

Samedi, le quatrième jour de décembre 1869.

Présent: l'honorable Juge MACKAY.

David Torrance, et al. Demandeurs.

vs.

John-Joseph-Birket Jones, expéditeur, (*Forwarder*) de la cité de Montréal, en sa capacité de curateur dûment nommé en justice à la succession vacante de feu James-Arthur Glassford, en son vivant expéditeur, (*forwarder*) du même lieu, comme représentant, aussi bien la succession individuelle du dit James-

Rule of Court.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *In the Superior Court.*
No. 103.

Tuesday, the 7th day of December, 1869.

PRESENT: The Honorable Mr. Justice MACKAY.

Alfred Rimmer, Plaintiff.

vs.

A. C. Buchignani, Defendant.

It is ordered on motion of the Plaintiff, that a meeting of the creditors of the said A. C. Buchignani be held in the Court room appropriated for proceedings in insolvency, in the Court-house in the said city of Montreal, on Tuesday, the twenty-eight day of December instant, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of naming an assignee to the estate of the said A. C. Buchignani.

By order,

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

3018

P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1864.]

Province of Québec, }
District of Montréal. } *In the Superior Court.*
No. 182.

Tuesday, the thirtieth day of November, 1869.

PRESENT:—The Honorable Mr. Justice MONDELET.

James Hervey, of the city and district of Montréal, warehouseman, Plaintiff.

vs.

Alfred Rimmer, of the said city of Montréal, wine-merchant and trader, Defendant.

It is ordered on the motion of L. N. Benjamin, esquire, counsel for the Plaintiff, that a meeting of the Creditors of the said Alfred Rimmer, be held in the Court-Room appropriated for proceedings in insolvency, in the Court-House in the said city of Montreal, on Monday, the twentieth day of December next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the estate of the said defendant.

(By Order,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

v 2804

P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *In the Superior Court.*
No. 232.

Saturday, the fourth day of December, 1869.

Present: The Honorable Mr. Justice MACKAY.

David Torrance et al., Plaintiffs.

vs.

John-Joseph-Birket Jones, of the city of Montreal, forwarder, in his capacity of curator in due form of law appointed to the vacant estate and succession of the late James-Arthur Glassford, in his lifetime of the same place, forwarder, representing as well the individual estate of the said James-Arthur Glassford

Arthur Glassford, que son intérêt, comme ayant été associé, de la ci-devant raison sociale de Glassford, Jones et compagnie, composée du dit John-Joseph Birket Jones, et du dit feu James-Arthur Glassford.
Défendeur.

Il est ordonné, sur motion des demandeurs, qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites au palais de justice en la cité de Montréal, mardi, le vingt-huitième jour de décembre courant à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic aux biens et succession du dit défendeur en sa dite capacité.

Par ordre,
HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

2969

Licitation.

Province de Québec, }
District de Montréal. } LICITATION.

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, le vingtième jour de novembre, mil huit cent soixante-neuf, dans une cause dans laquelle, James Young, finisseur en cuivre, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, est Demandeur; et Israël Felkin, menuisier, du même lieu, tant en son propre et privé nom, comme l'un des héritiers, en la succession de feu Dame Marie Felkin, sa fille, décédée *ab intestat* et sans enfants, en son vivant l'épouse du demandeur, que comme tuteur dument élu en justice aux enfants mineurs issus de son mariage avec feu Dame Catherine Daly son épouse, savoir: Mary Felkin, Ann Felkin, William Felkin, John Felkin, que comme curateur à Stephens Felkin, l'un des enfants majeurs issus de son dit mariage, et James Mulhargue son gendre, l'époux de Dame Elizabeth Felkin, tous deux absents; et Elizabeth Felkin, du même lieu, épouse du dit absent James Mulhargue, Sarah Felkin, fille majeure et usant de ses droits, aussi de la cité et district de Montréal, toutes deux sœurs de la dite feu Dame Marie Felkin, sont Défendeurs; ordonnant la licitation de l'immeuble désigné comme suit, savoir:

Un lot de terre, situé au Côteau St. Louis, en la cité de Montréal, contenant quarante pieds de front, par soixante-et-douze pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, et sans garantie de mesure précise, borné en front, par la rue Courville, au nord-est, par une ruelle, du côté sud-ouest, par la propriété appartenant à Edouard Gauthier, et en arrière au sud-est, par la propriété de Messieurs Hogan & Penn, ou représentants, avec une maison en bois dessus érigée.

L'immeuble ci-dessus désigné, sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL mil huit cent soixante-et-dix, cour tenant, dans la salle d'audience de la cour susdite, dans la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au Greffe des Prothonotaires de la dite Cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au Greffe des Prothonotaires de la dite Cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver, devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

A. OUIMET,
Procureur pour le Demandeur.
Montréal, 3 décembre 1869. 2921

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de George Downing, de Mansonville, failli.

Je, soussigné, Wm. Mead Pattison, de Frelighsburg, Syndic Officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

as his interest as having been a co-partner in the heretofore firm of Glassford, Jones and Company, composed of the said John-Joseph-Birket Jones and the said late James-Arthur Glassford,
Défendant.

It is ordered on motion of the Plaintiffs, that a meeting of the creditors of the said Defendant be held in the Court-room appropriated for proceedings in insolvency, in the Court house, in the said city of Montreal, on Tuesday, the twenty-eighth day of December instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the estate and effects of the said Defendant in his said capacity.

By order,
HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. S. C.

2970

Licitation.

Province of Quebec, }
District de Montreal. } LICITATION.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the twentieth day of November, one thousand eight hundred and sixty-nine, in a case in which James Young, brass finisher, of the city of Montreal, in the district of Montreal, is Plaintiff; and Israël Felkin, joiner, of the same place, in his own and private name, as one of the heirs in the estate of late Mary Felkin, his daughter, deceased *ab intestat* and without children, in her lifetime the Plaintiff's wife, as well as in his capacity of tutor appointed *en justice* to the minor children issued from his marriage with late Catherine Daly, his wife, viz: Mary Felkin, Ann Felkin, William Felkin, John Felkin, as well as curator to Stephens Felkin, one of his in age children, issued of his said marriage, and James Mulhargue, his son-in-law, husband of Elizabeth Felkin, both absent, and Elizabeth Felkin, of the said place, wife of the said absent James Mulhargue, Sarah Felkin, daughter in age and using of her rights, also of the city and district of Montreal, both sisters of the late Mary Felkin, are Defendants; ordering the licitation of the immoveable described as follows, to wit:

A lot of ground situated at Coteau St. Louis, in the city of Montreal, containing forty feet in front, by seventy-two feet, more or less, in depth, english measure, and without any guarantee of precise measure; bounded in front by Courville street, on the north-east side by a lane, on the south-west side by the property belonging to Edouard Gauthier, and in rear on the south-east side by the property of MM. Hogan and Penn, or representatives, with a wooden house thereon erected.

The property above described will be put up to public auction, and adjudged to the last and highest bidder, on the NINETEENTH day of APRIL, one thousand eight hundred and seventy, sitting the Court in the Court room of the Court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotaries of the said Court, and any opposition *afin d'annuler, afin de charge or afin de distraire*, to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotaries of the said Court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and all oppositions *afin de conserver*, must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from the right of so doing.

A. OUIMET,
Atty. for Plaintiff.
Montreal, 3rd December, 1869, 2922

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of George Downing, of Mansonville, an insolvent.

I, the undersigned, Wm. Mead Pattison, of Frelighsburg, official assignee, have been appointed

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

WM. MEAD PATTISON,
Syndic.

Frelighsburg, P. Q.,
24 novembre 1869. 2917

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Joliette. }

Dans l'affaire de Alexandre Daly, dans la paroisse de St. Patrick de Rawdon, dans le district de Joliette, Failli.

Avis est par le présent donné que le seizième jour de février prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDRE DALY,
Par GODIN et DESROCHERS.

Ses procureurs *ad litem.*
Joliette, 30 novembre 1869. 2935

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexandre Morency tant individuellement que comme étant un des associés de la ci-devant société de Fortin et Morency, failli.

Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 6 décembre 1869. 2955.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Dunn, senior, failli.

Je, soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 6 décembre 1869. 2957

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Shaw, de la cité de Montréal, marchand de charbon et à commission, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires, No. 5 Corn Exchange, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, le vingt-septième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 7 décembre, 1869. 2967.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. Bte. Larivée, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 549 rue Sainte-Catherine, en la cité et le district de Montréal, le vingt-huitième jour de décembre courant, à trois heures P. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

T. SAUVAGEAU,
Syndic provisoire.

Montréal, 3 décembre 1869. 2971

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Xenophon Loupin dit Dussault, encanteur, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Tancrede Sauvageau, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire à mon bureau leurs réclamations, sous un mois.

T. SAUVAGEAU,
Syndic

No. 18, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 6 décembre 1869. 2977.

assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. MEAD PATTISON,
Assignee.

Frelighsburg, P. Q.,
24th November, 1869. 2918

INSOLVENT ACT OF 1864 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Joliette. }

In the matter of Alexander Daly, of the parish of St. Patrick of Rawdon, in the district of Joliette, an Insolvent.

Notice is hereby given, that on the sixteenth day of February next, at ten of the clock in the forenoon, or as soon as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALEXANDER DALY,
By GODIN & DESROCHERS,

His Attorneys *ad litem.*
Joliette, 30th November, 1869. 2936

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexandre Morency, individually and as a partner in the late firm of Fortin & Morency, an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Walker, of Québec, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Québec, 6th December, 1869. 2956.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Dunn, senior, an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Walker, of Québec, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 6th December, 1869. 2958.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Shaw, of the City of Montreal, coal and commission merchant, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business lately occupied by the insolvent No. 5 Corn Exchange, St. Sacrament Street in the city of Montreal, on Monday the Twenty-Seventh day of December instant at Ten of the clock in the Forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.

Montreal, 7th December 1869. 2968

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. Bte. Larivée, Trader of the city of Montreal, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, St. Catherine St. No. 549 in the city and district of Montreal, on Tuesday the twenty eighth day of december instant, at three o'clock P. M. to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. SAUVAGEAU,
Interim Assignee.

Montreal, 3rd December 1869. 2972

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Xenophon Loupin dit Dussault auctioneer, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Tancrede Sauvageau, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

T. SAUVAGEAU,
Assignee.

No. 18, St. Sacrament Street.
Montreal, 6th December, 1869. 2977

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de dame Marie-Henriette Bourque épouse de R. J. Duckett, marchand, publique de la paroisse de Saint-Polycarpe, faillie.

Les créanciers de la faillie sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 18, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, mercredi le vingt-neuvième jour de décembre courant à 3 heures P. M. pour l'examen public de la faillite et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.
2979

Montréal, 7 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Fewray, de la paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown, dans le comté de Chateauguay, forgeron, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires dans la paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown susdite, dans le dit comté de Chateauguay, lundi le vingtième jour de décembre courant à une heure de l'après-midi pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

JAS. P. SEXTON,
Syndic provisoire ou gardien.

Huntingdon, 2 décembre 1869. 3013

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William-Henry Smith, de Montréal, marchand, faisant affaires comme tel à Montréal, sous les nom et raison de W. H. Smith et compagnie, failli.

Les créanciers du failli si-dessus nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mardi, le 28e jour de décembre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

JOHN WHYTE,
Syndic.
3019

Montréal, 8 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de dame Léocadi Clouthier, de Montréal, marchand publique, épouse de David Bourgeois, du même lieu, faisant affaires sous les nom et raisons de D. Bourgeois et Cie, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, sous un mois.

A. B. STEWART,
Syndic.
3021

Montréal, 23 novembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Drescher, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec Archibald Hamilton Forbes, comme importateurs et manufacturiers, sous les nom et raison de Forbes et Drescher, à Montréal susdit failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

A. B. STEWART,
Syndic.
3023

Montréal, 7 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Bourgeois de Montréal, marchand, failli.

Je soussigné, Andrew B. Stewart ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Mrs Marie Henriette Bourque, wife of R. J. Duckett, marchande publique, of the parish of St. Polycarpe, an insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned Assignee, No. 18, St. Sacrament Street, in the city of Montreal, on Wednesday the twenty-ninth day of december instant at three o'clock P. M. for the public examination of the Insolvent and for the ordering of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,
Official Assignee.

Montreal, 7th December 1869. 2980

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Fewray, of the parish of St. Malachie d'Ormstown, in the county of Chateauguay blacksmith, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignement of his estate to me and the creditors are notified to meet at the place of business of the Insolvent, at the parish of St. Malachie d'Ormstown in the said county of Chateauguay, on Monday the twentieth day of December instant at one of the clock in the afternoon to receive statements of his affairs and to appoint an Assignee.

JAS. P. SEXTON,
Interim Assignee or guardian.

Huntingdon, 2nd December 1869. 3014

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Henry Smith, of Montreal, carrying on business as such in Montreal under the name and style of W. H. Smith & co, an Insolvent.

The creditors of the above-named Insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a Deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and, should no opposition be made to said Deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Tuesday the 28th day of December instant, the undersigned assignee will act upon said Deed of composition and discharge, according to its terms.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 8th December, 1869. 3020

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Léocadi Clouthier, of Montréal, marchande publique wife of David Bourgeois, of the same place, carrying on business under the name or firm of D. Bourgeois & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 23th November, 1869. 3022

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Drescher, of the city of Montreal, as well individually as having carried on business in co-partnership with Archibald Hamilton Forbes, as importers and manufacturers under the name, style and firm of Forbes & Drescher in Montreal aforesaid, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 7th December 1869. 3024

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Bourgeois, of Montreal, trader an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed Assignee in this matter.

de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. B. STEWART,
Syndic.
3025

Montréal, 23 novembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Cornelius Ryan, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

A. B. STEWART,
Syndic.
3027

Montréal, 7 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hercule Beaujardant, commerçant, de Sorel, failli.

Je, soussigné, Tancrède Sauvageau, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire à mon bureau leurs réclamations, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 18, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, vendredi, le septième jour de janvier prochain, à 2 heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

Montréal, 6 décembre 1869. 2973

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de dame Marie Julie Bro, épouse de Etienne Couturier, dit Lajoie, de la cité de Montréal, faillie.

Je soussigné, Tancrède Sauvageau, de la cité et du district de Montréal, et pour l'arrangement des affaires de la faillite, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire à mon bureau leurs réclamations sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 18, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, samedi, le huitième jour de janvier prochain, à trois heures, P. M., pour l'examen public de la faillie, en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.
2975

Montréal, 6 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Emilie Grenier, de Danville, Québec, faillie.

Un bordereau des dividendes des procédures faites de la vente des biens immeubles de la faillite et ne regardant seulement que les créanciers hypothécaires, a été préparé ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. M. SMITH,
Syndic officiel.
3003

Sherbrooke, 7 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Blowre Helliwell, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires 504, rue St. Paul, Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre prochain, à 3 heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WILLIAM LINDSAY,
Syndic provisoire.
3029.

Montréal, 7 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Cléophas Mercure, commerçant, de la paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au domicile du failli, au rang Saint-George, de la paroisse de l'Ange-Gardien, susdite, mardi, le vingt-huitième

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. B. Stewart,
Assignee.
3026

Montreal, 23rd November 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Cornelius Ryan, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. B. STEWART,
Assignee.
3028

Montreal, 7th December 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hercule Beaujardant, of Sorel, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Tancrède Sauvageau, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 18, St. Sacrament street, in the said city of Montreal, on Friday, the seventh day of January next, at 2 o'clock P. M., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,
Assignee.

Montreal, 6th December, 1869. 2974

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of dame Marie Julie Bro, wife of Etienne Couturier dit Lajoie, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Tancrède Sauvageau, of the city and district of Montreal, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 18, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Saturday, the eighth day of January next, at the hour of three o'clock P. M., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,
Assignee.
2976

Montreal, 6th December, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Emilie Grenier, of Danville, Quebec, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of the sale of the real estate and affecting the hypothecary creditors only has been prepared, subject to objection until the twentieth day of December instant, after which dividend will be paid.

A. M. SMITH,
Official Assignee.
3004

Sherbrooke, 7th December 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Blowre Helliwell, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, 504 St. Paul street, Montreal, on Monday, the twenty-seventh day of December next, at 3 o'clock P. M., to receive statements of the affairs and to appoint an assignee.

WILLIAM LINDSAY,
Interim Assignee.
3030

Montreal, 7th December, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Cleophas Mercure, trader of the parish of l'Ange Gardien, county of Rouville, an Insolvent.

The creditors of the Insolvent are notified to meet at his domicile, in the range St. George of the said parish of l'Ange Gardien, on Tuesday, the twenty-

me jour du mois de décembre courant, à onze heures avant-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement général des affaires de la succession.

G. A. GIGAULT,

Syndic.

Saint Césaire, 9 décembre 1869.

3031

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Drescher, de la cité de Montréal commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec Archibald H. Forbes, comme importateurs et manufacturiers sous les noms et raison de Forbes et Drescher à Montréal susdit, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proposition, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous six jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera vendredi le trente-unième jour de décembre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 9 décembre 1869.

3039

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de P. T. Masson, de Saint-Charles, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à Montréal, au bureau de MM. Thomas, Thibaudeau et Cie., jeudi, le trentième jour de décembre courant, à 3 heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

HENRY BARBEAU,

Syndic.

Saint-Hyacinthe, 9 décembre 1869.

3049

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 95.

Mercredi, le dix-septième jour de novembre mil huit cent soixante-et-neuf.

PRÉSENT :—L'honorable Monsieur le Juge MACKAY.
Walter Bonnell, Demandeur,

vs.

Jacob Schiller et Simon Strouse, tous deux des cité et district de Montréal, commerçants associés, y faisant affaires comme marchands de cuir, sous les noms et raison de Jacob Schiller et Compagnie,

Défendeurs.

Il est ordonné sur motion du demandeur qu'une assemblée des créanciers des dits Jacob Schiller et Simon Strouse, soit tenue dans la salle d'audience appropriée pour les délibérations dans les cas de faillite, dans le palais de justice dans la dite cité de Montréal, lundi, le treizième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic aux biens et effets des dits faillis.

(Par ordre),

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

2639

P. S. C.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de A. W. Bernier, failli.

Le vingt-neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. W. BERNIER,

Par L. G. BOURDAGES.

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 20 novembre 1869.

2669 v

eighth day of the month of December instant, at eleven of the clock A. M., for the public examination of the Insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

G. A. GIGAULT,

Assignee.

St. Césaire, 9th December, 1869.

3032

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Drescher, of the city of Montreal, trader, as well individually as having carried on business in co-partnership with Archibald H. Forbes, as importers and manufacturers, under the name, style and firm of Forbes & Drescher, in Montreal aforesaid, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within six juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Friday, the thirty-first day of December instant, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 9th December, 1869.

3040

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of P. T. Masson, of St. Charles, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of Messrs. Thomas, Thibaudeau & Co., in Montreal, on Thursday, the thirtieth day of December instant, at 3 o'clock P. M., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the estate generally.

HENRY BARBEAU,

Assignee.

St. Hyacinthe, 9th December, 1869.

3050

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 95

Wednesday, the seventeenth day of November, eighteen hundred and sixty-nine.

PRESENT :—The honorable Mr. Justice MACKAY.
Walter Bonnell, Plaintiff.

vs.

Jacob Schiller and Simon Strouse, both of the city and district of Montreal, traders and co-partners there, carrying on business together as leather merchants, under the firm of Jacob Schiller & Company,

Defendants.

It is ordered on the motion of the Plaintiff that a meeting of the creditors of the said Jacob Schiller and Simon Strouse be held in the Court Room appropriated for proceedings in insolvency in the Court-House, in the said city of Montreal, on Monday, the thirteenth day of December next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the estate and effects of the said defendants.

(By order,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

2640

P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. }

In the matter of A. W. Bernier, an Insolvent.

On the twenty-ninth day of December next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the above Act.

A. W. BERNIER,

by L. G. BOURDAGES,

His Attorney *ad litem*.

Three-Rivers, 20th Nov., 1869.

2670 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District des Trois-Rivières. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Marcoux, failli,

Le vingt-neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN MARCOUX,
 Par L. G. BOURDAGES,
 Son Procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 20 novembre 1869. 2671 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } **COUR SUPÉRIEURE.**

Dans l'affaire de George Wilson, de la cité de Montréal, cordonnier, failli.

Lundi, le vingt-septième jour de Décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE WILSON,
 Par C. P. DAVIDSON,
 Son procureur *ad litem*

Montréal, 24 novembre, 1869. 2735 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 No. 182.

Dans l'affaire de Louis Godfroi Casault, failli.

Le soussigné, a produit au bureau de cette Cour un acte de composition et de déchargé exécuté par ses créanciers, et, le premier jour de février prochain, il s'adressera à cette Cour pour obtenir la confirmation de la dite décharge.

L. G. CASAULT,
 per A. R. ANGERS,
 Son procureur *ad litem*.

Québec, 25 novembre 1869. 2749 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Thomas Barwis, du canton de Halifax-Sud, commerçant, ci-devant sous les noms et raison de Thomas Barwis et Cie., failli.

Avis est par le présent donné que le treizième jour de février prochain, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS BARWIS,
 Par R. C. PENTLAND,
 Son procureur *ad litem*.

Daté à Arthabaska,
 ce 12 novembre 1869. 2523 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de St. François. }

Dans l'affaire de David Moe, failli.

Le vingt-quatrième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

DAVID MOE,
 Par HALL & WHITE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Waterville, 15 novembre 1869. 2529 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.**

Dans l'affaire de Romain St. Jean, failli.

Le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

ROMAIN ST. JEAN,
 par Rivard & Taillon,
 ses procureurs *ad litem*.

Montreal, 17 novembre, 1869. 2615 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of John Marcoux, an Insolvent.

On the twenty-ninth day of December next, the undersigned will apply to the said Court for his discharge under the above Act.

JOHN MARCOUX,
 By L. G. BOURDAGES,
 His Attorney *ad litem*.

Three-Rivers, 20th November, 1869. 2672 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Montreal, } **SUPERIOR COURT:**

In the matter of George Wilson, of the city of Montreal, shoemaker, an Insolvent.

On monday, the twenty-seventh day of December next, the undersigned will apply to the said Court, for a discharge under the said Act.

GEORGE WILSON,
 By C. P. DAVIDSON,
 His attorney *ad litem*:

Montreal, 24th November, 1869. 2736 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Québec. }
 No. 182.

In the matter of Louis-Godfroi Casault, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this Court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the first day of February next, he will apply to the said Court for a confirmation of the discharge thereby effected.

L. G. CASAULT,
 par A. R. ANGERS,
 His Atty. *ad litem*.

Québec, 25th November, 1869. 2050 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. }

In the matter of Thomas Barwis, of the township of South-Halifax, heretofore trading under the name, firm and style of Thomas Barwis & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that on the thirteenth day of February next, at ten of the clock in the forenoon, or so soon as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS BARWIS,
 Per R. C. PENTLAND,
 His Attorney *ad litem*.

Dated at Arthabaska,
 this 12th November, 1869. 2524 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of St. Francis. }

In the matter of David Moe, an Insolvent.

On the twenty-fourth day of December next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the said act.

DAVID MOE,
 Per HALL & WHITE,
 His Attorneys *ad litem*.

Waterville, 15th November, 1869. 2530 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Romain St. Jean, an Insolvent.

On the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said Court for his discharge under the above act.

ROMAIN ST. JEAN,
 by Rivard & Taillon,
 his Attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th November, 1869. 2616 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Scott, failli.

Avis est par le présent donné que le vingt-huitième jour de décembre prochain, le soussigné fera application à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BAPTISTE SCOTT,
 Par L. N. DENONCOURT,
 Son procureur *ad litem.*
 2555 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Girard et Nantais, de Montréal, faillis.

Une seconde feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au vingtième jour de décembre courant inclusivement.

T. SAUVAGEAU,
 Syndic officiel.
 Montréal, 3 décembre 1869. 2849 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Cyrille Poirier, de Saint-Vincent de Paul, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur immeubles a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingtième jour de décembre courant, inclusivement.

T. SAUVAGEAU,
 Syndic Officiel.
 Montréal, 3 décembre 1869. 2851 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Stanway, de Montréal, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingtième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
 Syndic officiel.
 Montréal, 1er décembre 1869. 2869 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Johnson, manufacturier d'instruments d'agriculture et commerçant, de Montréal, failli.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingtième jour de décembre 1869, après lequel jour les dividendes seront payés.

T. S. BROWN,
 Syndic.
 Montréal, 2 décembre 1869. 2863 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Smith, Robert Edminson et Hugh Mathewson, tous de la cité de Montréal, marchands de chaussures en gros et commerçants, faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Smyth et Edminson, faillis.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé, ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de décembre 1869, après lequel jour les dividendes seront payés.

T. S. BROWN,
 Syndic.
 Montréal, 2 décembre 1869. 2861 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Paul Timothée Masson, de Saint-Charles, failli.

Je, soussigné, Henry Barbeau, de la cité et du district de St. Hyacinthe, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire à mon bureau leurs réclamations, sous un mois.

HENRY BARBEAU,
 Syndic.
 St. Hyacinthe, 2 décembre 1869. 2871 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Three Rivers. } *In the Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Scott, an Insolvent.

Notice is hereby given that on the twenty-eighth day of December next, the undersigned will apply to the court for a discharge under the said act.

JEAN BAPTISTE SCOTT,
 Per L. N. DENONCOURT,
 His Attorney *ad litem.*
 2556 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Girard & Nantais of Montréal, Insolvents.

A second dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twentieth day of December instant, inclusively.

T. SAUVAGEAU,
 Official Assignee
 Montreal, 3rd December, 1869. 2850 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Cyrille Poirier, of St. Vincent de Paul, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on real estate has been prepared, subject to objection until the twentieth day of December instant, inclusively.

T. SAUVAGEAU,
 Official Assignee.
 Montreal, 3rd December, 1869. 2852 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Stanway, of Montréal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twentieth day of December instant, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
 Official Assignee.
 Montreal, 1st December, 1869. 2870 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Johnson, agricultural implement manufacturer and trader, of Montréal, Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the twentieth day of December, 1869, after which, dividend will be paid.

T. S. BROWN,
 Assignee.
 Montreal, 2nd December, 1869. 2864 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Smith, Robert Edminson and Hugh Mathewson, all of the city of Montréal, wholesale boot and shoe merchants and traders, carrying on business as such in copartnership under the name, style and firm of Smyth & Edminson, Insolvents.

A second dividend sheet has been prepared, open to objection until the twentieth day of December 1869, after which dividend will be paid.

T. S. BROWN,
 Assignee.
 Montreal, 2nd December 1869. 2862 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Paul Timothée Masson, of St. Charles, Insolvent.

I, the undersigned, Henry Barbeau, of the city and district of St. Hyacinthe, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

HENRY BARBEAU,
 Assignee.
 St. Hyacinthe, 2nd December, 1869. 2872 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles-Guillaume Tailhond, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingtième jour de décembre 1869, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

W. WALKER,
Syndic provisoire.
2875 v

Québec, 2 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Mary Smith, veuve de feu Thomas McConnell, failli.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingtième jour de décembre prochain, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

WM. WALKER,
Syndic provisoire.
2899 v

Québec, 2 décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Octave Dutrisac, de la paroisse Saint-Clet, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon magasin du failli, en la dite paroisse Saint-Clet, mardi, le quatorze de décembre prochain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
2751 v

Coteau Landing, 24 novembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Moïse T. Sarcault, de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait partie de la société de Sarcault et frère, failli.

Je, soussigné, A. F. Gault, de Montréal, ai été nommé syndic au lieu et place de A. B. Stewart.

A. F. GAULT,
Syndic.
2913 v

Montréal, 1er décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Moïse T. Sarcault, de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait partie de la société de Sarcault et frère, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour de décembre, après lequel jour, les dividendes seront payés.

Tous les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont requis de les produire avant la dite date, autrement ils seront forcés du partage des dividendes.

A. F. GAULT,
Syndic.
2911 v

Montréal, 1er décembre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

David Torrance, Thomas Cramp et John Torrance, junior, tous de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, marchands associés, y faisant affaires sous les nom et raison de David Torrance et compagnie, Demandeurs; vs. John-Joseph-Briquet Jones, de la dite cité de Montréal, expéditeur, en sa qualité de curateur bien et dûment nommé en justice à la succession vacante de feu James-Arthur Glassford, en son vivant du même lieu, expéditeur, représentant tant les biens individuels du dit feu James-Arthur Glassford, que ses propres intérêts comme ayant été associé dans la ci-devant société de la compagnie de Glassford, Jones, composée du dit John-Joseph-Briquet Jones et le dit James-Arthur Glassford, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause

T. BOUTHILLIER,
Shérif.
2759 v

Montréal, 25 novembre 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Guillaume Tailhond, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 17, St. Peter Street, Quebec, on Monday, the twentieth day of December, 1869, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. WALKER,
Interim Assignee.
2876 v

Quebec, 2nd December, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Mary Smith, widow of the late Thomas McConnell, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 17, St. Peter street, Quebec, on Monday, the twentieth day of December, 1869, at noon, to receive a statement of her affairs, and to appoint an assignee.

WM. WALKER,
Interim Assignee.
2900 v

Quebec, 2nd December, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Octave Dutrisac, of the parish of St. Clet, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the store of the insolvent, in the said parish of St. Clet, Tuesday, the fourteenth day of December next, at one o'clock P. M., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
2752 v

Côteau Landing, 24th November, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Moïse T. Sarcault, of Montreal, as well individually as being a member of the firm of Sarcault & Frère, an Insolvent.

I, the undersigned, A. F. Gault, of Montreal, have been appointed assignee in the room of A. B. Stewart.

A. F. GAULT,
Assignee.
2914 v

Montreal, 1st December, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Moïse T. Sarcault, of Montreal, as well individually as being a member of the firm of Sarcault & Frère, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the twenty-fourth day of December, after which dividend will be paid. All creditors who have not yet filed their claims are requested to file them with the undersigned previous to the above date, otherwise they will be debarred from participating in the dividend.

A. F. GAULT,
Assignee.
2912 v

Montreal, 1st December, 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

David Torrance, Thomas Cramp and John Torrance, junior, all of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchants and copartners, carrying on business there under the firm of David Torrance & Company, Plaintiffs; vs. John-Joseph-Briquet Jones, of the said city of Montreal, forwarder, in his capacity of curator in due form law appointed to the vacant estate and succession of the late James-Arthur Glassford, in his lifetime of the same place, forwarder, representing as well the individual estate of the said late James-Arthur Glassford, as his interest as having been a copartner in the heretofore firm of Glassford, Jones Company, composed of the said John-Joseph-Briquet Jones and the said James-Arthur Glassford.

A Writ of attachment has issued in this cause.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.
2760 v

Montreal, 25th day of November, 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gustavo-Clovis Quevillon, de la ville de Terrebonne, commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait titre cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, sur la place publique, en la dite ville de Terrebonne, mardi le vingt-et-un de décembre prochain à onze heures de l'avant-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. M. PRÉVOST,
Syndic provisoire.

Terrebonne, 25 novembre 1869. 2773 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864-9.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas Short, failli,

Le dix-septième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS SHORT,
Par J. J. C. ABBOTT,
Son Procureur ad litem.

Montréal, 1er décembre 1869. 2777 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Samuel Browning de Montréal, hôtelier failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire devant moi leurs réclamations, sous un mois.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 29 novembre 1869, 2783 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Paschal Leclere, des cité et district de Montréal, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires No. 560, rue Sainte-Catherine, Montréal, lundi le treizième jour de décembre prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire.

Montréal, 25 novembre 1869. 2785 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

La Banque du Peuple, corps politique, dûment incorporé, faisant affaires dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, demanderesse: vs. François Xavier Marsolin, de la cité de Montréal, commerçant, défendeur.

Un Bref de saisie a émané en cette cause.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Montréal, trentième jour de novembre, 1869. 2799 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

La Banque du Peuple, corps politique dûment incorporé, faisant affaires dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, demanderesse, vs. Charles Racicot, de la dite cité de Montréal, commerçant, défendeur.

Un Bref de saisie a émané en cette cause.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Montréal, trentième jour de novembre 1869. 2801 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } Dans la Cour Supérieure.

Abraham S. Hart, failli, et Hart & Fontaine, faillis.

Le dixseptième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

ABRAHAM S. HART.

Trois-Rivières, 6 novembre, 1869. 2415 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gustavo Clovis Quevillon, trader, of the town of Terrebonne, an insolvent.

The insolvent having made to me an assignment of his estate, his creditors are notified to meet at his place of business in the town of Terrebonne aforesaid, on the twenty first day of December instant, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of receiving statements of his affairs and appointing an assignee.

G. M. PRÉVOST,
Interim Assignee.

Terrebonne, 25th November, 1869. 2774 v

INSOLVENT ACT OF 1864-9.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Thomas Short, an Insolvent.

On the seventeenth day of February next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the said act.

THOMAS SHORT,
By J. J. C. ABBOTT,
His attorney ad litem.

Montreal, 1st December 1869. 2778 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Samuel Browning, of Montreal, hotel-keeper, an insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, Official Assignee, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 29th november, 1869. 2784 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Paschal Leclere, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 560, Sainte-Catherine street, in Montreal, on Monday, the thirteenth day of December next, at eleven o'clock A. M.; to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim Assignee.

Montreal, 25th November, 1869. 2786 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

La Banque du Peuple, a body politic duly incorporated, carrying on business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff, vs. François Xavier Marsolin, in the city of Montreal, trader, Defendant.

A Writ of Attachment has issued in this cause.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Montreal, thirtieth day of November, 1869. 2800 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

La Banque du Peuple, a body politic and duly incorporated, carrying on business in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff, vs., Charles Racicot, trader, of the said city of Montreal, Defendant.

A Writ of Attachment has issued in this cause.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Montreal, 30th November, 1869. 2802 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } In the Superior Court.

In the matter of Abraham S. Hart, an Insolvent, and of Hart and Fontaine, Insolvents.

On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ABRAHAM S. HART.

Three-Rivers, 6th November, 1869. 2416 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de James Thomson, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et vendredi, le dix-septième jour de décembre prochain il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

JAMES THOMSON,
par J. et C. ABBOTT,
ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 5 novembre 1869. 2409 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Narcisse Neveu, failli.

Le treizième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE NEVEU,
Par A. E. BRASSARD,
Procureur *ad litem*.

Sorel, 6 novembre 1869. 2413 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Hart et Fontaine, faillis.

Avis est par le présent donné que le vingt-huitième jour de décembre prochain, à dix heures A. M., ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

FELIX DYDIME FONTAINE,
par S. L. DE LOTTINVILLE,
son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 novembre 1869. 2417 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Ephraïm A. Ward, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour une ratification de la décharge effectuée par le dit acte.

EPHRAÏM A. WARD,
Par SANBORN & BROOKS,
Ses procureurs *ad litem*.

Eaton, 12 novembre 1869. 2515 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Antoine D. Davis, Failli,

et
Tancred Sauvageau, Syndic.

Le soussigné a déposé un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers; et lundi, le vingt-septième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification.

ANTOINE D. DANIS,
Par D. GIROUARD,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 18 octobre 1869. 2079 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Timothée Bertrand, Failli,

et
Tancred Sauvageau, Syndic.

Le soussigné a déposé un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mardi, le

C

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of James Thomson, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this Court a deed of consent by his creditors to his discharge, and on Friday, the seventeenth day of December next, he will apply to the said Court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JAMES THOMSON,
by J. & C. ABBOTT,
his attorneys *ad litem*.

Montreal, 5th November, 1869. 2410 v

INSOLVENT ACT OF 1864, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Narcisse Neveu, an Insolvent.

On the thirteenth day of January next (1870) the undersigned will apply to the said Court for his discharge under the above act.

NARCISSE NEVEU,
Per A. E. BRASSARD,
Attorney *ad litem*.

Sorel, 6th November, 1869. 2414 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Hart & Fontaine, Insolvents.

Notice is hereby given that on the twenty-eighth day of December next, at ten of the clock in the forenoon, or as soon as counsel can be heard, the undersigned will apply to the Court for a discharge under the said Act.

FELIX DYDIME FONTAINE,
per S. L. DE LOTTINVILLE,
his attorney *ad litem*.

Three Rivers, 15th November, 1869. 2418 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of St. Francis. }

In the matter of Ephraïm A. Ward, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Wednesday, the twenty-second day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EPHRAÏM A. WARD,
By SANBORN & BROOKS,
His Attorneys *ad litem*.

Eaton, 12th November, 1869. 2516 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Antoine D. Davis, Insolvent.

and
Tancred Sauvageau, Assignee.

The undersigned has filed a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the twenty-seventh day of December next, will apply to the said Court for a confirmation thereof.

ANTOINE D. DANIS,
per D. GIROUARD,
his attorney *ad litem*.

Montreal, 18th October, 1869. 2080 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec, }
District of St. Hyacinthe. } *In the Superior Court.*

In the matter of Timothée Bertrand, Insolvent,

and
Tancred Sauvageau, Assignee.

The undersigned has filed a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Tues-

vingt-deuxième jour de février prochain, il s'adressera à la dite cour supérieure pour en obtenir la ratification.

TIMOTHÉE BERTRAND,
par BOURGEOIS & BACHAND,
ses procureurs *ad litem*.

St. Hyacinthe, 28 octobre 1869. 2283 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Robert Bryson Rutherford, de la cité de Montréal, marchand-tailleur, et comme ayant été un associé de la ci-devant société de Rutherford & Brother, de la dite cité, marchand-tailleur, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé, sont par le présent notifiés, qu'il a déposé, à mon bureau, un acte de composition et de décharge, devant être exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujettes à être comptées en constatant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques depuis la dernière publication du présent avis, lequel jour sera samedi, le onzième jour de décembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge selon ses conditions.

DAVID J. CRAIG,

Syndic.

Montréal, 26 novembre 1869. 2827 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph L'Heureux, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé, ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de décembre 1869, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 1er décembre 1869. 2829. v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Knight, failli.

Un dernier bordereau de dividende a été préparé, sujet à objection jusqu'au vingt-deuxième jour de décembre 1869, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 1er décembre 1869. 2831. v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elizabeth Morgan, de Montréal, com-
merçante, faillie.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

JOHN WHYTE,

Syndic.

Montréal, 1er décembre, 1869. 2835 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Poulin, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sont requis de se réunir au bureau du syndic soussigné, No. 18, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, vendredi, le vingt-quatrième jour de décembre courant, à trois heures P. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

Montréal, 1er décembre 1869. 2837 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Boucher, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au bureau du syndic soussigné, No. 18, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-septième jour de décembre courant, à trois heures P.M., pour l'examen public du failli et pour le règlement de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

Montréal, 1er décembre 1869. 2839 v

D

day, the twenty-second day of February next, will apply to the said Court for a confirmation thereof.

TIMOTHÉE BERTRAND,
per BOURGEOIS & BACHAND,
his attorneys *ad litem*.

St. Hyacinthe, 28th October, 1869. 2284 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert Bryson Rutherford, of the city of Montreal, merchant-taylor, and as having been a partner of the late firm of Rutherford and Brother, of the said city, merchant-tailors, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Saturday, the Eleventh day of December next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

DAVID J. CRAIG,

Assignee.

Montreal, 26th Nov., 1869. 2828 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph L'Heureux, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared, open to objection until the 22nd day of December, 1869; after which dividend will be paid.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 1st December, 1869. 2830 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Knight, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared, open to objection until the 22nd day of December, 1869; after which dividend will be paid.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 1st December, 1869. 2832 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elizabeth Morgan, of Montreal, Trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, Official Assignee, have been appointed Assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JOHN WHYTE,

Assignee.

Montreal, 1st December, 1869. 2836 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Poulin, of Montréal, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned assignee, No. 18, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty-fourth day of December instant, at three o'clock, P. M., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,

Assignee.

Montreal, 1st December, 1869. 2838 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Boucher, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the Insolvent are notified to meet at the office of the undersigned Assignee, No. 18, St. Sacrament street, in the city of Montreal on Monday the twenty seventh day of December instant, at three o'clock P.M., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,

Assignee.

Montreal, 1st December 1869. 2840 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. B. Christin dit Saint-Amour, en premier lieu commerçant, de la paroisse de Sainte-Cécile, district et comté de Beauharnois, failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés de se réunir au bureau du syndic soussigné, No. 18, rue Saint-Sacrement, lundi, le vingtième jour de décembre prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,

Syndic.

Montréal, 1er décembre 1869.

2841 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de F. X. Naubert, de Sainte-Genève de Batiscan, district des Trois-Rivières, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 18, rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-unième jour de décembre, à trois heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,

Syndic.

Montréal, 1er décembre 1869.

2843 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hurlubise & Hamilton, de Montréal, faillis.

Une première feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au vingtième jour de décembre courant inclusivement.

T. SAUVAGEAU,

Syndic Officiel.

Montréal, 3 décembre 1869.

2845.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Théodore Saucier, ci-devant de la cité de Montréal, et actuellement résidant à Ogdensburg, dans l'Etat de New York, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société, à Montréal, avec Léon Larue et Frs.-Xavier Saucier, sous la raison sociale de "Saucier, Larue et Co." failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur immeubles a été préparée sujette à objection jusqu'au vingtième jour de décembre courant, inclusivement.

T. SAUVAGEAU,

Syndic Officiel.

Montréal, 3 décembre, 1869.

2847 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. B. Christin dit St. Amour, formerly trader, of the parish of Ste. Cécile, district and county of Beauharnois, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned assignee, No. 18, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Monday, the twentieth day of December instant, at 3 o'clock P. M., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,

Assignee.

Montreal, 1st December, 1869.

2842 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of F. X. Naubert, of Ste. Geneviève de Batiscan, district of Three-Rivers, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, No. 18, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-first day of December next, at three o'clock, P. M., for the public examination of the Insolvent and for the ordering of the estate generally.

T. SAUVAGEAU,

Assignee,

Montreal, 1st December, 1869.

2844 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hurlubise and Hamilton, of Montreal, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twentieth day of December instant, inclusively.

T. SAUVAGEAU,

Official Assignee.

Montreal, 3rd December, 1869.

2846

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Théodore Saucier, formerly of the city of Montreal, and now residing at Ogdensburg, New York State, individually and as having traded at Montreal, in partnership with Léon Larue and Frs.-Xavier Saucier, under the name and style of Saucier, Larue & Co., an Insolvent.

A first and final dividend sheet on real estate has been prepared, subject to objection until the twentieth day of December instant, inclusively.

T. SAUVAGEAU,

Official Assignee.

Montreal, 3rd December, 1869.

2848 v

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours qui suivront celui de la vente.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Glass, commerçant, de la cité de Montréal, failli; et Thomas S. Brown, syndic.

Avis public est par le présent donné que l'immeuble ci-dessous mentionné, appartenant aux biens du dit failli, sera vendu au palais de Justice, dans la cité de Montréal, susdit, dans la salle où ont lieu ordinairement les procédures en vertu du dit acte, mercredi, le

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immoveables will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montreal. }

In the matter of John Glass, trader, of the city and district of Montreal, Insolvent; and Thomas S. Brown, Assignee.

Public notice is hereby given that the undermentioned immoveable property belonging to the estate of the Insolvent, will be sold at the Court house, in the city of Montreal aforesaid, in the room wherein proceedings under the said act are usually had, on Wednesday,

vingt-deuxième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi.

Un certain lot de terre sis et situé dans le faubourg de Québec de la cité de Montréal, formant un des lots de terres dont Dame Hannah Ferguson, femme d'Andrew Shaw, a déposé le vingt-quatrième jour de mai, mil huit cent trente-trois, par un *tirage au sort*, et connu et distingué sur le plan et arpentage de la dite propriété déposé et enregistré dans le bureau de G. D. Arnoldi, notaire public, comme le lot numéro cent soixante-et-dix-sept, contenant trente-huit pieds en front, plus ou moins, sur soixante-et-quatre pieds en profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, et étant borné comme suit: en front par la rue Troisième (maintenant rue Ontario), en arrière par le lot numéro cent soixante-et-onze, d'un côté par le lot numéro cent soixante-et-seize et de l'autre côté par le lot numéro cent soixante-et-dix-huit,—sans bâtisses.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 7 octobre 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Catherine Goodwin, femme de Charles-Robert Baird, d'Hochelaga, dans la paroisse et le district de Montréal, marchande publique, faillie; et Thomas S. Brown, syndic.

Aviz public est par le présent donné que les terres et héritages ci-dessous mentionnés appartenant aux biens de la faillie, seront vendus au palais de Justice, dans la cité de Montréal, susdit, dans la salle où ont lieu ordinairement les procédures en vertu du dit acte, mercredi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi.

1. Un lot de terre ou emplacement, sis et situé dans Hochelaga, paroisse et district de Montréal, sur le côté sud-est du chemin de la Reine, c'est à dire, le lot entre le dit chemin et la Rivière St. Laurent, contenant cent cinquante-trois pieds en front sur cent quatre-vingt-neuf pieds en profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, borné en front par le dit chemin, en arrière par le bord de l'eau de la dite rivière St. Laurent, sur le côté sud-ouest par les représentants de Forsyth et Richardson, et sur le côté nord-est par une rue, *Gale street*, large de soixante pieds, conduisant au bord de l'eau de la dite rivière St. Laurent—avec une grande bâtisse en pierre dessus construite.

2. Deux certains lots de terre ou emplacements vis-à-vis le lot ci-dessus mentionné premièrement, sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, se joignant, l'un l'autre contenant ensemble soixante pieds en front, sur cent quinze pieds de profondeur, sur la ligne nord, et cent vingt-deux pieds sur la ligne sud, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, borné en front par le chemin public, en arrière par la ruelle Palm, d'un côté par la propriété de la Veuve Eveleigh ou repréensants, et de l'autre côté par les représentants de feu l'honorable John Richardson—avec une maison en pierre à deux étages, deux maisons en bois à un étage et autres bâtisses dessus érigées.

3. Trois certains lots de terre, à la même place, près des lots ci-dessus mentionnés, connus et distingués comme lots numéros, six, sept et huit, sur un certain plan, déposé et enregistré dans le bureau de E. Guy, notaire public, et annexé à un certain acte de vente, exécuté le vingt-quatrième jour de février, mil huit cent quarante-deux, par l'honorable Samuel Gale en faveur d'Hiram Gilbert, en la présence du dit E. Guy et collègue, notaires publics; les dits trois lots étant bornés en front par le chemin de la Reine, en arrière par la ruelle Palm, mentionnée sur le dit plan, d'un côté par le lot numéro neuf sur le dit plan, et de l'autre côté par la rue Gale, aussi mentionnée sur le dit plan—avec une bâtisse en pierre à un étage et autres bâtisses dessus construites.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 6 octobre 1869.

the Twenty-second day of December next, at Eleven of the clock in the forenoon.

A certain lot of ground situated and being in the Quebec suburbs of the city of Montreal, forming one of the lots of ground disposed of by Dame Hannah Ferguson, wife of Andrew Shaw, on the twenty-fourth of May, one thousand eight hundred and thirty-three, by a *tirage au sort*, and known and distinguished on the plan and survey of the said property, deposited of record in the office of G. D. Arnoldi, notary public, by lot number one hundred and seventy seven, containing thirty-eight feet in front, more or less, by sixty-four feet in depth, more or less, english measure, and being bounded as follows: in front by Third street (now Ontario street), in rear by lot number one hundred and seventy-one, on one side by lot number one hundred and seventy-six, and on the other side by lot number one hundred and seventy-eight,—without any buildings thereon.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 7th Oct., 1869.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

In the matter of Catherine Goodwin,, wife of Charles-Robert Baird, of Hochelaga, in the parish and district of Montreal, marchande publique, Insolvent; and Thomas S. Brown, Assignee.

Public notice is hereby given that the undermentioned lands and tenements belonging to the estate of the Insolvent, will be sold at the Court house, in the city of Montreal aforesaid, in the room wherein proceedings under the said act are usually had, on Wednesday, the Twenty-second day of December next, at ten of the clock in the forenoon.

1. A lot of land or emplacement, situate in Hochelaga, parish and district of Montreal, on the southeasterly side of the Queen's highway, that is to say, the lot between the said highway and the river St. Lawrence, containing one hundred and fifty-three feet in front by one hundred and eighty-nine feet in depth, english measure, the whole more or less, without any guarantee of precise measurement; bounded in front by the said highway, in rear by the water edge of the said river St. Lawrence, on the south-west side by the representatives of Forsyth & Richardson, and on the north-east side by a street (*Gale street*) of sixty feet wide, leading to the water edge of the said river St. Lawrence,—with a large stone building thereon erected.

2. Two certain lots of land or emplacements, opposite the herein before firstly described lot, on the north-west side of the Queen's highway, adjoining each other, containing sixty feet in front, by one hundred and fifteen feet in depth on the north line, and one hundred and twenty-two feet on the south line, the whole more or less, without any guarantee of precise measurement; bounded in front by the highway, in rear by Palm lane, on one side by the property of Widow Eveleigh, or representatives, and on the other side by the representatives of the late Honorable John Richardson,—with a two story stone house, two one story wooden houses, and other buildings thereon erected.

3. Three certain lots of land at the same place, near the herein before described lots, known and distinguished as lots number six, seven and eight, on a certain plan deposited and of record in the office of E. Guy, notary public, and annexed to a certain deed of sale, executed on the twenty-fourth day of February one thousand eight hundred and forty-two, by the Honorable Samuel Gale in favor of Hiram Gilbert, in the presence of said E. Guy and colleague, notaries public; said three lots being bounded in front by the Queen's highway, in rear by Palm lane, mentioned on said plan, on one side by lot number nine on said plan, and on the other side by Gale street, also mentioned on said plan,—with a one story stone building and other buildings thereon erected.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 6th October, 1869.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re:—Dame Marie-Henriette Bourque, épouse de Richard-Joseph Duckett, de la paroisse de Saint-Polycarpe, district de Montréal, marchande publique, faillie, savoir :

1. Un emplacement situé au nord de la Rivière-à-Delisle, en la paroisse de Saint-Polycarpe, seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, dans le comté de Soulanges, dit district, et faisant partie de la terre désignée sous le numéro cinquante-huit, de la contenance de quarante pieds de front, sur quarante pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise, tenant en profondeur, au terrain de la fabrique de la paroisse de Saint-Polycarpe, en arrière et d'un côté, aux terrains subséquentement désignés, provenant de M. Ronald McDonald, et de l'autre côté, au chemin de front des terres du côté nord de la Rivière-à-Delisle—avec une maison de bois et magasin y érigés.

2. Un autre terrain situé au nord de la Rivière-à-Delisle, en la dite paroisse de Saint-Polycarpe, et faisant aussi partie de la terre numéro cinquante-huit, contenant tout le terrain en front qui se trouve entre celui de la fabrique de la paroisse de Saint-Polycarpe, et le terrain de Dame Mary McDonald, épouse de M. Joseph Roby, sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin de front du côté nord de la dite Rivière-à-Delisle, au terrain de la dite Dame Mary McDonald—avec trois maisons en bois, une grange et autres bâtisses dessus construites, il ne faut pas comprendre dans l'enclave de ce terrain, celui en premier lieu désigné.

3. Un autre terrain ou emplacement situé au même lieu, faisant aussi partie du numéro cinquante-huit, et contenant en tout, le terrain qu'il y a entre le chemin de la Reine et la dite Rivière-à-Delisle, joignant d'un côté au terrain de la fabrique de Saint-Polycarpe, et la bâtisse adjacente, au côté sud de la maison de Dame Adelaïde Brabant, épouse de M. Joachim Desloges dit Lavigneur—avec une maison de bois y érigée.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges, district de Montréal, MARDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain (1870), à ONZE heures de l'avant-midi.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

Montréal, 17 novembre 1869.

No. 18, rue Saint-Sacrement. 2611 v
[Première publication, 20 novembre 1869.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Archibald H. Forbes, de Montréal, failli, et Andrew B. Stewart, Syndic Officiel.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les propriétés immobilières sous mentionnées faisant partie des biens du dit failli, seront vendues au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle où ont ordinairement lieu les procédures en vertu du dit acte, vendredi, le trente-unième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, à savoir :

1. Un lot ou un morceau de terre comprenant le lot numéro cinq et partie du lot numéro quatre sur le plan du fief Nazareth, situé dans le faubourg St. Anne, communément connue sous le nom de Griffintown de la cité de Montréal, le tout contenant, sans garantie de mesure précise soixante-dix-huit pieds de front sur la rue Sœurs Grises, mesure française, (quatre-vingt-trois pieds six pouces mesure anglaise), quatre-vingts pieds mesure anglaise de largeur, en arrière, sur quatre-vingt-dix pieds mesure française de profondeur, sur le côté nord-ouest, joignant la propriété de Ira Gould, et quatre-vingt-douze pieds six pouces mesure française de profondeur sur le côté sud-est, joignant la propriété des représentants de feu Roswell Corse, le dit morceau de terre ainsi borné; en front à la rue des Sœurs Grises, en arrière à la propriété vendue par Andrew Kirkpatrick à Messieurs Warmington et Dunbar, d'un côté au nord-ouest à la propriété de Ira Gould, et de l'autre côté, vers le sud-est aux représentants de Roswell Corse, ensemble les débris d'une maison, toutes circonstances, dépendances du dit lot ou morceau de terre, ensemble aussi tous les droits de mitoyenneté dans le mur et les clôtures de séparation du dit lot, tel et ainsi que Dame Veuve Ann Jones les

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re:—Dame Henriette Bourque, wife of Richard Joseph Duckett, of the parish of St. Polycarpe, district of Montreal, public trader, an insolvent, to wit :

1. An emplacement situate to the north of the river called Rivière à Delisle, in the parish of St. Polycarpe, seigniorie of Nouvelle Longueuil, in the county of Soulanges, district aforesaid, and forming part of the lot described as number 58, containing forty feet in front by forty feet in depth, without warranty to precise measure, joining in depth to the fabrique lot of the parish of St. Polycarpe, in rear and on one side to the lot hereinafter described, heretofore Mr. Ronald McDonald, and on the other side to the north bank of the river called Rivière à Delisle,—with a wooden house and store, thereon erected.

2. Another lot situate to the north of the river called Rivière à Delisle, in the parish of St. Polycarpe aforesaid, forming likewise part of lot number fifty-eight, containing all the ground in front between the lot belonging to the fabrique of the parish of St. Polycarpe, and the property of Mary McDonald, wife of Joseph Roby, by the depth to be found between the front road of the north bank of the river called Rivière à Delisle, and the property of the said Mary McDonald,—with three wooden houses, a barn and outbuildings thereon erected.

The lot firstly above described is not to be included within the limits of this lot.

3. Another lot or emplacement situate at the same place, forming likewise part of lot number fifty-eight, and containing in all the land between the Queen's highway and the river called Rivière à Delisle, joining on one side to the fabrique lot of the parish of St. Polycarpe, and the adjacent buildings south of the dwelling house belonging to Adelaïde Brabant, wife of Mr. Joachim Desloge dit Lavigneur,—with a wooden house thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Polycarpe, in the county of Soulanges, district of Montreal, on TUESDAY, the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, (1870) at ELEVEN o'clock in the forenoon.

T. SAUVAGEAU,
Official Assignee. v

No. 18, St. Sacrament Street,

Montréal, 17th November, 1869, 2612
(First published, 20th November, 1869.)

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Archibald H. Forbes, of Montreal, an Insolvent, and Andrew B. Stewart, Official Assignee.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immoveable properties belonging to the estate of the said Insolvent, will be sold at the Court House in the city of Montreal, in the room wherein proceedings under the said act are usually held, on Friday, the Thirty-first day of December next, at the hour of Eleven o'clock in the forenoon, to wit :

1. A lot or piece of ground comprising lot number five and part of lot number four on the plan of the fief Nazareth, situated in the St. Ann's suburbs, commonly called Griffintown, of the said city of Montreal, the whole containing, but without warranty of precise measurement, seventy-eight feet on the front on Grey Nun street, french measure, (eighty-three feet six inches, english) eighty feet english measure in breadth in rear, by ninety feet french measure in depth on the north-west side, adjoining the property of Ira Gould, and ninety-two feet six inches french in depth on the south-east side, adjoining the property of the representatives of the late Roswell Corse; bounded, the said piece of ground, in front by Grey Nun street, in rear by the property sold by Andrew Kirkpatrick to Messrs. Warmington and Dunbar, on one side to the north-west by the property of Ira Gould, and on the other side to the south-east by the representatives of Roswell Corse,—with the ruins of a house thereon— with all and every the members and appurtenances to the said lot or piece of ground and to the said lot belonging, including all such rights of mitoyenneté in the division wall and fences, as the late Dame Ann Jones, widow, was at the time of her death entitled

possédait au jour de son décès, et y aurait droit par et en vertu d'un acte de partage entre elle comme ayant été commune en biens avec feu Henry Corse, son mari, Roswell Corse, de Montréal, écuyer, et Mademoiselle Elector Corse et les autres héritiers légaux du dit feu Henry Corse, passé à Montréal, le douzième jour de novembre, mil huit cent cinquante-cinq, devant maître James Smith et son collègue, notaires publics, ou autrement, et en outre avec le droit de mitoyenneté dans les murs de la bâtisse construite par le dit Ira Gould, qui borne le dit lot de terre sur le côté nord-ouest d'icelle, le dit lot de terre comprenant les dits lots et parties de lot, occupé en franc alleu-roturier, en vertu de la commutation des charges et droits seigneuriaux, cédé par les Religieuses Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme administratrices de la propriété des pauvres du dit Hôtel-Dieu et Seigneuresse du dit fief Nazareth par acte passé à Montréal, le vingtième jour de décembre mil huit cent soixante-trois, devant maître James Smith et son collègue, notaires publics, et le dit lot numéro cinq, et la dite partie du lot numéro quatre sujets au paiement d'une rente foncière de trois louis courant pour chaque quatre mille cinquante pieds en superficies des dits terrains respectivement, payable annuellement le premier jour de mai, à l'Hon. John Samuel McCord, ses héritiers et ayant causes, jusqu'au vingt-neuvième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et après ce temps, à l'avenir, et à toujours, de payer aux dites Religieuses Sœurs Hospitalières comme administratrices de la propriété des pauvres du dit Hôtel-Dieu de Montréal, et leurs successeurs, ensemble une maison en briques à trois étages, servant de manufacture, et une maison en briques à deux étages, servant de magasin et bureaux, dessus érigées.

2. Un lot de terre sis et situé dans la cité de Montréal, du côté sud-ouest de la rue de la Montagne et comprenant deux lots, respectivement connus et désignés comme étant les lots numéros trois et quatre sur un plan de la propriété des vendeurs, déposé dans le bureau de T. Doucet, notaire, le dix-septième jour de juin, mil huit cent soixante-quatre, et mesurant ensemble cinquante-un pieds de front, sur cent vingt pieds de profondeur respectivement, plus ou moins, borné en front par la rue Sherbrooke, en arrière, par une petite rue de quinze pieds de largeur, d'un côté à la rue de la Montagne, et de l'autre côté au lot numéro deux sur le dit plan.—ensemble une maison bâtie en pierre brute (*Rock faced stone*) ayant deux étages (*Mansard Roof*) et dépendances dessus érigées.

3. La totalité des lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mentionnés et désignés sur le plan d'une propriété située dans la paroisse de Montréal, appartenant à Andrew Alexander Small, fait et levé par F. J. V. Regnaud, arpenteur provincial, le 14 octobre 1862, lesquels dits cinq lots de terre, sont bornés en front à une rue projetée sur le terrain du gouvernement, d'un côté aux représentants Fisher, d'un autre côté aussi à un chemin projeté de trente pieds de largeur, et en arrière, au dit Andrew Alexander Small, contenant ensemble deux cent quarante pieds de front sur une profondeur de trois cent quarante pieds, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise, et faisant partie d'un bloc de terre de six arpents de largeur, sur environ dix arpents de profondeur plus ou moins, borné en front partie au terrain appartenant au gouvernement et partie au grand chemin, en arrière à la propriété de William Murray, écuyer, et aux représentants Fisher, d'un côté aux héritiers Fisher, et de l'autre côté à John Glennon, écuyer, et autres,—ensemble une maison en pierre de taille à deux étages et dépendances dessus érigées.

Les créanciers qui ont des réclamations hypothécaires sur les dites terres et héritages, sont requis de les produire entre les mains du syndic, à son bureau, sous six jours immédiatement après le jour de la vente.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 29 oct. 1869.

2211 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Charlotte K. O'Grady, de Lennoxville, P. Q., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, au palais de justice, dans la ville de Sherbrooke, dans la salle où ont ordinairement lieu les procédures en

to in virtue of the *acte de partage* between her as having been *commune en biens* with the late Henry Corse, her husband, Roswell Corse, of Montreal, esquire, and Miss Elector Corse and others, the heirs at law of the said late Henry Corse, passed at Montreal on the twelfth day of November, one thousand eight hundred and fifty-five, before Mre. James Smith and his colleague, notaries public, or otherwise; and further with the right of mitoyenneté in the walls of the building erected by the said Ira Gould, which bound the said piece of ground on the north-west side thereof, the said piece of ground comprising the said lots and parts of lot, held in *franc alleu roturier* in virtue of the commutations of the seigniorial rights and charges burthen thereon, granted by Les Religieuses Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, as administratrices of the property of the poor of the said Hôtel-Dieu, and seigneuresse of the said fief Nazareth by act passed at Montreal, the twentieth-day of December one thousand eight hundred and sixty-three, before Mre. James Smith and his colleague, notaries public; and the said lot number five and the said part of lot number four subject to the payment of a ground rent, or *rente foncière*, of three pounds currency for each and every four thousand and fifty feet in superficies therein respectively comprised, payable annually on the first day of May to the Hon. John-Samuel McCord, his heirs and assigns, up to the twenty-ninth day of September, one thousand eight hundred and ninety, and thereafter for ever to the said Religieuses Sœurs Hospitalières, as administratrices of the property of the poor of the said Hôtel-Dieu de Montréal, and their successors,—with a three story brick building used as a factory, and a two story brick building used as store and offices, thereon erected.

2. A lot of ground situate, lying and being in the city of Montreal, on the south-west side of Mountain street, and comprising two lots respectively numbered and known as lots Nos. three and four, on a certain plan of the vendors' property deposited in the office of T. Doucet, notary, on the seventeenth day of June, eighteen hundred and sixty-four, and measuring fifty-one feet together in front by one hundred and twenty feet respectively in depth more or less; bounded in front by Sherbrooke street, in rear by a lane fifteen feet wide, on one side by Mountain street, and on the other side by lot No. two on said plan,—with a house built of Rock faced stone, having two storeys, (mansard roof) and outbuildings thereon erected.

3. The whole of the lots numbers one, two, three, four and five mentioned and described on the plan of a property situate in the parish of Montreal, belonging to Andrew Alexander Small, surveyed and drawn by F. J. V. Regnaud, provincial land surveyor, on the 14th October, 1862, which said five lots of land are bounded in front by a projected street on government field, on one side by the representatives Fisher, on the other side also by a projected road of thirty-feet in width, and in the rear by the said Andrew Alexander Small, containing altogether two hundred and forty feet in front by a depth of three hundred and forty feet, english measure, without warranty as to precise measurement, and are a part of a block of ground of six arpents in breadth by about six arpents in depth, more or less; bounded in front partly by ground belonging to the government and partly by the high road, in rear by the property of William Murray esquire, and the representatives Fisher, on one side by the heirs Fisher, and on the other side by John Glennon, esquire, and others—with a two storey cut-stone dwelling and outbuildings thereon erected.

The claims of hypothecary creditors upon the said lands and tenements, are required to be filed with the assignee, at his office, within six days next after the day of sale.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 29th Oct., 1869.

2212 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Charlotte K. O'Grady, of Lennoxville, P. Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, at the Court House in the town of Sherbrooke, in the room wherein proceedings under the said act are usually

vertu du dit acte, mercredi, le cinquième jour de janvier prochain, à onze heures de l'avant-midi, le syndic officiel soussigné offrira en vente, par encan public, les terres et héritages ci-après décrits, faisant partie des biens du dit failli.

Les créanciers qui ont des réclamations hypothécaires sur les dits terres et héritages sont requis de les produire entre les mains du soussigné sous six jours immédiatement après le jour de la dite vente.

Cette portion ou étendue de terre faisant partie du lot numéro douze, dans le cinquième rang du canton de Ascot, bornée comme suit : commençant à un poteau et à une borne en pierre avec de la faïence dessous, au côté sud-ouest du chemin conduisant du chemin Moulton Hill à Sherbrooke; delà vers le sud, trente degrés et vingt minutes ouest, quatre chaînes et soixante-deux chaînons et demi; delà, à angles droits, vers le nord, cinquante-neuf degrés et quarante minutes ouest, deux chaînes; delà, vers le nord, trente degrés vingt minutes est, cinq chaînes et trente-sept chaînons et demi jusqu'à une ligne semblable à celle décrite au premier lieu sur le côté sud-ouest du dit chemin conduisant à Sherbrooke; delà, le long du dit chemin dans une direction sud-est, deux chaînes et quatorze chaînons jusqu'au lieu du départ, et contenant un acre de terre—ensemble les bâtiesseus dessus construites et améliorations faites.

A. M. SMITH,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 27 octobre 1869.

2251 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }
District de Québec. }

Dans l'affaire de Joseph Carrier, failli.

Un lot de terre ou emplacement situé dans la paroisse de St Roch de Québec, du côté sud de la rue Desfossés, contenant trente-deux pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; borné en front vers le nord à la dite rue Desfossés, en arrière vers le sud à un lot de terre appartenant à Louis Carrier ou ses représentants, et de l'autre côté vers le sud-ouest à George Young ou ses représentants; sur lequel lot de terre est un passage de sept pieds et demi de largeur et d'une longueur suffisante pour donner un accès facile à une voiture pour aller à la cour du dit Ferdinand Carrier ou ses représentants, lequel passage est en commun entre les propriétaires du présent lot de terre et le dit Ferdinand Carrier ou ses représentants—circonstances et dépendances.

La dite vente devant être faite sujette à une rente annuelle de onze chelins et cinq deniers courant, payable annuellement aux héritiers Baby.

Pour être vendu, à mon bureau, No. 17, rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI.

WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 14 octobre 1869.

2065

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Horatio Horskin, du township de Stanbridge, dans le district de Bedford, failli.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans cette partie du township de Stanbridge, connu comme le village de Bedford, borné en front, au sud, par River Street, en profondeur, au nord, par Pike River, à l'ouest, par Isaac Tabor ou ses représentants, à l'est, par William C. McGowan ou ses représentants,—avec une fonderie, une boutique de forge, et un atelier de monture, maison et magasin, entrepôt et hangars dessus,—avec le pouvoir d'user pour les besoins d'une fonderie, par un canal d'écluse ou autrement, une deuxième partie des eaux du dit Pike River de la digue joignant les dites prémisses.

Pour être vendu, au Palais de Justice, dans le dit township de Stanbridge, lundi, le troisième jour de janvier prochain, à une heure de l'après-midi.

WM. MEAD PATTISON,
Syndic officiel.

Frelighsburg, P. Q.
30 octobre 1869.

2235 v

held, on Wednesday, the Fifth day of January next, at the hour of Eleven of the clock in the forenoon, the undersigned official assignee will offer for sale by public auction, the lands and tenements hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent.

The claims of hypothecary creditors upon the said lands and tenements, are required to be filed with the undersigned within six days from the day of said sale.

That certain piece or parcel of land being part of lot number twelve in the fifth range of the township of Ascot, bounded as follows: commencing at a post and stone boundary with dell thereunder on the south-westerly side of the road leading from the Moulton Hill road to Sherbrooke, thence south thirty degrees and twenty minutes, west four chains and sixty-two and one half links, thence at right angles north fifty-nine degrees and forty minutes, east five chains and thirty-seven and a half links to a boundary similar to the first described, on the south-westerly side of the said road leading to Sherbrooke, thence along said road in a south-easterly direction two chains and fourteen links to the place of beginning, and containing one acre of land,—together with the buildings and betterments thereon erected.

A. M. SMITH,
Official Assignee.

Sherbrooke, 27th Oct., 1869.

2252 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Québec, }
District of Québec. }

In the matter of Joseph Carrier, an Insolvent.

A lot of land or emplacement situate in the parish of St. Roch de Québec, on the south side of Desfossés street, containing thirty-two feet in front by fifty feet in depth: bounded in front towards the north by the said Desfossés street, in rear towards the south by a lot of land belonging to Louis Carrier or his representatives, and on the other side towards the south-west by George Young or his representatives; on which lot of land is a passage, seven and a half feet wide and of sufficient length to give easy access for a vehicle to the yard of the said Ferdinand Carrier or his representatives, and which passage is in common between the owners of the present lot of land and the said Ferdinand Carrier or his representatives,—circumstances and dependencies.

The said sale to be made subject to an annual rent of eleven shillings and five pence currency, payable yearly to the heirs Baby.

To be sold, at my office, No. 17, St. Peter street, Québec, on MONDAY, the TWENTY-SEVENTH day of DECEMBER next, at NOON.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 14th October, 1869.

2066

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Horatio Horskin, of the township of Stanbridge, in the district of Bedford, an Insolvent.

A lot of land or emplacement situate and being in that part of the township of Stanbridge, known as the village of Bedford: bounded in front towards the south by River street, in rear towards the north by Pike river, on the west by Isaac Tabor or representatives, and on the east by William C. McGowan or representatives,—with an iron foundry, a blacksmith and moulting shop, dwelling house and sales room, store-house and sheds thereon, together with the right to use for the purposes of a foundry, by a flume or otherwise, one-twelfth part of the waters of said Pike river from the dam contiguous to the above premises.

To be sold at the Court House, in the said township of Stanbridge, on Monday, the Third day of January next, at One o'clock in the afternoon.

WM. MEAD PATTISON,
Official Assignee.

Frelighsburg, P. Q.
30th October, 1869.

2236 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE COMPTON,

Cookshire, 1er décembre 1869.

Je donne par les présentes, avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, au Palais de Justice du comté de Cookshire, dans le township de Eaton, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci. après mentionnées sur les divers lots plus bas désignés à moins qu'elles ne soient payés, avec les frais, deux jours au moins avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF COMPTON.

Cookshire, 1st December, 1869.

I do hereby given Public Notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by Public Auction at the County Court House, in Cookshire, in the township of Eaton, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon, for assessments and charges due to the Municipalities or Townships hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

DESIGNATION DU FONDS.—DESCRIPTION OF LAND

Rang. Range.	Lot.	Etendue en acres. Extent in acres.	Montant due sur chaque lot. Amount due on each lot.	Rang. Range.	Lot.	Etendue en acres. Extent in acres.	Montant due sur chaque lot. Amount due on each lot.
Township de Ascot.				Township of Ascot.			
			\$ cts.				\$ cts.
2 NE 1/4 & W 1/4	21	150	25 71	12 River lot	8	172	18 80
3 S E 1/4	28	50	8 80	13	4	200	26 00
3 S W 1/4	26	50	10 12 1/2	13	5	200	26 00
9 E pt W 1/4	8	75	13 55	14	1	200	23 60
10 W 1/4 of E 1/4	1	50	6 30	14	2	200	23 60
11 W 1/4 of	7	109	12 80	14	3	200	23 60
11	6	200	26 00	14	4	200	23 60
Township de Newport.				Township of Newport.			
1 N 1/4	14	100	6 00	2	22	200	15 50
1	23	200	15 50	2 E 1/4	15	100	7 40
2	21	200	15 50				
Township de Auckland.				Township of Auckland,			
10	17	200	16 87	10	17	200	16 87
Township de Hereford.				Township of Hereford.			
2 W 1/4	15	100	6 02	8	25	200	8 25
7	24	200	17 17	9	18	200	17 17
7	25	200	17 17	9 E 1/4	19	100	9 58
7	26	200	17 17	10 W 1/4	28	100	8 25
Township de Compton.				Township of Compton.			
1 E 1/4	18	100	8 07	1 E 1/4	18	100	8 07

Les droits du gouvernement sont réservés.
Je certifie par les présentes que ce qui est ci-dessus écrit est une vraie copie de l'original demeuré de records en mon bureau.

C. A. BAILEY,
Secrétaire-Trésorier
du comté de Compton.

2983

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE CHAMPLAIN.

Sainte-Geneviève de Batiscan,
1er Décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres sous-mentionnées seront vendues par encan public, au village de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, au dit Bureau, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues aux municipalités men-

Government rights reserved.
I hereby certify the above to be a true copy of the original remaining on record in my office.

C. A. BAILEY,
Secretary-Treasurer
of the County of Compton.

2984

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHAMPLAIN.

Ste. Geneviève de Batiscan,
1st December, 1869.

I do hereby give notice that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, in the village of the parish of Ste. Geneviève de Batiscan, at the above office, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipa-

tionnées plus bas, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant les deux jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ci-dessus.

Municipalité de Saint-Maurice.

1. Une terre, concession Saint-Alexis, formant trois lots contigus, contenant neuf arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant devant au chemin royal, derrière à la concession Saint-Jean, d'un côté, à Flavien Lottinville, Ecr., et d'autre côté, à George Street, représentant de Marcel Lymburner.

Montant dû..... \$23.73½

2. Une terre, concession Saint-Martin, contenant trois arpents de front sur vingt-huit arpents plus ou moins de profondeur, tenant devant au cordon, derrière à la paroisse du Cap de la Magdeleine, d'un côté, à la terre de George Edouard Rocheleau, et d'autre côté, à un morceau de terre dont le propriétaire est inconnu, lequel morceau de terre, sépare la présente terre de celle de André Cook.

Montant dû..... \$13.38½

Municipalité de Saint-Narcisse.

1. Une terre, étant le lot No. 36, de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, située dans le second rang, bornée au nord, à David Chilaire, au sud, à Frs. X. Derouin, fils, à l'ouest, au cordon du troisième rang, à l'est, au cordon du second rang.

Montant dû..... \$7.10

2. Une terre, étant le lot No. 40, de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, situé dans le premier rang; bornée au nord, à W. E. Price, Ecr., au sud, à Dominique Cosset.

Montant dû..... \$6.37½

3. Une terre, étant le lot No. 41, de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, située dans le premier rang; bornée au nord, à Narcisse Trépanier, au sud, à W. E. Price, Ecr.

Montant dû..... \$7.37½

4. Une terre, étant le lot No. 43, de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée au nord, à W. E. Price, Ecr., au sud, à Narcisse Trépanier.

Montant dû..... \$1.17½

5. Dans le premier rang, les lots Nos. 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60, bornés au nord, au township Radnor, au sud, à W. E. Price, Ecr., à l'est, au cordon du second rang, et à l'ouest, au cordon du second rang. Ces lots sont tous de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur.

Montant dû sur chaque lot :

No. 44.....	\$5 37½
" 45.....	3 37½
" 46.....	1 17½
" 47.....	1 17½
" 48.....	5 37½
" 49.....	1 17½
" 50.....	1 17½
" 51.....	1 17½
" 52.....	1 17½
" 53.....	1 17½
" 54.....	1 17½
" 55.....	5 37½
" 56.....	1 17½
" 57.....	1 17½
" 58.....	1 17½
" 59.....	1 17½
" 60.....	1 17½

Municipalité de Saint-François-Xavier de Batiscan.

1. Une terre de quatre arpents de front sur douze de profondeur, située à l'endroit appelé, «rang du côtéau,» tenant par un bout à Iréné Pothier et veuve Thomas Marchildon, par l'autre bout à la ligne Fortage, d'un côté au sud-ouest, à Frs.-X. Quissy; et de l'autre côté au nord-est, à Pierre Quissy et Ovide Lacourcière.

Montant dû..... \$46.35

2. Une terre de trois arpents de front, sur quinze de profondeur, environ, située au dit lieu nommé «rang du côtéau,» tenant par un bout, à Placide Belcour et Louis Gouin, par l'autre bout, à la ligne Fortage, d'un

ities hereinafter mentioned, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Municipality of St. Maurice.

1. A land, St. Alexis concession, forming three adjoining lots, containing nine arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less, joining in front to the Queen's highway, in rear to the St. Jean concession, on one side to Flavien Lottinville, esquire, and on the other side to George Street, representing Marcel Lymburner.

Amount due..... \$23.73½

2. A land, St. Martin concession, containing three arpents in front by twenty-eight arpents, more or less, in depth, bounded in front by the division line, in rear by the parish of Cap de la Magdeleine, on one side by the property of George-Edouard Rocheleau, and on the other side by a piece of land belonging to an unknown proprietor and which separates the present one from that of André Cook.

Amount due..... \$13.38½

Municipality of St. Narcisse.

1. A land, being lot No. 36, of two arpents in front by twenty-five arpents in depth, situated in the second range, bounded on the north by David Chilaire, south by Frs. X. Derouin, fils, west by the division line of the third range, and east by the division line of the second range.

Amount due..... \$7.10

2. A land, being lot No. 40, of two arpents in front by twenty-five arpents in depth, situate in the first range, bounded on the north by W. E. Price, esquire, south by Dominique Cosset.

Amount due..... \$6.37½

3. A land, being lot No. 41, of two arpents in front by twenty-five arpents in depth, situate in the first range, bounded north by Narcisse Trépanier, south by W. E. Price, esquire.

Amount due..... \$7.37½

4. A land, being lot No. 43, of two arpents in front by twenty-five arpents in depth, bounded north by W. E. Price, esquire, south by Narcisse Trépanier.

Amount due..... 1.17½

5. In the first range lots Nos. 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 and 60, bounded north by the township Radnor, south by W. E. Price, esquire, east by the division line of the second range, west by the division line of the second range. These lots are all two arpents in front by twenty-five arpents in depth.

Amount due on each lot :

Municipality of St. François-Xavier de Batiscan.

1. A land, four arpents in front by twelve in depth, situate at the place called "Rang du Côteau," joining at one extremity Iréné Pothier and widow Thomas Marchildon, at the other extremity by la ligne Fortage, on one side, to the south-west, by Frs. X. Quissy, and on the other, to the north-east, by Pierre Quissy and Ovide Lacourcière.

Amount due..... \$46.35

2. A lot, of three arpents in front by fifteen in depth, or thereabouts; situate at the place called "Rang du Côteau," joining at one extremity Placide Belcour and Louis Gouin, at the other to la ligne Fortage, on one

côté au sud-ouest, à Alcime Brunelle, écuyer, et d'autre côté, au nord-est, à Louis Gouin et François-Xavier Quissy.

Montant dû..... \$23.96

Municipalité de Saint-Stanislas de la rivière des Écuries.

Un lot de terre de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, situé en la dite paroisse Saint-Stanislas, en la concession Saint-Paul, prenant son front au chemin public, se terminant en profondeur au rang Saint-Pierre, joignant d'un côté au sud, à un nommé Coffin, et de l'autre côté au nord, à Michel Lasanté.

Montant dû..... \$5.43

D. T. TRUDEL,
Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

2993

side, to the south-west, Alcime Brunelle, esquire, and on the other, to the north-east, Louis Gouin and François-Xavier Quissy.

Amount due..... \$23.96

Municipality of St. Stanislas de la Rivière des Écuries.

A lot of land, two arpents in front by twenty-five arpents in depth, situate at the above parish of St. Stanislas, in the St. Paul concession, fronting on the public highway, and ending in rear at the St. Pierre range, joining at one side, to the south, one Coffin and on the other, to the north, Michel Lasanté.

Amount due..... \$5.43

D. T. TRUDEL,
Secretary-Treasurer of the above Council.

2994

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE OUTAOUAIS.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues, par encan public, dans mon bureau, à Aylmer, Province de Québec, LE VINGT, le SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF OTTAWA.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, in my office, at the village of Aylmer, in the Province of Quebec, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

DÉSIGNATION DE LA TERRE.—DESCRIPTION OF LAND.

Nom de la municipalité.	Name of municipality.	Rang. — Range.	Lot.	Étendue. — Extent.	Montant dû sur chaque lot. — Amount due on each lot.
				Acres.	\$.cts.
Township de Eardley.....	Township of Eardley.....	6	½ S. 3.—S. ½ 3.	100	5 13
Township de Wakefield.....	Township of Wakefield.....	6	½ S. 4.—S. ½ 4.	100	2 42½
do	do	8	Partie 6.—Part 6....	12	1 28
do	do	1	Partie 25.—Part 25..	200	1 68
do	do	1	½ N. 23.—N. ½ 23....	100	1 56
do	do	9	½ N. 22.—N. ½ 22....	200	2 54
do	do	8	½ N. 26.—N. ½ 26....	200	5 98
do	do	1	20 et ½ O. 21.—20 & W. ½ 21.....	300	7 76
do	do	5	Partie 2.—Part 2....	maison.—house....	1 12
do	do	5	Partie 2.—Part 2....	maison et magasin. —house and shop	1 69
				A peu près.	
				About.	
Township de Portland.....	Township of Portland.....	1	5	200.....	6 75
do	do	1	19, 20, 21	200 chaque.—each	14 00
do	do	2	21, 22, 31	200 " "	8 64
do	do	3	6	200.....	8 84
do	do	4	13, 14	200 chaque.—each	11 75
do	do	5	11, 12	200 " "	10 19
do	do	5	17, 18	200 " "	8 75
do	do	6	13, 14	200 " "	6 00
do	do	6	17	200.....	10 70
do	do	6	19, 20	200 chaque.—each	14 50
do	do	6	1	200.....	6 00
do	do	9	21, 22, 23	200 chaque.—each	7 14
do	do	10	1	200.....	6 00

CHS. W. DEEGAN,
Secrétaire-Trésorier de la municipalité
du comté de Outaouais.
Secretary-Treasurer of the municipality
of the county of Ottawa.

Bureau du Conseil Municipal du
Comté de Shefford.

Waterloo, 4 décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées, seront vendues par encan public, au Palais de Justice, dans le village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, place ordinaire des séances du dit conseil, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les diyers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-haut indiqué, à savoir :

Office of the Municipal Council of
the County of Shefford.

Waterloo, December 4th, 1869.

I do hereby give Public Notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by Public Auction, at the Court House, in the village of Waterloo, in the said county of Shefford, the usual place of meetings of said Council, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the local municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above mentioned day, to wit :

Dans la municipalité du township de Roxton.—In the municipality of the township of Roxton.

Parties de lots.	Part of lots.	Lots. — Lots.	Rang. — Range.	No. of acres.	Montant dû. — Amount due.
					\$ cts.
1-2 E.....	E. 1-2.....	22	1	5 70
3-5 E. du 1-4 N. E.....	E. 3-5 of N. E. 1-4.....	4	2	1 90
2-5 O. du 1-4 N. E.....	W. 2-5 of N. E. 1-4.....	4	2	1 90
1-2 N.....	N. 1-2.....	23	2	10 09
1-2 Q.....	W. 1-2.....	20	2	5 05
4-5 indivis de 1-2 O.....	Undivided 4-5 W. 1-2.....	19	2	6 12
1-2 E.....	E. 1-2.....	22	3	4 17
1-2 O.....	W. 1-2.....	23	3	6 12
1-2 E.....	E. 1-2.....	5	4	70 00
1-2 E.....	E. 1-2.....	5	4	5 70
1-2 S. 1-2 E.....	S. 1-2 of E. 1-2.....	6	4	1 25
		13	4	10 09
		1	5	6 45
1-2 N. E.....	N. E. 1-2.....	5	5	4 50
1-4 N. O.....	N. W. 1-4.....	6	5	1 43
1-4 S. O.....	S. W. 1-4.....	9	5	2 87
1-2 E.....	E. 1-2.....	11	5	6 05
		20	5	10 09
1-2 O.....	W. 1-2.....	7	6	6 05
		8	6	4 59
		9	6	11 84
		12	6	51 45
		13	6	4 75
		20	6	6 05
1-2 S. 1-2 N.....	S. 1-2 of N. 1-2.....	24	6	2 69
		14	7	11 09
3-4 E.....	E. 3-4.....	15	7	7 70
1-10 E.....	E. 1-10.....	28	7	5 87
		6	8	2 50
1-2 O.....	W. 1-2.....	23	9	1 87
		26	9	10 29
		27	9	9 49
		24	10	7 09
		25	10	7 09
		27	10	7 09
		28	10	9 92
1-3 O.....	W. 1-3.....	13	11	3 55
1-4 N.....	N. 1-4.....	15	11	1 16

Dans la municipalité du township de Stukely Nord.—In the municipality of the township of North Stukely.

Partie N. O.....	N. W. Part.....	4	7	160	4 09
1-2 N.....	N. 1-2.....	4	8	100	4 45
1-4 N. O.....	N. W. 1-4.....	11	9	50	3 89
1-4 S.....	S. 1-4.....	27	9	50	4 39
Partie E.....	E. Part.....	22	11	40	4 66
Emplacement.....	Building lot, part.....	15	9	1	2 50

Borné des côtés ouest et sud à la terre de E. Lawrence, éc., à l'est à un nommé Kindall, et de l'autre côté au chemin de la Perlasserie du dit E. Lawrence.

Bounded west and south by the lands of E. Lawrence, Esq., east by one Kindall, and on the other side by the road leading to the said E. Lawrence's Pearl-ashery.

Dans la municipalité du township de Shefford.—In the municipality of the township of Shefford.

Parties de lots.	Part of lots.	Lots. — Lots.	Rang. — Range.	No. of acres.	Montant dû. — Amount due.
					\$ cts.
1-2 N.....	N. 1-2.....	15	1	82	5 07
Partie centre Sud.....	Part South middle.....	23	7	10	3 64
1-2 S.....	S. 1-2.....	27	11	100	5 60
1-4 S. E.....	S. E. 1-4.....	14	1	44	2 73
1-2 S.....	S. 1-2.....	15	1	82	6 70
Partie N.....	N. part.....	1	6	105	2 51
1-2 N.....	N. 1-2.....	1	7	85	1 38
1-2 S.....	S. 1-2.....	7	8	100	4 82
1-2 N.....	N. 1-2.....	18	2	120	4 05
		28	10	10	0 72
Partie Sud.....	S. part.....	27	7	43	4 27
1-4 S. O.....	S. W. 1-4.....	1	3	43	2 86
1-4 S. E.....	S. E. 1-4.....	9	10	50	3 25

Dans la municipalité du township de Stukely Sud.—In the municipality of the township of South Stukely.

1-2 O.....	W. 1-2.....	27	2	100	3 44
		20	3	200	1 30
		18	4	200	6 24
Partie N. 1-2 N.....	N. part of N. 1-2.....	8	1	24	5 05

Borné à l'ouest par le chemin traversant le dit lot, au nord par le terrain de S. Blake et L. H. Knowlton, à l'est par le dit L. H. Knowlton, et au sud par le chemin conduisant à Magog.

Bounded west by the cross road on said lot, north by the land of S. Blake and L. H. Knowlton, east by the said L. H. Knowlton's land, and south by the main road leading to Magog.

Dans la municipalité du township de Ely Nord.—In the municipality of the township of North Ely.

3-4 O.....	W. 3-4.....	19	1	150	0 15
1-4 N.....	N. 1-4.....	16	5	159	37 44
		18	5	200	14 22
1-4 S.....	S. 1-4.....	17	4	50	6 60
1-4 S.....	S. 1-4.....	17	5	50	2 45.
2me 1-4 N.....	2nd N. 1-4.....	20	10	50	2 90
1-2 S.....	S. 1-2.....	17	11	100	2 50

THOS. BRASSARD,
Secrétaire-Trésorier C. M. Co., de Shefford.

2965-6.

Secretary-Treasurer M. C. Co., of Shefford.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE CHAMBLY.

Je donne par les présentes avis que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, au village de Longueuil, au lieu ordinaire des séances du dit conseil, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers terrains plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus mentionné.

Municipalité du village du canton de Chambly.

Un emplacement situé au village du canton de Chambly, connu sous le No. (81) quatre-vingt-un, sur le plan et livre de renvoi officiel du dit village du canton de Chambly, fait pour les fins d'enregistrement en conformité aux dispositions du chapitre 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada. Appartenant à Stephen B. Andrew, absent.

Montant dû pour cotisation municipale..... \$9 79
Montant dû aux syndics de l'école dissidente 5 35

\$15 14

Municipalité de la paroisse de Boucherville.

Un lopin de terre situé au sixième rang de la paroisse de Boucherville, connu sous le No. (262) deux cent soixante-et-deux, sur le plan et au livre de renvoi officiel

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHAMBLY.

I hereby give notice that the undermentioned lands will be sold by public auction, at the village of Longueuil, where the sittings of the said council are usually held, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, for rates and charges due to the undermentioned municipalities on the different lands hereinafter designed, unless the same shall be paid, with costs, at least two days before the day above named.

Municipality of the Village of the Canton of Chambly.

An emplacement situate in the village of the Canton of Chambly, known and designated upon the official plans and in the book of reference of the said village of the Canton of Chambly, drawn for registration purposes in conformity to the 37th Chapter of the Consolidated Statutes for Lower Canada, by the number (81) eighty-one. Belonging to Stephen B. Andrew, absent.

Amount due for the municipal rates.... \$9 79
Amount due to the trustees of the dissentient school..... 5 35

\$15 14

Municipality of the parish of Boucherville.

A lot of land situate in the 6th range in the parish of Boucherville, known and designated upon the official plan and in the books of reference of the said

de la dite paroisse de Boucherville, fait pour les fins d'enregistrement en conformité aux dispositions du chapitre 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada. Appartenant à Jacques Daignault, absent.

Montant dû pour cotisation municipale..... \$1 92
 Montant dû aux commissaires d'école..... 1 26
 \$3 18

N. MIGNAULT,
 Secrétaire-Trésorier du conseil municipal
 du comté de Chambly.

Longueuil, 30 novembre 1869. 3047

parish of Boucherville, drawn for registration purposes in conformity to the 37th Chapter of the Consolidated Statutes of Lower Canada, by the number (262) two hundred and sixty-two. Belonging to Jacques Daignault, absent.

Amount due for the municipal rates.... \$1 96
 Amount due to the school trustees..... 1 26
 \$3 18

N. MIGNAULT,
 Secretary-Treasurer of the Municipal
 Council of the County of Chambly.

Longueuil, 30th November, 1869. 3048

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE PONTIAC.

Havelock, 25 Novembre, 1869.

Je donne par les présentes avis public, que les immeubles ci-dessous mentionnés, seront vendus par encan public, dans la salle du Conseil, dans le village de Havelock, dans le canton de Litchfield, dans le comté de Pontiac, Province de Québec, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF PONTIAC.

Havelock, 25th November, 1869.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the Council room, in the village of Havelock, in the township of Litchfield, in the county of Pontiac, and Province of Quebec, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at ONE of the clock in the afternoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

DESCRIPTION DES TERRES.

DESCRIPTION OF LANDS.

DESCRIPTION DES TERRES.

DESCRIPTION OF LANDS.

Noms des Municipalités.	Concession ou rang.	Lot.	Etendue en acres.	Montant dû sur chaque lot.	Noms des Municipalités.	Concession ou rang.	Lot.	Etendue en acres.	Montant dû sur chaque lot.
Name of Municipalities.	Concession or range.		Extent in acres.	Amount due on each lot.	Name of Municipalities.	Concession or rangé.		Extent in acres.	Amount due on each lot.
				\$ cts.					\$ cts.
Calumet Island	2	3	124	7 72	Litchfield.....	11	11	200	5 30
do	2	8	100	4 07½	do	11	12	200	5 30
do	2	6	100	3 06	do	11	13	200	5 30
do	5	6	169	4 50	do	11	14	200	5 30
do	5	pt. 6	1	8 02	do	11	R ½ 15	100	3 11
do	6	15	29	5 37½	Onslow.....	3	13	6 26
do	7	14	100	8 32½	do	3	14	6 26
do	7	15	100	8 32½	do	3	16	9 37½
do	6	7	100	6 12½	do	4	W ½ 14	5 63
do	S. range.	5 & 6	223	9 00	do	4	SE ¼ 13	2 82½
do	7	26	100	3 30	do	4	16	7 92½
do	1	21	49	1 80	do	4	17	14 08
Litchfield.....	1	1	200	7 05	do	4	18	14 08
do	1	3	200	6 50	do	4	19	14 00
do	5	7	200	31 45	do	4	W ½ 20	8 68
do	5	SE ¼ 12	100	7 00	do	4	25	9 37½
do	5	R ½ 25	100	6 21	do	4	27	9 37½
do	6	4	200	6 61	do	4	28	9 37½
do	6	5	200	6 61	do	5	12	17 35
do	6	6	200	6 93	do	5	14	13 91
do	6	7	200	8 60	do	5	4	3 75
do	7	2	200	5 20	do	5	15	16 40
do	8	4	200	5 20	do	5	17	16 40
do	8	5	200	5 20	do	5	18	15 62½
do	8	14	200	5 20	do	5	19	16 40
do	8	15	200	5 20	do	5	22	9 37½
do	8	16	200	5 20	do	5	24	9 37½
do	9	R ½ 6	100	3 11	do	5	25	9 37½
do	10	R ½ 5	100	3 11	do	5	S ½ 26	4 70
do	10	6	200	6 22	do	6	SE ¼ 22	2 35
do	11	7	200	5 30	do	7	S ½ 7	12 90
do	11	8	200	5 30	do	7	N ½ 8	2 68
do	11	9	200	5 30	do	7	N ½ 9	2 60
do	11	10	200	5 30					

JAMES E. JUDGSON,
 Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.
 Secretary-Treasurer of said Council.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE MEGANTIC.

Inverness, 1^{er} Décembre, 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, au palais de justice, dans le township d'Inverness, lieu où se tiennent les séances du conseil municipal du comté de Megantic, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités scolaires, ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MEGANTIC.

Inverness, 1st December, 1869.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the court house, in the township of Inverness, being the place where the sessions of the municipal council of the county of Megantic are held, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the school municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

DESIGNATION DE LA TERRE.—DESCRIPTION OF LAND.

Nom de la Municipalité.	Rang.	Partie du lot.	Lot.	Etendue.	Acres.	Montant dû sur chaque lot.
Name of Municipality.	Range.	Part of lot.	Lot.	Extent.		Amount due on each lot.
						\$ cts.
Township of Inverness.....	Craig's Road.	part	11 & 12	200	40 80
Township of Megantic.....	5	S. W.	6	90	3 47

Un emplacement d'environ une demie acre en superficie, partie du lot sept du huitième rang, borné au sud au chemin du huitième rang, au nord au septième rang, au nord-est à H. Thérberge et F. R. Normand, au sud-ouest à B. Paquet..... \$5 11

An emplacement of about half an acre in superficie, part of lot seven of the eighth range, bounded on the south by the road of the eighth range, on the north by the seventh range, on the north-east by H. Thérberge and F. R. Normand, and on the south-west by B. Paquet..... \$5 11

J. B. ROUSSEAU,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du
Comté de Megantic.
Secretary-Treasurer of the Municipal Council
of the County of Megantic.

2923

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ CHICOUTIMI.

Chicoutimi, 30 novembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que le terrain ci-dessous mentionné sera vendu par encan public, à Chicoutimi, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité du township de Chicoutimi ci-dessous mentionné, sur le terrain plus bas désigné, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHICOUTIMI.

Chicoutimi, 30th November, 1869.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Chicoutimi, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality of the township of Chicoutimi hereinafter mentioned, upon the land hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

DESIGNATION DE LA TERRE.—DESCRIPTION OF LAND.

Municipalité du Township de Chicoutimi.	Rang.	Lot ou partie de lot.	Etendue.	Montant dû sur cette moitié de lot.
Municipality of the township of Chicoutimi.	Range.	Lot or part.	Extent.	Amount due on this half lot.
				\$ cts.
	14 ^e S. Ouest.	½ W. Est.	51½ acres.	18 67

THS. Z. CLOUTIER,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de
Chicoutimi.
Secretary-Treasurer of the Municipality of the County
of Chicoutimi.

2933-4

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE MONTCALM. OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MONTCALM.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par ancan public, à Sainte Julienne, au lieu où se tiennent les séances du Conseil de Comté, LUNDI le SEPTIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elle nesoient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction at Ste. Julienne, at the place where the sittings of the County Council are then held, on MONDAY, the SEVENTH day of the month of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICK DE RAWDON.

MUNICIPALITY OF ST. PATRICK OF RAWDON.

Désignation de la terre. Description of land.				Montant du sur chaque lot. — Amount due on each lot.	Remarques. Remarks.	
Nom du township. — Name of the township.	Rang. — Range	Lot.	Etendue acres. — Extent acres.	\$ cts.		
	5	S.E. du S.E.	11 50 acres.	1 70	Richard Seales....	Non résident.
	5	S.E. du N.W	13 50 " "	4 05	Veuve Kelly.....	
	5	SE. SW. NW	13 150 " "	2 30	Daniel Moony.....	
Rawdon.....	5	Partie du	18 1 " "	2 21	Carson Mohan.....	Un acre, plus ou moins, borné au sud par Thomas Blair, au nord par Daniel Trusdell, à l'est par J. Rowan, à l'ouest par le chemin public. One acre more or less, bounded on the south by Thos. Blair, on the north by D. Trusdell, on the east by J. Rowan, on the west by the Queen's road.
	5	Partie du	18 2 " "	2 80	Daniel Trusdell....	Deux acres plus ou moins, borné au sud par C. Mohan, au nord et à l'est par John Rowan, à l'ouest par le chemin public. Two acres more or less, bounded on the south by C. Mohan, on the north & east by John Rowan, on the west by the Queen's highway.
	6	Tout le	1	1 73	A. Lapereche.....	
	6	Partie du	14 1 " "	0 20	Hil. Archambault	Un acre plus ou moins, avec maison et autres bâtieses dessus érigées, One acre more or less, with a house and other buildings thereon.
	6	N.E. du NW	14	1 00	Cotineau.....	
	7	Partie du	15	4 71	Cotineau.....	Toute cette partie du lot 15 qui est au sud-ouest de la rivière Lacouareau. All that part of lot 15, that is on the south-west side of the river Lacouareau.
	7	Partie du	22	0 75	George Monroe.....	
	8	S. E. du	9	4 82	P.U. Archambault	
	9	N. W. du	1	3 48	David Tuotte.....	
	9		18	5 89	plusieurs personnes (divers).....	
	11	S. E. du	14	10	John Horan.....	

Désignation de la terre. Description of land.				Montant dû sur chaque lot.	Remarques.	
Nom du township.	Rang.	Lot.	Etendue acres.	Amount due on each lot.		
Name of the township.	Range		Extent acres.	\$ cts.		
Village.....				3 60	J. R. McAdam.....	Non résident. Partie du lot 13 et 14 lettre D borné à l'est par Moore et Fitzpatrick, à l'ouest par l'Ecole Modèle, au sud par le chemin public, au nord par Alexander Daly, étant un acre plus ou moins. Part of lot 13 and 14 on letter D, bounded on the west by Moore & Fitzpatrick, on the east by the Model School, and on the south by Queen street, and on the north by Alexander Daly, being one acre more or less.

MUNICIPALITÉ DU TOWNSHIP DE CHERTSEY.

MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF CHERTSEY.

				\$ cts.		
Chertsey.....	1	S. E. du	27 50 acres.	3 62½	Richard Black-	Non résident.
	1	S. E. du	28 50 " ..	2 60½	groffe.....	do
	3	N. W.	23 50 " ..	6 "	Alexander Daly...	do
	3	N. W.	24 50 " ..	6 "	do	do
	4		22 200 " ..	6 "	do	do
	4		23 200 " ..	6 "	do	do
	4		25 200 " ..	1 "	Rbt. Blackgroffe..	do
	4		32 200 " ..	1 78	do	do

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE DE RAWDON.

MUNICIPALITY OF STE. JULIENNE OF RAWDON.

				\$ cts.		
Sainte Julienne de Rawdon....	1	du township de	75 acres.	10 75½	Patrice Moreau....
	1	Rawdon.....	63 " ..	45 5-6	Ve Alex. Beaudry.
	1	du township de	35 " ..	75½	Alex. Beaudouin.
	1	Kilkenny.....	14 " ..	71½	Evangeliste Colin

L. G. RICHARD,
Sec.-trés. pro tempore, C. M., C. M.

L. G. GIRARD,
Sec.-Treas., M. C., C. M.

Sainte-Julienne, 30 Novembre, 1869.
Ste. Julienne, 30th November, 1869.

3009
3010

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE HUNTINGDON.

Huntingdon, 30 Novembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encau public, à la porte de devant de la bâtisse du comté, dans le village de Huntingdon, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF HUNTINGDON.

Huntingdon, 30th November, 1869

I do hereby give notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the front door of the county building, in the village of Huntingdon, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

DESIGNATION DE LA TERRE.—DESCRIPTION OF LAND.

Nom de la Municipalité.	Concession.	Rang.	Lot.	Etendue.	Montant dû sur chaque lot.
Name of Municipality.		Range.		Extent.	Amount due on each lot.
Municipalité de la paroisse de St. Anicet.—Parish of St. Anicet.....	1	1	S. O.—S. W. $\frac{1}{2}$ 2.	100 acres.	23 62
do	1	1	N. E. $\frac{1}{2}$ 2.	100 do	28 30
do	2	2	S. O.—S. W. $\frac{1}{2}$ 12.	100 do	38 13
do	2	2	N. E. $\frac{1}{2}$ 6.	100 do	26 24
do	2	2	Partie 8—Part of 8.	29 43

ROBERT HYNDMAN,

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité, Comté de Huntingdon.

Secretary-Treasurer, County of Huntingdon.

2919-20

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BELLECHASSE.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encau public, à St. Michel, en la salle d'audience de la cour de circuit, dans et pour le comté de Bellechasse, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, (1870) à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les divers lots plus bas mentionnés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL, COUNTY OF BELLECHASSE.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at St. Michel, in the room of the circuit court house, for the county of Bellechasse, MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next (1870), at TEN o'clock, in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day, costs and charges included.

TOWNSHIP TACHE.

Noms des propriétaires.	Chemin	Lot.	Etendue.	Montant en total.	Raisons.
Names of the proprietors.	Taché.	Lot.	Extent.	Amount in total.	Reasons.
				\$ cts.	
Antoine Milliard.....	Rang nord...	No. 2	100	1 00	Non résident.
Pierre Dallaire.....	do do ...	" 5	100	0 81 $\frac{1}{2}$	" "
Inconnu.....	do do ...	" 38	50	0 40	" "

E. M. MCKENZIE

S. T. C. M. C. B.

3043-4

St. Gervais, 1er décembre 1869.

St. Gervais, 1st December, 1869.

E

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE MISSISQUOI. OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MISSISQUOI.

Bedford, 1er Décembre 1869.

Bedford, 1st December, 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, dans la bâtisse du comté, dans le village de Bedford, dans le dit comté de Missisquoi, le PREMIER lundi du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction at the county House, in the village of Bedford, in the said county of Missisquoi, on the FIRST MONDAY of the month of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described unless the same be paid with costs, at least two days before the above mentioned day.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST. ARMAND EST.

MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST. ARMAND EAST.

Noms des propriétaires ou occupants.	Range.—	Lot.	Acres.	Taxes Municipales. Municipal taxes.	Taxes scolaires. School taxes.	Taxes municipales et scolaires. Municipal & School taxes.	Montant. Total.	Remarques. Remarks.
Names of owners or occupants.	Range.—	Lot.	Acres.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	Remarks.
Terres de R. V. V. Freligh.—								
Estate of R. V. V. Freligh.....		17	42	1 12½	7 04	8 17		
do		18	2	0 03	0 29	0 32		
do		29	85	5 25	37 84	43 09		
do		30	143	9 75	78 87	88 62		
Montant dû au Conseil.—								
Costs due to the Council.....				1 84	3 15	3 15		
Montant dû aux commissaires d'écoles.—								
Amount due to School Commissioners.....					3 68	5 52	148 87	Aucune propriété personnelle à saisir.—No personal property to seize.
Héritiers de Foster Page.—								
Heirs of Foster Page.....		1	25	0 40	0 40	0 80		
do		2	25	0 88	0 40	1 28		
do		12	150	2 40	2 40	4 80		
do		13	200	0 30	4 50	13 80		
do		14	165	5 30	2 30	9 60		
do		24	10	0 33	0 15	0 48		
Montant dû au Conseil.—								
Cost due Council				0 50				Non résident.
Montant dû aux commissaires d'écoles.—								
Amount due to Schools Commissioner.....					0 50	1 00	29 76	do
G. L. Rhicard.....		52	83	4 32	4 96	9 28		
do		53	67	2 70	3 10	5 80	15 08	do

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE FRELIGHSBURG.

MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF FRELIGHSBURG.

Terres de R. V. V. Freligh.—								
Estate of R. V. V. Freligh.....		29 & 30	143	34 60				Aucune propriété personnelle à saisir.—No personal property to seize.

MUNICIPALITE DE LA PARTIE OUEST DU CANTON DE FARNHAM.

MUNICIPALITY OF THE WEST PART OF THE TOWNSHIP OF FARNHAM.

Alexis Richard	2	48 & 49	35	0 78				Non résident.
François Chevallier.....	2	48 & 49	100	1 75				do

THOMAS CAPSEY,
Secrétaire-Trésorier pour la municipalité
du comté de Missisquoi,
Secretary-Treasurer for the municipality
of the county of Missisquoi.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE LAPRAIRIE.

Je donne par les présentes avis public que les lots ou terrains ci-dessous mentionnés et connus par leur numéro au plan et livre de renvoi faits pour les fins d'enregistrement, en conformité aux dispositions du chapitre 37, des Statuts Refondus du Bas-Canada, seront vendus par encan public en la salle de la société littéraire de Laprairie, au village de Laprairie, lieu ordinaire des séances du dit Conseil Municipal du comté de Laprairie, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, (1870) à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas indiqués par leur numéro, à moins qu'elles ne soient payés avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué :

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF LAPRAIRIE.

I give hereby public notice that the lots or lands undermentioned and known by their number indicated in the plan and book of references made for the purposes of registration, in accordance with the dispositions of chapter 37 of the consolidated Statutes of Lower Canada, will be sold at public auction, in the hall of the literary society of Laprairie, the ordinary place of the sittings of the said Municipal Council of the county of Laprairie, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next (1870) at TEN o'clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities undermentioned, on the different lots indicated below by their number, unless that they should be paid with the fees, two days before the day already designed.

Nos. au plan et livre de renvoi. Nos. in the plan and book of references.	Montant dû à la municipalité du village de Laprairie. Amount due to the Municipality of the village of Laprairie.	Montant dû à la municipalité scolaire du village de Laprairie. Amount due to the school municipality of the village of Laprairie.	Noms des propriétaires. Names of the proprietors.
	\$ cts.	\$ cts.	
5, 81, 283	19 07	0 72½	Charles Starnes.
101	17 08	1 00	Hugh McFarlane.
159	0 54½	0 50	J. Johnston et autres. do and others.
8	8 75	1 50	Wm. Nish et autres. do and others.

F. T. LANGEVIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du comté de Laprairie.

Secretary-Treasurer of the Municipal Council
of the county of Laprairie.

St. Isidore, 1er décembre 1869.

2985-6

St. Isidore, 1st December, 1869.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ D'YAMASKA.

Je donne par les présentes avis public que les terres et emplacements ci-après mentionnés, seront vendus par encan public, à Saint-François du Lac, le PREMIER LUNDI du mois de FEVRIER prochain, en le palais de justice, à DIX heures avant-midi, pour cotisations, etc., dues aux municipalités des paroisses Saint-Zéphirin, Saint-Thomas de Pierreville et Saint-David, en le dit comté d'Yamaska, sur les terres et emplacements ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :

Paroisse Saint-Zéphirin.

1. Une terre appartenant à J. C. N. Cottrell, dans la concession Côte Saint-Pierre, sud-est, numéro 67, superficie 60 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière, au domaine, d'un côté à dame A. T. Hart. Absent.

Montant dû \$2 41½

2. Une terre appartenant à Bénoni Joyal, dans la concession Côte Saint-Michel, nord-est demi sud-est numéro 50, superficie, 30 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière au domaine, d'un côté à N. Proulx, et d'autre côté à un inconnu, numéro 51. Absent.

Montant dû \$4 72½

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF YAMASKA.

I do hereby give public notice that the undermentioned lands, and lots or land or emplacements, will be sold by public auction, at St. François du Lac, the FIRST MONDAY of the month of FEBRUARY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon, in the Court house, for assessments, etc., due to the municipalities of St. Zéphirin, St. Thomas de Pierreville and St. David, in the said county, on the different lands and lots of land or emplacements undermentioned, unless they be paid with costs two days at least before the day above mentioned, viz :

Parish of St. Zéphirin.

1. One land belonging to J. C. N. Cottrell, concession Côte St. Pierre, south-east, No. 67, superficies 60 acres; bounded in front to the highway, in rear to the domain, on both sides to Mrs. A. T. Hart. Absent.

Amount due..... \$2 41½

2. One land belonging to Benoni Loyal, concession Côte St. Michel, north-east ½ S. E., No. 50, superficies 30 acres; bounded in front to the highway, in rear to the domain, on one side to N. Proulx, and on the other side to an unknown party. Absent.

Amount due \$4 72½

3. Une terre appartenant à Moÿse Boucher, dans la concession Côte Saint-Pierre, nord-est demi sud-est numéro 52, superficie 30 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière à la profondeur, d'un côté à dame A. T. Hart, et d'autre côté à Victor Daniel. Absent.

Montant dû..... \$1 38

4. Une terre appartenant à Nazaire Démers, dans la concession Côte Saint-Pierre, sud-ouest numéro 56, superficie 60 arpents; bornée par devant, au chemin de front, en arrière au domaine, d'un côté à J. Bte., Démers, d'autre côté à Pierre Daniel. Absent.

Montant dû..... \$2 37½

5. Une terre appartenant à Guillaume Crépeau, dans la concession Côte Saint-Pierre, nord-est numéro 67, superficie 60 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière au cordon de la Côte Saint-François, des de six côtés à dame A. T. Hart. Absent.

Montant dû..... \$1 70

6. Une terre appartenant à un inconnu dans la concession Côte Saint-Michel, nord-est numéro 51, superficie 60 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière au domaine, d'un côté à Ferdinand Raymond, et d'autre côté à Bénoni Joyal. Absent.

Montant dû..... \$3 70

7. Une terre appartenant à Alexandre Boisvert, dans la concession Côte Saint-Pierre, sud-ouest demi sud-est numéro 9, superficie 30 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière au domaine, d'un côté à O. L. Lassonde, et d'autre côté à E. Fontaine. Absent.

Montant dû..... \$1 08½

8. Une terre appartenant à Alexandre Boisvert, dans la concession Côte Saint-Pierre, nord-est trois-quarts nord-est numéro 9, superficie 45 arpents; bornée par devant au chemin de front, en arrière au cordon de la Côte Saint-François, d'un côté à Charles Lafèche. Absent.

Montant dû..... \$3 16½

9. Un emplacement appartenant à Veuve Joachim Ali, dans la concession Côte Saint-Pierre sud-ouest, No. 17, superficie, 1 arpent; borné par devant au chemin de front, en arrière à Charles Fréchette, fils, d'un côté à J. N. Duguay, et d'autre côté à Charles Fréchette, fils. Absent.

Montant dû..... \$4 45½

10. Un emplacement appartenant à Veuve Joachim Ali, dans la concession Côte Saint-Pierre nord-est, ¼ arpent de front, sur ½ arpent de profondeur, No. 18, borné par devant au chemin de front, en arrière et d'un côté à T. N. Hart, et d'autre côté à Charles Côté. Absent.

Montant dû..... \$2 58

11. Une terre appartenant à un inconnu, dans la concession Côte Sainte-Geneviève, No. 20, superficie, 60 arpents; borné par devant au chemin de front, en arrière à la seigneurie de la Baie du Fèvre, d'un côté à S. René. Absent.

Montant dû..... \$4 43

12. Une terre appartenant à George Benoit, dans la concession "le Domaine," superficie, 54 arpents; bornée par devant à la concession sud-ouest, Côte Saint-Pierre, en arrière à la concession N. E., Côte Saint-Michel, d'un côté à Pierre et Joseph Lahaie, d'autre côté à Guillaume Mayette. Absent.

Montant dû..... \$19 85

Saint-Thomas de Pierreville.

13. Une terre comme appartenant à J. Bte., Lassalle, dans l'augmentation de Windover, No. 3. Absent.

Montant dû..... \$79 69

Saint-David.

14. Une terre appartenant à Félix Lepine, No. 2 de la concession Saint-Michel, joignant d'un côté à Urbain Salois dit Caya, et de l'autre côté à Félix Pelletier. Absent.

Montant dû..... \$19 48

15. Une terre appartenant à Joseph-Lemaitre Duhaime, dans la concession Louisaboro, ¼ N. E., No. 1, ½ S. O. No. 2, d'un côté à Théodule Proulx, et d'autre côté à William-Lemaitre Duhaime. Absent.

Montant dû..... \$2 74

16. Un emplacement appartenant à Damase Lessard, dans le rang des Rameaux, No. 23, d'un côté à Joseph Laplante, et de l'autre côté à J. Wurtele, écr. Absent.

Montant dû..... \$4 77

3. One land belonging to Moÿse Boucher, concession Côte St. Pierre, north-east ½ S. E., No. 52, superficies 30 acres; bounded in front to the highway, in rear to the depth, on one side to Mrs. A. T. Hart, and on the other side to Victor Daniel. Absent.

Amount due..... \$1 38

4. One land belonging to Nazaire Demers, concession Côte St. Pierre, south-west, No. 56, superficies 60 acres; bounded in front to the highway, in rear to the domain, on one side to J. Bte. Demers, and on the other side to Pierre Daniel. Absent.

Amount due..... \$2 37½

5. One land belonging to Guillaume Crépeau, concession Côte St. Pierre, north-east, No. 67, superficies 60 acres; bounded in front to the highway, in rear to the Cordon of the Côte St. François, on both sides to Mrs. A. T. Hart. Absent.

Amount due..... \$1 70

6. One land belonging to an unknown party, concession Côte St. Michel, north-east, No. 51, superficies 60 acres; bounded in front to the highway, in rear to the domain, on one side to Ferdinand Raymond, and on the other to Bénoni Joyal. Absent.

Amount due..... \$3 70

7. One land belonging to Alexandre Boisvert, concession Côte St. Pierre, south-west ½ S. E., No. 9, superficies 30 acres; bounded in front by the highway, in rear by the domain, on one side to O. L. Lassonde, and on the other side to E. Fontaine. Absent.

Amount due..... \$4 08½

8. One land belonging to Alexandre Boisvert, concession Côte St. Pierre, north-east ¾ N. W., No. 9, superficies 45 acres; bounded in front to the highway, in rear to the cordon of the Côte St. François, on one side to Charles Lofèche. Absent.

Amount due..... \$3 16½

9. One land belonging to widow Joachim Ali, concession Côte St. Pierre, south-west, No. 17, superficies 1 acre; bounded in front to the highway, in rear and on one side to Charles Fréchette fils, and on the other side to J. N. Duguay and others. Absent.

Amount due..... \$4 45½

10. One lot of land or emplacement, belonging to widow Joachim Ali, concession Côte St. Pierre, north-east, one-half an acre in front by one-half an acre in depth, No. 18; bounded in front to the highway, in rear and on one side to J. N. Hart, and on the other side to Charles Côté. Absent.

Amount due..... \$2 58

11. One land belonging to an unknown man, concession Côte Ste. Geneviève, No. 20, superficies 60 acres; bounded in front to the highway, in rear to the Seigneurie de la Baie du Fèvre, on one side to S. René. Absent.

Amount due..... \$4 43

12. One land belonging to George Benoit, concession "le domaine," superficies 54 acres; bounded in front by the south-west Côte St. Pierre concession, in rear to the concession N. E. Côte St. Michel, on one side to Pierre and Joseph Lahaie, and on the other side to Guillaume Mayette. Absent.

Amount due..... \$79 85

St. Thomas de Pierreville.

13. One land as belonging to J. Bte. Lassalle, in the augmentation of Wendover, No. 3. Absent.

Amount due..... \$79 69

St. David.

14. One land belonging to Felix Lepine, No. 2, concession St. Michel, bounded on one side to Urbain Salois dit Caya, and on the other side to Félix Pelletier. Absent.

Amount due..... \$19 48

15. One land belonging to Joseph-Lemaitre Duhaime, concession Louisaboro, ¼ N. E. No. 1, ½ S. O. No. 2; bounded on one side to Théodule Proulx, and on the other side to William-Lemaitre Duhaime.

Amount due..... \$2 74

16. One lot of land or emplacement, belonging to Damase Lessard, range des Rameaux, No. 23; bounded on one side to Joseph Laplante, and on the other side to J. Wurtele, esq. Absent.

Amount due..... \$4 77

17. Un emplacement appartenant à Damase Lessard, dans le rang Henriette, No. 16, des deux côtés à J. Wurtele, écuyer.

Montant dû..... \$7 34

18. Une terre appartenant à Hercule Parenteau, dans la paroisse de Saint-Pie de Déguire, $\frac{1}{2}$ S. O. du No. 23 de la sixième concession, d'un côté à Moÿse Fortier, écuyer, et d'autre côté à Isaac Mondou. Absent.

Montant dû..... \$6 86

19. Un emplacement appartenant Antoine Valois, 7-25 S. O. du No. 17 et le No. 18 dans le rang des Rameaux, d'un côté à Abraham Langlois, d'autre côté à Stanislas Handville. Absent.

Montant dû..... \$7 90

20. Une terre appartenant Maxime Nadeau, dans la 11e concession de Saint-Pie de Déguire, $\frac{1}{2}$ S. E. No. 2, d'un côté à L. A. Sénécal, écuyer, d'un côté à Bruno Horvan.

Montant dû..... \$13 11

21. Une terre ou lopin de terre appartenant à un nommé Chaput, 4-5 S. O. de la $\frac{1}{2}$ S. E. du No. 14, concession Sainte-Caroline, d'un côté à Onésime Lambert, et d'autre côté à une route appelée "route à José-Pierre." Absent.

Montant dû..... \$1 12

O. H. COUTU,
S. T. C. M. C. Y.

Daté à Saint-François du Lac. 29 nov. 1869.

2929

17. One lot of land or emplacement, belonging to Damase Lessard, range Ste. Henriette, No. 16, on both sides to J. Wurtele, esq.

Amount due..... \$7 34

18. One land belonging to Hercule Parenteau, in the parish of St. Pie de Déguire, 1-3 S. O. du No. 23, of the sixth concession; bounded on one side to Moÿse Fortier, esq., and on the other side to Isaac Mondou. Absent.

Amount due..... \$6 86

19. One lot of land or emplacement belonging to Antoine Valois, 7-25 S. O. do No. 17 et 18, range des Rameaux; bounded on one side to Abraham Langlois, and on the other side to Stanislas Handville. Absent.

Amount due..... \$7 90

20. One land belonging to Maxime Nadeau, in the parish of St. Pie de Déguire, 11th concession $\frac{1}{2}$ S. E. No. 2; bounded on one side to L. A. Sénécal, esq., and on the other side to Bruno Horvan.

Amount due..... \$13 11

22. One land or a part of land belonging to Chaput, 4-5 S. O. of the $\frac{1}{2}$ S. E. No. 14, concession Ste. Caroline; bounded on one side to Onésime Lambert, and on the other side to a by-road called "route à José-Pierre." Absent.

Amount due..... \$1 12

O. H. COUTU,
S. T. M. C. Y.

Dated at St. François du Lac, November 29th, 1869.

2930

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DES DEUX MONTAGNES.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-après mentionnés seront vendus par encan public, dans la salle du conseil Municipal du comté des Deux Montagnes, dans le palais de justice, dans le village de Sainte-Scholastique, LUNDI, le SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Dans la Municipalité de la Paroisse Sainte-Scholastique.

1. Un lot de terre appartenant à Pierre Dazé, situé à la côte des Angés, tenant par devant au chemin public, par derrière aux terres de la Belle Rivière, d'un côté à Antoine Boisseau, et de l'autre côté à Félix Laframboise,—avec bâtiments dessus érigés.

Il est dû..... \$1 69

2. Un emplacement appartenant à Joseph Charbonneau, situé au sud de la Belle Rivière, tenant devant au chemin public, derrière à Joseph Vermette, d'un côté à Louis Lasoblonnière, et de l'autre côté à François Monette,—avec bâtiments dessus érigés.

Il est dû..... \$0 62.

3. Une emplacement appartenant à Esther Laurin, veuve de François-Xavier Leroux, situé au sud de la Belle Rivière, tenant par devant au chemin public, par derrière à la rivière, d'un côté à Antoine Tougas, et de l'autre côté à Charles Fortier,—avec bâtiments dessus érigés.

Il est dû..... \$0 72

Dans la Municipalité du village de Sainte Scholastique.

1. Un emplacement appartenant à Dame Mary Aikin, épouse actuelle de David Mair, ci-devant veuve Cowan, tenant devant à la rue Saint-Jean-Baptiste, derrière à la veuve Antoine Clément, d'un côté à Charles Langlois, et de l'autre côté à la Belle Rivière,—sans bâtiment.

Il est dû..... \$4 00

2. Un emplacement appartenant à Joseph Foucault dit Urbain, tenant devant à la rue Saint-Vincent, derrière à la Belle Rivière, d'un côté à Charles Foucault dit Urbain, et de l'autre côté partie à Joseph Langlois, et partie à Jean-Baptiste Laurin,—avec bâtiment dessus érigé.

Il est dû..... \$1 40

3. Un emplacement non-occupé, appartenant autrefois à François Chartrand, tenant devant à la rue Saint-Vincent, derrière à Simon Lacombe, d'un côté à

OFFICE THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF TWO MOUNTAINS.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction in the hall of the municipal council of the county of Two Mountains, in the court of justice, in the village of St. Scholastique, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

In the Municipality of the Parish of St. Scholastique.

1. A lot of land belonging to Pierre Dazé, situate at côte des Angés, joining in front to the public road, in rear to the lands of Belle Rivière, on one side to Antoine Boisseau, and on the other side to Félix Laframboise,—with buildings thereon erected.

Due..... \$1 69

2. An emplacement belonging to Joseph Charbonneau, situate on the south of Belle Rivière, joining in front to the public road, in rear to Joseph Vermette, on one side to Louis Lasoblonnière, and on the other side to François Monette,—with buildings thereon erected.

Due..... \$0 62

3. An emplacement belonging to Esther Laurin, widow of François-Xavier Leroux, situate on the south of Belle Rivière, joining in front to the public road, in rear to the river, on one side to Antoine Tougas, and on the other side to Charles Fortier,—with buildings thereon erected.

Due..... \$0 72

In the Municipality of the village of St. Scholastique.

1. An emplacement belonging to Madam Mary Aikin, actually David Mair's wife, heretofore widow Cowan, joining in front to St. Jean Baptiste street, in rear to widow Antoine Clément, on one side to Charles Langlois, and on the other side to Belle Rivière,—without any building.

Due..... \$4 00

2. An emplacement belonging to Joseph Foucault dit Urbain, joining in front to St. Vincent street, in rear to the Belle Rivière, on one side to Charles Foucault dit Urbain, and on the other side part to Joseph Langlois and part to Jean-Baptiste Laurin,—with buildings thereon erected.

Due..... \$1 40

3. An emplacement not occupied, belonging formerly to François Chartrand, joining in front to the said St. Vincent street, in rear to Simon Lacombe, on

Joseph Langlois, fils, et de l'autre côté à Joseph Presseau dit Fabien,—sans bâtiments.

Il est dû..... \$1 00

4. Une emplacement non-occupé, paraissant appartenir à Joseph Presseau dit Fabien, tenant devant à la dite rue Saint-Vincent, derrière à Simon Lacombe, d'un côté à l'emplacement appartenant autrefois à François Chartrand, et de l'autre côté à Eustache Carrière, sans bâtiment.

Il est dû..... \$0 85

ANTOINE FORTIER,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du
Comté des Deux Montagnes.
Ste. Scholastique, 1 décembre 1869. 3033

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE D'IBERVILLE.

Iberville, 1 décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, en la salle des séances du dit conseil dans la ville d'Iberville, LUNDI, le SEPTIEME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité de la paroisse de Sainte-Brigide, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Un lot de terre situé dans la onzième concession, dans la paroisse de Sainte-Brigide, porté au rôle comme appartenant à A. L. Taylor, non-résident, étant la moitié du No. 27, du côté sud, de quarante-cinq arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par le township de Farnham, en profondeur par la douzième concession, au nord par l'autre partie du dit lot, au sud par le No. 26—sans bâtisses.

Taxes municipales jusqu'à l'année 1869.... \$1 10
Arrérages dus sur répartition..... 1 40

Montant dû sur ce lot..... \$2 50

Un lot de terre situé dans le second rang double de Murray, dans la paroisse de Sainte-Brigide, porté au rôle comme appartenant à Albert P. White, non-résident, étant le No. 29 et partie du No. 30, de cent cinquante arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par le dit rang double de Murray, en profondeur par les terres du rang des Ecossais, à l'est par Noë Bonvouloir, à l'ouest par William Murray, écuyer, —sans bâtisses.

Taxes municipales jusqu'à l'année 1869.... \$2 03
Pour chemin 31 82
Pour dévis .. 0 50

Montant dû sur ce lot..... \$34 35

Un lot de terre situé dans la huitième concession, dans la paroisse de Sainte-Brigide, porté au rôle comme appartenant à John L. Holmes, non-résident, étant la partie nord du No. 109, de vingt-trois arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par le chemin de la huitième concession, en profondeur à la septième concession, au sud par l'autre partie du dit lot, au nord par le No. 108,—sans bâtisses

Taxes municipales jusqu'à l'année 1869.... \$4 47
Travaux dans la descente..... 1 49

Montant dû sur ce lot..... \$5 96

Un lot de terre situé dans le rang de Byrne, dans la paroisse de Sainte-Brigide, porté au rôle comme appartenant à Pierre Régnier, non-résident, étant le No. 84, de quatre-vingt-dix arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par le rang Woods, en profondeur par les terres du rang Kemp, d'un côté par le No. 83, et de l'autre côté par le No. 85—sans bâtisses.

Taxes municipales jusqu'à l'année 1869.... \$0 47½
Pour travaux 19 14
Taxes scolaires..... 19

Montant dû sur ce lot..... \$19 80½

Un lot de terre situé dans le rang de Byrne, dans la paroisse de Sainte-Brigide, porté au rôle comme appartenant à Pierre Fournier, non-résident, étant la moitié du No. 91, de quarante-cinq arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par le rang de Woods, en profondeur par les terres du rang Kemp,

one side to Joseph Langlois, junior, and on the other side to Joseph Presseau dit Fabien,—with buildings.

Due..... \$ 1 00

4. An emplacement not occupied, supposed to belong to Joseph Presseau dit Fabien, joining in front to the said St. Vincent street, in rear to Simon Lacombe, on one side to the emplacement formerly joining to François Chartrand, and on the other side to Eustache Carrière,—without any building.

Due..... \$0 85

ANTOINE FORTIER,
Secretary-Treasurer of the Municipality of
the County of Two Mountains.
St. Scholastique, 1st Dec., 1869. 3034

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF IBERVILLE.

Iberville, 1st December, 1869.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the hall wherein the sittings of the said council are held, in the town of Iberville, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality of the parish of Ste. Brigide, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day:

A lot of ground situate in the eleventh concession, in the parish of Ste. Brigide, entered in the roll as belonging to A. L. Taylor, non-resident, being the south half of No. 27, containing forty-five arpents in superficies, more or less; bounded in front by the township of Farnham, in rear by the tenth concession, to the north by the remainder of said lot, to the south by No. 26, no buildings.

Municipal taxes up to year 1869..... \$1 10
Arrears on apportionment (répartition)..... 1 40

Amount due on this lot..... \$2 50

A lot of ground situate in Murray's second double range, in the parish of Ste. Brigide, entered in the roll as belonging to Albert P. White, non-resident, being No. 29 and part of No. 30, containing one hundred and fifty arpents in superficies more or less; bounded in front by said Murray's double range, in rear by the lands of the Scotch settlement, (rang des Ecossais), to the east by Noë Bonvouloir, to the west by William Murray, Esq., no buildings.

Municipal taxes up to year 1869..... \$2 03
For road 31 82
Apportionment (dévis) 50

Amount due on this lot..... \$34 35

A lot of ground situate in the eighth concession, in the parish of Ste. Brigide, entered on the roll as belonging to John L. Holmes, non-resident, being the north part of No. 109, containing twenty-three arpents in superficies, more or less; bounded in front by the eighth concession front road, in rear by the seventh concession, to the south by the remainder of said lot, to the north by No. 108, no buildings.

Municipal taxes up to year 1869..... \$4 47
Works in the by-road..... 1 49

Amount due on this lot..... \$5 96

A lot of ground situate in Byrne range, in the parish of Ste. Brigide, entered on the roll as belonging to Pierre Régnier, non-resident, being No. 84, containing ninety arpents in superficies, more or less; bounded in front by Woods range, in rear by the lands of Kemp range, on one side by No. 83, and on the other side by No. 85, no buildings.

Municipal taxes up to year 1869..... \$0 47½
For works (travaux) 19 14
School taxes 19

Amount due on this lot..... \$19 80½

A lot of ground situate in Byrne range, in the parish of Ste. Brigide, entered on the roll as belonging to Pierre Fournier, non-resident, being half of No. 91, containing forty-five arpents in superficies, more or less, bounded in front by Wood's range, in rear by the lands of Kemp range, on one side by the other

d'un côté par l'autre moitié du dit lot, et de l'autre côté par le No. 90—sans bâtisses.

Taxes municipales pour 1869	\$0 12½
Pour travaux	12 00
Taxes scolaires	10

Montant dû sur ce lot.....\$12 22½

Un lot de terre situé dans le rang du Lac, dans la paroisse de Sainte-Brigide, porté au rôle comme appartenant à De Cher, non-résident, étant la moitié du No. 36, de trente-six arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par les terres de la onzième concession, en profondeur par les terres de la Rivière du Sud-Ouest, d'un côté par l'autre moitié du dit lot, et de l'autre côté par le No. 37—sans bâtisses.

Taxes municipales jusqu'à l'année 1869.....	\$0 92
Pour un cours d'eau.....	3 12½
Pour chemin.....	30 00

Montant dû sur ce lot.....\$34 04½

PH. BAUDOIN,
Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

2927

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

Je donne par les présentes avis public que les terrains si-dessous mentionnés seront vendus par encan public, en la cité de St. Hyacinthe, dans la salle du marché centre, lieu ordinaire des séances du dit conseil de comté, LUNDI, le SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la Paroisse de St. Denis.

1. Un lopin de terre, au nom de J. B. Bélanger, non-résident, situé en la paroisse de St. Denis, étant le numéro un du cadastre de la seigneurie de St. Denis, d'un arpent, quatre perches et onze pieds de front, sur un arpent et trois perches dans une ligne et huit perches et onze pieds dans l'autre ligne, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à la rivière Richelieu, d'un côté à John Hale et de l'autre à Henry St. Germain,—avec bâtisse.

Montant dû.....\$0 56

2. Un lopin de terre, au nom de John Hale, non-résident, situé dans la paroisse de St. Denis, étant numéro deux du cadastre de la seigneurie de St. Denis, contenant soixante-et-quatre perches et demie en superficie, tenant au nord-ouest à la rivière Richelieu, au sud-ouest à François Gadbois, au sud-est au chemin public et au nord-est à Henry F. Deschambault ou représentant,—avec une maison y érigée.

Montant dû.....\$30 25½

M. E. BERNIER,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe, 30 novembre 1869. 2923

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SOULANGES.

Je donne par les présentes avis public, que l'immeuble ci-dessous mentionné sera vendu par encan public, au bureau susdit, à Coteau Landing, LUNDI, le SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues sur icelui, à la municipalité de la paroisse de Saint-Zotique, à moins qu'elles ne soit payées, avec les frais, au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

La terre No. 11, de celles du bord nord du Lac Saint-François, venant du côté nord de la rivière au Beaudette, tenant en front au dit Lac, en arrière et d'un côté aux représentants G. R. S. de Beaujeu, et de l'autre côté à J. W. Parent, écuyer, contenant cinquante-sept arpents et vingt-cinq perches en superficie, plus ou moins, endetté en la somme de \$4.00

G. H. DeMESNIL,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Soulanges.

Coteau Landing, ce 1er Décembre, 1869. 2943

half of said lot, and on the other side by No. 90, no buildings.

Municipal taxes for 1869	\$0 12½
For works (travaux).....	12 00
School taxes.....	10

Amount due on this lot.....\$12 22½

A lot of ground situate in range du Lac, in the parish of Ste. Brigide, entered on the roll as belonging to De Cher, non-resident, being half No. 36, containing thirty-six arpents in superficies, more or less; bounded in front by the lands of the eleventh concession, in rear by the lands of south-west river, on one side by the other half of said lot, and on the other side by No. 37, no buildings.

Municipal taxes up to year 1869.....	\$0 92
For a water-course.....	3 12½
For road.....	30 00

Amount due on this lot.....\$34 04½

PH. BAUDOIN,
Secretary-treasurer of said Council.

2928

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ST. HYACINTHE.

I do hereby give notice, that the lots of land hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the city of St. Hyacinthe, in the central market hall, the usual place of the sittings of the said council, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at ONE o'clock in the afternoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of St. Denis.

1. A lot of land, in the name of J. B. Bélanger, non-resident, situate in the parish of St. Denis, being the number one of the rental book of the seigniorie of St. Denis, of one arpent, four rods and eleven feet in front, by one arpent and three rods on one side and eight rods and eleven feet on the other side, joining in front the Queen's road, in rear the Richelieu river, on one side John Hale, and on the other side Henry St. Germain —with building.

Amount due.....\$0 56

2. A lot of land, in the name of John Hale, non-resident, situate in the said parish of St. Denis, being the number two of the rental book of the seigniorie of St. Denis, of sixty-four feet and a half in superficies, joining on the north-west side the Richelieu river, on the south-west side François Gadbois, on the south-east side the public road, and on the north-east side Henry F. Deschambault or representative,—with building

Amount due\$30 25½

M. E. BERNIER,
Secretary-Treasurer of the Municipality of the County of St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe, 30th November, 1869. 2924

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF SOULANGES.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the said council office, at Coteau Landing, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality of the parish of St. Zotique, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

The farm No. 11, of the farms of the north shore of Lake St. Francis, coming from the north side of river Beaudette, in the parish of St. Zotique, bounded in front by said Lake, in rear and on one side by the representatives of the late G. R. S. de Beaujeu, and on the other side by J. W. Parent, esquire, containing fifty-seven arpents and twenty-five perches in superficies, more or less, indebted in the sum of \$4.00

G. H. DeMESNIL,
Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Soulanges.

Coteau Landing, 1st December, 1869. 2944

AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes avis public, que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public à Cap-Santé, à 1 bureau du conseil municipal du comté de Portneuf, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de FÉVRIER prochain, à DIX heures avant-midi, pour cotisations et frais de chemin dûs à la municipalité ci-dessous mentionnée: sur les diverses terres plus bas désignées, à moins qu'ils ne soient payés avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

1er. Une terre appartenant à Edouard Vol, bornée au nord par la rivière Sainte-Anne, au sud par un terrain non concédé joignant au nord-est à Sir C. Stuart, et au sud-ouest à Narcisse Petitclerc.

2e. Une terre appartenant à Pierre Arcand, bornée au nord-est par le chemin du premier rang, au sud-ouest par les terres de Saint-Casimir, joignant d'un côté au sud à Xavier Touzin, et au nord aux terres du sud de la rivière Sainte-Anne.

PUBLIC NOTICE.

I do hereby give public notice that the undermentioned lands will be sold by public auction at Cap Santé, at the office of the municipal council of the county of Portneuf, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and road charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lands hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above mentioned day.

1. A farm belonging to Edouard Vol, bounded on the north by the Ste. Anne river, south by an uncondced farm, joining on the north-east to Sir C. Stuart, and south-west to Narcisse Petitclerc.

2. A farm belonging to Pierre Arcand, bounded on the north-east by the first range road, south-west by the St. Casimir lands, joining on one side to the south to Xavier Touzin, and north to the lands south of the Ste. Anne river.

Nom de la Municipalité.	Concession.	Rang. Range.	Etendue.	Extent.	Montant dû sur chaque terre.	Amount due upon each land.
St. Alban.....	5	2	75 arpents en superficie.....	75 arpents in extent.....	\$ 5 9 cts.	
St. Alban.....	4	1	2 arpents de front sur 26 de profondeur.....	2 arpents in front by 26 in depth.....	4 9 cts.	

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Portneuf, à Cap Santé, ce 1er Decembre, 1869.

LÉONIDAS P. BERNARD,
Sect.-Tres., C. M. C. P. N.

2769 v

Office of the Municipal Council of the County of Portneuf, at Cap Santé, this 1st day of December, 1869.

LEONIDAS P. BERNARD,
Sec.-Treas. M. C. C. P. N.

2770 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE CHATEAUGUAY.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, dans la salle du conseil municipal du comté de Chateauguay, dans la paroisse de Sainte-Martine, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain (1870), à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHATEAUGUAY.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the council hall of the county of Chateauguay, in the village of Ste. Martine, the SEVENTH day of FEBRUARY next (1870), at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Nom de la municipalité.	Concession ou rang.	Lots et numéros.	Propriétaires.	Taxes municipales.	Taxes scolaires.	Total.
Name of the municipality.	Concession or range.	Lots and numbers.	Proprietors.	Municipal rates.	School rates.	
St. Antoine Abbé..	1er rang de Russelltown.—1st range of Russelltown.	3/5 Est, No. 48.—3/5 East, No. 48.	Louis Ricard.....	\$ 5 10	\$ 3 35	\$ 8 45
do	do do	2/5 Ouest, No. 48.—2/5 West, No. 48.	Louis Soucisse.....	3 24	3 30	6 54
do	6ème rang de Jamestown.—6th range of Jamestown.	No. 6.	James Harrison.....		15 68	15 8
do	do do	No. 5.	Wm. Cross.....		2 64	2 64
do	do do	No. 4.	J. Coulter.....		2 64	2 64
do	7ème rang de Jamestown.—7th range of Jamestown.	Nos. 21, 22 & 23.	Julien Hébert.....		7 97½	7 97½

BASILE VANNIER,

Secrétaire-Trésorier du conseil municipal du comté de Chateauguay.

Secretary-Treasurer of the municipal council of the county of Chateauguay.

Sainte-Martine, 1er decembre 1869.
Ste. Martine, 1st December, 1869.

2857-8 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL FOR
DE WOLFE. - THE COUNTY OF WOLFE.

Ham-Sud, 1er Decembre 1869.

South Ham, 1st Dec., 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public à la maison d'école du district numéro un, sur le chemin Gosford, dans Ham-Sud susdit, LE LUNDI, le SEPTIEME jour de FEBRUER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les collocations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus jors designés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

I hereby give public notice, that the lots of land hereinafter mentioned, will be sold at public auction, at the school house of the district number one, on the Gosford road, in South Ham aforesaid, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the different lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Partie de lot. Part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Etendue en acres. Extent in acres.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.	Partie de lot. Part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Etendue en acres. Extent in acres.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.
--------------------------------	------	-----------------	---------------------------------------	---	--------------------------------	------	-----------------	---------------------------------------	---

Municipalité de Ham-Sud.					Municipality of South Ham.				
S. W.	20	East.	50	\$ 5 72		27	West.	32	\$ 7 58
N. W.	10	West.	50	7 33		22	2	109	4 98
S. W.	11	do	50	5 80		23	2	83	3 56
	14	do	50	6 28		24	2	83	3 56
	17	do	100	7 11		20	4	152	6 12
	26	o	51	10 86					

Municipalité de Ham-Nord.					Municipality of North Ham.				
	5		200	4 20		4	2	208	5 75
	7	1	200	4 20		5	2	205	5 68
	8	1	200	4 20		6	2	209	5 76
	9	1	200	5 20		4	3	200	5 20
	10	1	200	5 20		5	3	200	5 20
	12	1	100	3 50		3	4	177	3 95
	11	1	200	10 17					

Borné en front par le chemin Saint-Philippe, en arriere par la ligne separant le township de Ham-Nord de celui de Wolfestown, au sud par la propriété de James Goodhue *et al.*, et au nord par la ligne divisant les troisième et quatrième rangs de Ham-Nord susdit.

Bounded in front by the St. Philippe road, in rear by the line separating the township of North Ham from the township of Wolfestown, on the south by the property of James Goodhue, *et al.*, on the north by the property line dividing the third and fourth ranges of North Ham aforesaid.

27 & 28	4	111	16 00	10	7	165	3 84
4	4	178	3 96	5	8	165	3 84
11	4	182	4 00	8	8	165	3 84
1	5	197	4 16	11	8	165	3 84
4	5	198	4 17	17	8	165	3 84
5	5	198	4 17	7	9	78	2 86
8	5	198	4 17	43	A. S. O.	100	6 76
1	6	161	3 77	37	do	87	3 89
5	6	166	3 84	39	do	88	3 94
13	6	165	3 82	19	do	80	2 94
24	6	24	2 26	37	B. N. E.	108	4 28
4	6	165	3 84	39	do	108	6 95

Municipalité de Wolfon.				Municipality of Wolfon.			
25	6	50	6 47	70	7	50	4 51
76	6	50	7 77	14	A.	83	4 48
36	7	50	5 53				

Municipalité de Saint-Camille.				Municipality of St. Camille.			
54	11	50	21 10	19	11	45	7 11
H.	11	50	8 35	20	11	50	8 56
N.	11	50	4 05				

Le terrain de l'église et de Trésphore Lenny est réservé.
Les droits du gouvernement sont réservés sur tous ces lots.

E. S. DARCHÉ,

Secrétaire-Trésorier
de la municipalité du comté de Wolfe,
2767 v

The ground occupied by the chapelle and by Trésphore Lenny reserved.
Government rights are reserved on all those lots.

E. S. DARCHÉ,

Secretary-Treasurer
of the municipality of the county of Wolfe,
2768 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SECONDE DIVISION DU COMTE DE RIMOUSKI.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-Jérôme de Matane, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, en la salle ordinaire de ce Conseil, à DIX heures de l'avant-midi, pour cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE SECOND DIVISION OF THE COUNTY OF RIMOUSKI.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at St. Jérôme de Matane, in the ordinary hall of this Council, MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day, costs and charges included.

Saint-Jérôme de Matane.	Rang. — Range.	Etendue en arpents. — Extent in french acre.	Désignation.	Description.	Montant dû sur chaque lot. — Amount due on each lot.	Raisons. — Reasons.
					\$ cts.	
	1	60	Une terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée à l'est à la Rivière Matane, à l'ouest au bout de la dite profondeur, au sud à Jean Filion et au nord à la terre ci-après désignée.	A land of an arpent and a half in front by forty arpents in depth, bounded on the east by River Matane, west by the extremity of the said depth, south by Jean Filion and north by the land hereinafter described.	3 29	Pas d'effets-meubles saisissables. No moveable effects seizable.
	1	60	Une autre terre de la contenance d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée à l'est à la Rivière Matane, à l'ouest au bout de la dite profondeur, au sud à la terre ci-dessus désignée et au nord à E. Lacroix, écuyer.	Another land containing an arpent and a half in front by forty arpents in depth, bounded on the east by River Matane, west by the extremity of the above depth, south by the lot hereinabove described and north by E. Lacroix, Esquire.	2 20	Pas d'effets-meubles saisissables. No moveable effects seizable.
	1	80	Une autre terre de la contenance de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-ouest à la Rivière Matane, au sud-est au bout de la dite profondeur, au sud-ouest et au nord-est à Joseph Sirois.	Another land containing two arpents in front by forty arpents in depth, bounded on the north-west by River Matane, on the south-east by the extremity of the said depth, south-west and north-east by Joseph Sirois.	2 17	Pas d'effets-meubles saisissables. No moveable effects seizable.
	2	200	Une autre terre de la contenance de cinq arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-ouest aux terres du premier rang, au sud-est aux terres du troisième rang, au sud-ouest à Pierre Forbes et au nord-est à Clément Gauthier.	Another land containing five arpents in front by forty arpents in depth, bounded on the north-west by the lands of the first range, on the south-east by the lands of the third range, on the south-west by Pierre Forbes and on the north-east by Clément Gauthier.	15 37	Non résidents. Non residents.
	2	80	Une autre terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-ouest aux terres du premier rang, en arrière à celles du troisième rang, au sud-ouest à F. X. Imbeau et au nord-est à Rémi Marquis.	Another land containing two arpents in front by forty arpents in depth, bounded on the north-west by the lands of the first range, in rear by those of the third range, on the south-west by F. X. Imbeau and north-east by Rémi Marquis.	8 18	Non résidents. Non residents.

J. E. L'ARRIVÉE,
S. T. C. M. S. D. C. R.

Saint-Jérôme de Matane, 1er décembre 1869,
Saint-Jérôme of Matane, 1st December, 1869.

2763-4 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE NAPIERVILLE.

St. Cyprien, 29 novembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les propriétés ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à St. Cyprien, au palais de justice, dans la salle des séances du dit Conseil, LUNDI, le SEPTIEME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les lots plus bas designés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF NAPIERVILLE.

St. Cyprien, 29th November, 1869.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction at St. Cyprien, in the Court House, in the room where the sittings of the said Council are held, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Nom de la rue. Name of the street. No. du rôle d'É- valuation. No. on Collection Roll.	Nom du proprié- taire. Name of the pro- prietor.	Description de la propriété.	Description of property.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.	Remarques. Remarks.
Concession sud-est St. Pierre. South-east Concession St. Pierre. Numéro 63. Number 63.	Hubert Asselin do	" Un emplacement d'un quart d'arpent en superficie, plus ou moins, borné au nord-est, par Madame Alarie Gareau, au sud-est, par Adolphe Asselin, au nord-ouest, par Julien Faille, au sud-ouest, par un terrain réservé pour une rue, avec une vieille maison dessus construite."	" An emplacement of a quarter of an arpent in extent, more or less; bounded on the north-east by Madam Alarie Gareau, south-east by Adolphe Asselin, north-west by Julien Faille, south-west by a lot reserved for a street, with an old house thereon erected."	Taxe municipale \$0 56½ Municipal tax 0 56½ Taxe Scolaire 1 90½ School tax 1 90½ \$2 47	Non résident. Non resident.
Rue Bédard. Bedard Street. Numéro 132. Number 132.	Pierre Caillé. do	" Un emplacement d'un quart d'arpent en superficie, plus ou moins, borné devant par la rue Bédard, derrière par James Richardson, d'un côté au nord-ouest, par Joseph Bédard, et d'autre côté, au sud-est, par Dlle Charlotte Bédard, avec une maison dessus construite "	" An emplacement of a quarter of an arpent in extent, more or less; bounded in front, by Bedard street, in rear, by James Richardson, on one side to the north-west, by Joseph Bedard, and on the other to the south-east, by Dlle Charlotte Bedard,—with a dwelling house thereon erected."	Taxe municipale \$0 39½ Municipal tax 0 39½ Taxe Scolaire 1 61½ School tax 1 61½ \$2 01	Non résident. Non resident.
Ste. Mélanie. do Numéro 385. Number 385.	David Robert ou ses représentants. do or representatives.	Paroisse de St. Patrick de Sher- rington. " Un lot de terre de vingt arpents en superficie, plus ou moins, borné en front par le chemin public, en arrière par les terres du rang de St. François, d'un côté au sud, par Louis Riel, et d'autre côté au nord, par Flavie L'Ecuyer, sans bâtisse, dessus construite."	Parish of St. Patrick of Sher- rington. " A lot of land of twenty arpents in extent, more or less, bounded in front by the public highway, in rear by the lands of the St. François range, on one side to the south, by Louis Riel, and on the other side to the north, by Flavie L'Ecuyer, — without buildings thereon erected."	Taxe municipale \$ 9 78 Municipal tax 9 78 Cours d'eau 7 33½ Water rate 7 33½ Taxe Scolaire 8 50 School tax 8 50 \$25 61½	Non résident. Non resident.

A. BARETTE,
Secrétaire-Trésorier de la municipalité
du comté de Napierville.
Secretary-Treasurer of the municipality
of the county of Napierville.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE DRUMMOND.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, au palais de justice, à Drummondville, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF DRUMMOND.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the Court House, in the village of Drummondville, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

DÉSIGNATION DE LA TERRE.—DESCRIPTION OF LAND.

Nom de la municipalité.	Name of municipality.	Rang. — Range.	Lot.	Etendue. — Extent.	Montant dû sur chaque lot. — Amount due on each lot.
Municipalité de West Wickham.	Municipality of West Wickham.				\$ cts.
Township de Wickham.....	Township of Wickham.....	7	12	200	3 12
do	do	8	12	200	3 12
do	do	8½ S. E.	28	100	3 55
do	do	10	1	200	3 12
do	do	10 S. E.	q 8	24	2 43
do	do	10	9	200	11 04
do	do	11	1	200	6 07
do	do	11	2	200	6 07
do	do	11	8	200	3 12
do	do	11	9	200	3 12
do	do	12	1	200	6 07
Municipalité de Kingsey Falls.	Municipality of Kingsey Falls.				\$ cts.
Township de Warwick.....	Township of Warwick.....	3	23	50	4 49
do	do	6	25	200	12 40
do	do	4	28	200	5 00
Township de Kingsey.....	Township of Kingsey.....	13	4	162	7 35
do	do	13	5	162	7 35
do	do	13	6	122	7 35
Municipalité du township de Wickham.	Municipality of the township of Wickham.				\$ cts.
Township de Wickham.....	Township of Wickham	10	12	200	73 24
Municipalité de Saint-Germain	Municipality of St. Germain.				\$ cts.
Township de Grantham.....	Township of Grantham.....	6	26	200	12 04
do	do	6½ N.	27	100	5 17
do	do	7½ N. ½ N. ½	24	25	8 40
do	do	6	24	200	5 10
Municipalité des townships de Wendover et Simpson.	Municipality of the townships of Wendover and Simpson.				\$ cts.
Township de Wendover.....	Township of Wendover.....	3½ S.	6	100	3 63
do	do	3 S. C.	19	50	2 35
do	do	4	2	200	7 80
do	do	4	3	200	7 80
do	do	4	5	200	5 72
do	do	4	6	200	5 72
do	do	4	7	200	17 55
do	do	5½ S.	6	67	35 97
do	do	8½ S.	3	100	6 63
do	do	8	12	200	2 65
do	do	8	13	200	2 65
do	do	8	14	200	2 65
do	do	9	1	200	4 25
do	do	10	2	200	4 73
do	do	10	14	200	2 65
do	do	10	15	200	2 65
do	do	10	17	200	2 65
do	do	11	6	200	3 53
do	do	12½ N.	2	100	3 26
do	do	12½	3	134	3 07
do	do	12	9	200	4 73
do	do	12	10	200	2 65
do	do	12	11	200	2 65
do	do	12	12	200	2 65
do	do	13	12	200	2 65

DÉSIGNATION DE LA TERRE.—DESCRIPTION OF LAND.

Nom de la municipalité. — Name of municipality.	Rang. — Range.	Lot.	Etendue. — Extent.	Montant dû sur chaque lot. — Amount due on each lot.
Municipalité des townships de Wendover et Simpson.	Municipality of the townships of Wendover and Simpson.			\$ cts.
Township de Simpson.....	Township of Simpson.....	1	4	280 10 14
do	do	1	5	270 10 39
do	do	2 ³ S.	6	134 5 56
do	do	2	9	200 12 76
do	do	2	9	200 12 63
do	do	2 ¹ N.	23	100 4 38
do	do	3 ¹ S.	8	100 6 44
do	do	4 ¹ S.	9	100 4 00
do	do	4 ¹ S.	12	134 4 81
do	do	5	5	200 8 81
do	do	7	21	200 3 31
do	do	10 ¹ S.	13	100 4 65
do	do	10 ¹ N.	15	50 2 58
Municipalité de la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton.	Municipality of the parish of St. Bonaventure of Upton.			\$ cts.
Township d'Upton.	Township of Upton.			
Sophie Baril Ve. Laflotte.....	1	5	2 14
Clément Girard.....	1	6	2 58
Pierre Arrel.....	1	11	3 42
Joseph Lefebvre.....	1	13	2 72
J. B. Vanosse.....	3	12	3 37
Joachim Richot Melin.....	3	12	2 77
Georges You.....	3	13	7 70
Michel Lambert.....	3	13	2 41
Augustin Thibault.....	3	14	4 77
Inconnu.....	Unknown.....	3	14	5 22
Roch Ferrier.....	3	14 & 15	2 41
Syndics de L. A. Sénécal.....	Assignees of L. A. Sénécal.....	4	5	32 28
do	do	4	5 & 6	32 28
do	do	4	6	32 28
Louis Joyal.....	4	5	2 79
Inconnu.....	Unknown.....	4	13	3 24
do	do	4	13	2 64
do	do	4	13	2 75
do	do	4	13 & 14	2 67
do	do	4	14	2 67
do	do	4	14	2 69
Michel Joyal.....	4	15	2 41
Syndics de L. A. Sénécal.....	Assignees of L. A. Sénécal.....	5	4	2 77
Antoine Salois.....	5	14	3 08
Louis Davis.....	5	14	3 35
Guillaume Davis.....	5	14	3 35
Louis Mondoux.....	6	9	3 07
Désiré Vincent.....	6	14	2 37
Olivier Cartier.....	6	16	2 79
Jos.-Antoine Cartier.....	6	16	2 11
Syndics de L. A. Sénécal.....	Assignees of L. A. Sénécal.....	6	17 & 18	3 33
Municipalité de Durham.	Municipality of Durham.			\$ cts.
Township de Durham.	Township of Durham.			
Tannerie appartenant à Hugh McCaffrey, étant le lot de village No. 7, dans le village de Ulverton.....	Tannery belonging to Hugh McCaffrey, being village lot No. 7, in the village of Ulverton.....			11 05
½ S. E., ½ S. O. du lot No. 9 dans le 7ème rang, appartenant à William Cross.....	S. E. ½ of the S. W. ½ of lot No. 9, in the seventh range, belonging to William Cross.....			11 25

J. T. CAYA,
 Secrétaire-Trésorier du conseil municipal
 du comté de Drummond.
 Secretary-Treasurer of the municipal council
 of the county of Drummond.

Drummondville, 1er décembre 1869.
 Drummondville, 1st December, 1869.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ D'ARTHABASKA.

Je donne par les présentes, avis public, que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public en la demeure de Antoine Gagnon, écuyer, arpenteur provincial, dans le village d'Arthabaskaville, étant le lieu où se tiennent les sessions du dit conseil de comté, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ARTHABASKA.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction at the residence of Antoine Gagnon, esquire, provincial land surveyor, in the village of Arthabaskaville, being the place where the sittings of the said county council are held, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, on the several lots hereinafter described, unless the same with the cost be paid at least two days previous to the day above mentioned.

Municipalité du township de Stanfold.				Municipality of the township of Stanfold.			
Désignation de la terre.				Designation of the land.			

Rang.	Lots ou partie.	Etendue en acres de front.	Montant dû sur chaque lot.	Rang.	Lots ou partie.	Etendue en acres de front.	Montant dû sur chaque lot.
—	—	—	—	—	—	—	—
Range.	Lots or part	Extent in acres in front.	Amount due on each lot.	Range.	Lots or part	Extent in acres in front.	Amount due on each lot.
			\$ cts.				\$ cts.
1	15	9	3 97	4	½ E. 22	4½	2 17
1	21	9	6 17	4	9	9	2 84
2	11	9	2 84	4	½ N. 26	2½	2 17
2	½ E. 14	4½	2 34	5	9	9	2 82
2	17	9	3 18	5	18	9	47 28
2	20	9	3 16	5	½ O. 23	4½	2 17
2	23	9	3 66	5	½ E. 26	4½	2 17
2	½ 26	4½	2 17	6	11	9	3 18
3	14	9	2 62	6	½ N. 6	4½ { 21 ac's de haut sur la largeur du lot. }	2 73
3	½ E. 15	4½	2 33	6	12	9	3 18
3	O. 17	4½	2 33	6	14	9	3 22
3	E. 18	4½	2 33	6	½ E. 21	4½	2 50
3	23	9	5 68	6	23	9	2 84
3	½ E. 24	4½	4 86	6	24	9	2 84
3	O. 24	4½	5 63	8	25	9	6 15
3	25	9	8 72	9	½ O. 21	4½	2 81
3	½ E. 26	4½	2 50	9	O. 26	4½	2 74
3	½ O. 26	4½	2 74	11	½ E. 19	4½	21 00
4	14	9	2 56	11	½ E. 20	4½	27 88

Municipalité du township de Warwick.				Municipality of the township of Warwick.			
		Etendue en acres.				Etendue en acres.	
		Extent in acres.				Extent in acres.	
3	½ N. E. 4	100	3 88	4	5	200	6 40
3	6	200	11 34	4	7	200	12 88
4	1	200	9 46	5	½ S. O. 13	100	4 14

Township de Tingwick.				Township of Tingwick.			
1	½ S. O. 21	100	4 60	1	½ S. O. 25	100	4 50
1	{ coin S.E. de ½ S. E. 24 }	25	3 07				

Chûtes de Kingsey—Township de Warwick.				Kingsey Falls—Township of Warwick.			
1	S. E. 28	100	3 38	4	N. E. 29	200	4 56
1	S. O. 28	100	3 38	4	28	200	4 56
1	N. O. 29	100	3 38	4	½ N. O. 27	100	3 38
3	S. O. 29	100	3 38	5	28	200	4 56
3	N. E. 29	100	3 38				

Municipalité de la paroisse de Ste. Clotilde de Horton, Township de Simpsch.				Municipality of the parish of Ste. Clotilde of Horton, Township of Simpson.			
11	21	200	32 99	11	21	200	32 99

Rang.	Lots ou partie.	Etendue en acres.	Montant dû sur chaque lot.	Rang.	Lots ou partie.	Etendue en acres.	Montant dû sur chaque lot.
Range.	Lots or part	Extent in acres.	Amount due on each lot.	Range.	Lots or part	Extent in acres.	Amount due on each lot.
Municipalité de Tingwick—Township de Tingwick.				Municipality of Tingwick—Township of Tingwick.			
1	21	200	10 17	10	2d cent'r 23	50	5 54
5	S. 22	50	11 14	10	S. W. 23	50	5 67
5	N. W. 23	150	9 34	11	N. E. 14	133½	8 40
6	22	200	39 60	11	16	200	10 07
8	S. E. 27	100	9 35	11	17	200	10 07
9	S. E. 24	75	6 88	11	18	200	10 07
10	13	200	12 70	11	20	200	10 45
10	N. E. 15	50	7 78	11	South 28	50	8 30
10	S. E. 21	100	7 24				
Municipalité Chénier—Township de Tingwick.				Municipality of Chénier—Township of Tingwick.			
2	9	200	19 03	6	13	200	15 89
2	S. E. 12	100	12 66	6	15	200	19 29
3	N. E. 1	100	9 21	7	1/5 N. E. 9	40	14 09
3	S. O. 8	100	14 19	9	N. E. 9	100	9 71
3	10	200	19 80	10	N. E. 1	100	10 14
3	S. O. 12	100	11 26	10	S. O. 3	100	9 54
5	N. E. 16	100	24 25	11	9	200	16 76
5	S. O. 16	50	10 65				
Municipalité de la paroisse de St. Albert de Warwick, Towship de Warwick.				Municipality of the parish of St. Albert of Warwick, Township of Warwick.			
6	1/2 S. O. 9	100	6 42	8	7	200	6 64
6	p. centre 12	38	10 95	9	1/2 S. O. 6	100	15 91
7	1/2 N. O. 8	150	53 13	9	15	200	30 06
8	5	200	6 88	9	1/2 N. E. 17	100	11 41
8	6	200	6 64	10	1/2 N. E. de 1/2 S. O. 9	50	36 50
Municipalité du township de Chester Ouest.				Municipality of the township of West Chester.			
Craig Nord.	14	8 73	7	6	34 13
do	13	11 60	7	1/2 N. O. 7	16 58
do	1/4 E. 12	4 68	7	1/2 N. O. 17	6 27
Craig Sud.	14	12 38	7	1/2 S. E. 18	10 23
do	1/2 centre 13	23 50	7	1/2 N. O. 15	3 94
do	11	6 arpents O. de front.	14 03	7	1/2 N. O. 1/2 S. E. 15	2 85
8	1/4 S. E. 16	9 67				

Les droits du Gouvernement sont réservés.

Governments rights are reserved.

B. THÉROUX, fils,

Secrétaire-Trésorier de la municipalité du comté d'Arthabaska.

Secretary-Treasurer of the municipality of the county of Arthabaska.

Arthabaskaville, le 30 novembre 1869.

Arthabaskaville, 30th November, 1869.

2813-14 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE JOLIETTE.

AVIS est donné, que LUNDI, le SEPT de FEVRIER prochain, les terrains ci-après désignés se vendent par encan public, pour arriérés de taxes et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, à DIX heures de l'avant-midi, dans le marché Bonsecours, en la ville de Joliette, où se tiennent les séances du conseil de comté.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF JOLIETTE.

NOTICE is hereby given that on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, the lands hereinafter described will be sold by public auction, for arrears of assessments and charges due to the undermentioned municipalities, at TEN o'clock in the forenoon, in the Bonsecours market, in the town of Joliette, where the sittings of the said county council are held.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN DE MATHA.—MUNICIPALITY OF ST. JEAN DE MATHA.

Propriétaires.	Résidence.	Concession.	D'un côté.	D'autre côté.	Etendue.	Montant.
Proprietors.	Residence.		On one side.	On other side.	Extent.	Amount.
James Reid.....	Non résidant.— Not resident.	Saint-Guillaume..	Joseph Ducharme.	Antoine St. George.	1½ arp. sur 20.— 1½ arpt. by 20.	0 91
Xavier Forget.....	Pas de maître .. No owner.....	Sainte-Eugénie...	Eug. Parot Ab- bett.	Chas. Belhumeur.	60 arpts. superf.	31 70
Chas. Belhumeur..	Non résidant.— Not resident.	do	Xavier Forget.....	Léandre Lavoine..	do	27 16

MUNICIPALITE DE SAINTE-MÉLANIE D'AILLEBOUT.—MUNICIPALITY OF STE. MÉLANIE D'AILLEBOUT.

		Concession. do	Numéro. Number.		\$ cts.
Héritiers J. B. Breault.— Heirs J. B. Breault.	Non résidants.— Not resident.	2ème seigneurie D'Aillebout.— 2nd seigniorly D'Aillebout.	Partie nord, 26 et 27.—North part, 26 and 27.	3 arpts. sur 15.—3 arpts. by 15.	6 00
Héritiers J. Bte. Laurion.— Heirs J. Bte. Laurion.	Non résidants.— Not resident.	7ème seigneurie D'Aillebout.— 7th seigniorly D'Aillebout.	72. No. 1, 22.—72. No. 1, 22.	1½ arp. sur 20.— 1½ arpt. by 20.	6 30

Ces terrains seront vendus pour les taxes municipales ci-dessus mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant la vente ci-dessus indiquée.

These lots will be sold for the municipal taxes hereinabove mentioned, unless the same be paid, with costs, at least two days before the sale above mentioned.

J. O. LEBLANC.

Secrétaire-Trésorier du conseil municipal du comté de Joliette.
Secretary-Treasurer of the municipal council of the county of Joliette.

Joliette, 29 novembre 1869.
Joliette, 29th November, 1869.

2905-6 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SAINT-MAURICE.

Yamachiche, 2 décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public, que les terrains ci-dessus mentionnés seront vendus par encan public, à Yamachiche, au bureau du sous-signé, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessus mentionnée, sur les terrains ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :

1. Un terrain, situé dans le cinquième rang de la paroisse de la Pointe du Lac, ayant un arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par le quatrième rang et en profondeur par le sixième rang, d'un côté au sud-ouest par Adolphe Comeau, et de l'autre côté au nord-est par Narcisse Garceau, non-résident.

Montant dû..... \$6 95

2. Un autre terrain situé dans le troisième rang de la paroisse de la Pointe au Lac, dans les abords du dit rang, contenant un arpent carré de terre, borné au sud-ouest par William Lanigan, et de tous autres côtés par Isaac Alary, fils, non-résident.

Montant dû..... \$1 85

L. A. LORD,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du comté de Saint-Maurice. 2825 v

OFFICE OF THE MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF ST. MAURICE.

Yamachiche, 2nd December, 1869.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Yamachiche, at the office of the undersigned, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at ONE o'clock in the afternoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day, costs and charges included, to wit:

1. A lot situated in the fifth range of the parish of la Pointe du Lac, being one arpent in front by twenty-five arpents in depth, more or less; bounded in front by the fourth range and in rear by the sixth range, on one side to the south west by Adolphe Comeau, and on the other to the north-east by Narcisse Garceau, not resident.

Amount due..... \$6 95

2. Another lot situated in the third range of the parish of la Pointe du Lac, in the outskirts (abouts) of the said range, containing a square arpent in extent; bounded on the south-west by William Lanigan, and on the other side by Isaac Alary, junior, non-resident.

Amount due..... \$1 85

L. A. LORD,
Secretary-Treasurer of the Municipal Council
of the county of Saint-Maurice. 2826 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ
DE NICOLET.

Bécancour, 1er décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées, seront vendues par encan public, à Bécancour, dans la salle publique, lieu où se tiennent les séances du dit Conseil, LUNDI le SEPTIEME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux diverses municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF NICOLET.

Becancour, 1st December, 1869.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Bécancour in the public room, place where the sittings of the said council are held, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the several assessments and charges due to the municipalities hereinafter described, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with cost, at least two days before the above mentioned day, to wit :

Municipalité de la Paroisse de Sainte Brigitte des Saults.

Municipality of the Parish of Ste. Brigitte des Saults.

Paroisse ou township. — Parish or Township.	Rang. — Range.	Lot.	Etendue. — Extent.	Montant dû sur chaque lot. — Amount due on each lot.
				\$ cts.
Paroisse de Sainte Brigitte des Saults.—Parish of Ste. Brigitte des Saults	Saint Patrice.	19 Sud.—South.	120 arpents.	63 93
do	do	18 Nord.—North.	120 do	4 40
do	do	17 Sud.—South.	120 do	67 67
do	do	16 do	120 do	56 87
do	do	15 do	120 do	54 47
do	do	14 do	120 do	75 52
do	do	13 do	120 do	144 78
do	do	12 do	120 do	114 83
do	do	12 Nord.—North.	60 do	113 83
do	do	11 do	60 do	70 66
do	do	10 do	60 do	41 86
do	do	6 Sud.—South.	120 do	51 01
do	do	4 do	120 do	51 35
do	do	3 do	120 do	24 13
do	do	2 do	120 do	107 38
do	do	1 do	120 do	96 71
do	do	1 Nord.—North.	60 do	72 71
do	do	2 do	60 do	0 26
do	do	20 do	60 do	2 16
do	do	18 Sud.—South.	120 do	1 99

Municipalité de la paroisse de Sainte-Eulalie.

Municipality of the parish of Ste. Eulalie.

Township d'Aston. Township of Aston.....	11	6	200 acres.	2 92
do	do	8	200 do	1 17
do	do	12	200 do	2 25
do	do	1 N. E. 15	50 do	1 03
do	do	A.	200 do	1 74
do	do	19	200 do	4 17½
do	13	22	200 do	2 92
do	do	23	200 do	2 92
do	do	20	200 do	2 92
do	do	21	200 do	2 92
do	do	22	200 do	2 92
do	do	23	200 do	2 92
do	do	24	200 do	2 92
Augmentation de Bulstrode.—Aug- mentation of Bulstrode.....	4	6	150 do	1 14½

Municipalité de la paroisse de Saint-Léonard.

Municipality of the parish of St. Léonard.

Township de Wendover.—Township of Wendover.....	13	1	200 acres.	12 43
do	do	4	200 do	37 38
do	do	5	200 do	37 38
do	do	6	200 do	4 43
do	do	7	200 do	4 43
do	do	8	200 do	4 43
do	do	14	200 do	4 43
do	do	15	200 do	4 43
do	do	16	200 do	4 43
do	do	17	200 do	4 43
do	do	18	200 do	4 43
do	do	18	200 do	4 43
do	14	1	200 do	4 43
do	do	13	200 do	85 70
do	do	15	200 do	11 80
do	do	1 Sud.—South 16	150 do	11 80

Paroisse ou township.	Rang.	Lot.	Etendue.	Montant dû sur chaque lot.
Parish or Township.	Range.		Extent.	Amount due on each lot.

Municipalité de la paroisse de Sainte-Geztrude.		Municipality of the parish of Ste. Gertrude.		
Township de Maddington.—Township of Maddington.....	1	30	200 do plus ou moins.—more or less	26 53
do	2	½ N. E. 26	100 do do	8 80
do	3	29	252 do do	37 45
do	do	½ N. E. 30	63 do do	4 95
do	do	½ cent. N. E.	} 30	7 281-3
do	do	adjacent au ½ précédent —adjoining the ½ N. E.		
do	do	½ S. O. 30	126 do do	14 56½
do	do	A.	252 do do	19 52
do	do	B.	252 do do	19 40

Municipalité de la paroisse de Sainte-Monique, paroisse de Sainte-Perpétue, concession ou rang de Saint-Joseph sud-ouest.

1. Un lot de terre appartenant à Norbert Bourgeois, de trois arpents de largeur sur vingt de profondeur, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à David Daly et du côté sud à Moÿse Blanchette.

Montant dû.....\$0 66½

2. Un lot de terre appartenant à Cléophas Raymond, de trois arpents de largeur sur vingt de profondeur, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à H. Trigge et du côté sud à veuve Joseph Fleurant.

Montant dû.....\$0 55

3. Un lot de terre appartenant à Alexandre Marcotte, de trois arpents de front sur vingt de profondeur, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à Joseph Perreault et du côté sud à François Verville.

Montant dû.....\$2 00

4. Un lot de terre appartenant à Pierre Raymond, de trois arpents de front sur vingt de profondeur, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à Joseph Dubé et du côté sud à Octave Rousseau.

Montant dû.....\$1 66½

Concession ou rang nord-est de Saint-Joseph.

5. Un lot de terre appartenant à André Camirand, de trois arpents de front sur vingt de profondeur, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à H. Trigge et du côté sud à Jean Bte. Raymond.

Montant dû.....\$0 55

6. Un lot de terre appartenant à Henri Côté, de un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à Joseph Laplante et du côté sud à François Houle.

Montant dû.....\$1 00

Paroisse de Sainte-Monique, concession ou rang nord-est de l'Isle Lafourche.

7. Un lot de terre appartenant à Vincent Lemire, de trois arpents de front sur vingt de profondeur, borné en front à la branche nord-est de la rivière Nicolet, en arrière au bout des dits vingt arpents, du côté nord à Grégoire Foucault et du côté sud à Et. Duval.

Montant dû.....\$0 46

Paroisse de Saint-Léonard, rang ou concession nord-est du Grand Saint-Esprit.

8. Un lot de terre appartenant à Syriel Boudreault, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front au

Municipality of the parish of Ste. Monique, parish of Ste. Perpétue, concession or range of St. Joseph south-west.

1. A lot of land belonging to Norbert Bourgeois, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty arpents, on the north side to David Daly on the south side to Moÿse Blanchette.

Amount due.....\$0 66½

2. A lot of land belonging to Cléophas Raymond, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty arpents, on the north side to H. Trigge and on the south side to widow Joseph Fleurant.

Amount due.....\$0 55

3. A lot of land belonging to Alexandre Marcotte, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty arpents, on the north side to Joseph Perreault and by the south side to François Verville.

Amount due.....\$2 00

4. A lot of land belonging to Pierre Raymond, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said range, in rear by the end of the said twenty arpents, on the north side to Joseph Dubé and on the south side to Octave Rousseau.

Amount due.....\$1 66½

Concession or range St. Joseph North-East.

5. A lot of land belonging to André Camirand, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said range, in rear by the end of the said twenty arpents, on the north side to H. Trigge and on the south side to J. Bte. Raymond.

Amount due.....\$0 55

6. A lot of land belonging to Henri Côté, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty arpents, on the north side to Joseph Laplante and on the south side to François Houle.

Amount due.....\$1 00

Parish of Ste. Monique, concession or range north-east of l'Isle Lafourche.

7. A lot of land belonging to Vincent Lemire, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front to the north-east, branch of the river Nicolet, in rear to the end of the said twenty arpents, on the north side to Grégoire Foucault, and on the south side to Et. Duval.

Amount due.....\$0 46

Parish of St. Léonard, range or concession North-East of Grand St. Esprit.

8. A lot of land belonging to Syriel Boudreault, containing three arpents in front by twenty-five arpents in depth, the whole more or less; bounded in

chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt-cinq arpents, du côté nord à David Boudreault et du côté sud à Mathias René.

Montant dû.....\$1 35

9. Un lot de terre appartenant à David Boudreault, de trois arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt-cinq arpents, du côté nord à Alexis Boudreault et du côté sud à Syriél Boudreault.

Montant dû.....\$1 35

10. Un lot de terre appartenant à Alexis Boudreault, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt-cinq arpents, du côté nord aux représentants d'Hilaire Provencher et du côté sud à David Boudreault.

Montant dû.....\$1 35

11. Un lot de terre appartenant à Hilaire Provencher ou ses représentants, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front au chemin de la dite concession, en arrière au bout des dits vingt-cinq arpents, du côté Nord à Ambroise Renee, et du côté sud à Alexis Beaudreault.

Montant dû.....\$1 35

A. O. DESILETS,
S. T. C. M. C. N.

v 2867

ETAT DES TERRES A VENDRE POUR COTISATIONS, ET AVIS DE LA VENTE.

Bureau du Conseil Municipal du comté de Terrebonne.

Je donne, par les présentes, avis public, que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, au bureau du Conseil Municipal du comté de Terrebonne, dans le village de Saint-Jérôme, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Dans la municipalité du village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Un emplacement, la propriété de James McCahaur, absent, sur la rue Turgeon, de forme irrégulière, renfermé dans les limites suivantes : la rue Turgeon, les emplacements de Benjamin Légault, d'Etienne Forget, d'Isaac Limoges et de veuve Grégoire Labelle, sans bâtisses :

Balance due.....\$ 0 39

Un emplacement, la propriété de Pierre Girard, absent, sur la rue Turgeon, contenant quarante-cinq pieds de front sur la profondeur, depuis la rue Turgeon, devant, jusqu'au terrain de G. A. Monet, derrière, entre Léonard Labelle et Joseph Couture.

Balance due.....\$ 5 75

Un emplacement sur la rue Sainte-Elmire : dernier propriétaire connu, André Barette, absent, d'environ quatre-vingt-dix pieds de front, sur la profondeur depuis la rue Sainte-Elmire, jusqu'au terrain de Jérémie Deschambault, entre la veuve Jean-Baptiste-Champagne Mathe d'un côté, et la veuve Jean-Baptiste Jolie, représentant Prospère Sanche et Louis Lebus Fresne, de l'autre côté.

Balance due.....\$ 5 65

Un emplacement, sur la grande rue, propriété de Ciriac Labelle, absent, de quarante-cinq pieds de front, sur cent vingt pieds, renfermé dans les limites suivantes: la grande rue, veuve Pierre Dion, Michel Viau, rue Sainte-Elmire, Edouard Leclair, Séraphim Lesage.

Balance due.....\$ 9 80

Un emplacement, sur la rue St. Lambert, propriété de Paul Corbeil, absent, contenant soixante-pieds de front, sur cent-vingt pieds de profondeur : devant, la dite rue ; derrière le terrain de M. Morris, entre Etienne Lamothe d'un côté, et Joseph Victor Leguerrier de l'autre côté.

Balance due.....\$ 5 55

front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty-five arpents, on the north side to David Boudreault, and on the south-side to Mathias René.

Amount due.....\$1 35

9. A lot of land belonging to David Boudreault, containing three arpents in front by twenty-five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the road of the said concession, in rear to the end of the said twenty arpents, on the north side to Alexis Boudreault, and on the south side to Syriél Boudreault.

Amount due.....\$1 35

10. A lot of land belonging to Alexis Boudreault, containing three arpents in front by twenty-five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty-five arpents, on the north side to the representatives of Hilaire Provencher, and on the south side to David Boudreault

Amount due.....\$1 35

11. A lot of land belonging to Hilaire Provencher or his representatives, containing three arpents in front by twenty-five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the road of the said range, in rear to the end of the said twenty-five arpents, on the north side to Ambroise René, and on the south side to Alexis Boudreault.

Amount due.....\$1 35

A. O. DESILETS,
S. T. C. M. C. N.

v 2868

STATEMENT OF LANDS TO BE SOLD FOR TAXES, AND NOTICE FOR SALE.

Office of the Municipal Council of the County of Terrebonne.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the office of the municipal council of the county of Terrebonne, in the village of St. Jérôme, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

In the Municipality of the village of Ste. Thérèse de Blainville

A lot, the property of James McCahaur, absent, situated on Turgeon street, irregularly formed, inclosed in the following limits : Turgeon street, the lots of Benjamin Legault, Etienne Forget, Isaac Limoges, and widow Gregoire Labelle,—without buildings.

Balance due.....\$ 0 39.

A lot, belonging to Pierre Girard, absent, situated on Turgeon street, containing forty-five feet in front, by the depth that may be found in the following limits ; bounded in front by the Turgeon street, in rear by G. A. Monet, on one side by Leonard Labelle, on the other side by Joseph Couture.

Balance due.....\$ 5 75

A lot, situated on Ste. Elmire street : the last proprietor known, André Barette, absent ; containing ninety feet wide, and the depth contained from the street Ste. Elmire, as far as Jérémie Deschambault's lot ; bounded on one side by the widow Jean-Baptiste Champagne Mathe, and on the other side by the widow Jean-Baptiste Jolie, representing Prospère Sanche, and Louis-Lebus Fresne.

Balance due.....\$ 5 65

A lot, situated on the main street, being the property of Ciriac Labelle, absent, containing forty-five feet wide, and one hundred and twenty feet in depth, inclosed in the following limits : the main street, widow Pierre Dion, Michel Viau, Ste. Elmire street, Edouard Leclair, Séraphim Lesage.

Balance due.....\$ 9 80

A lot, situated on St. Lambert street, being the property of Paul Corbeil, absent, containing sixty feet in front, by one hundred and twenty feet in depth ; bounded in front by the said street, in rear by Mr. Morris' lot, on one side by Etienne Lamothe, on the other side by Joseph-Victor Leguerrier.

Balance due.....\$ 5 55

Dans la municipalité du village de Saint-Jérôme.

Un emplacement situé au village de Saint-Jérôme, contenant soixante-pieds, plus ou moins de front; tenant d'un côté, à Edouard Langlois, de l'autre, à Pierre Guilmon, devant à la grande rue, derrière à la rivière du nord, propriétaire inconnu.

Balance due..... \$10 00

Un emplacement, au même lieu, de la contenance qui peut se trouver dans les tenants et aboutissants, à Jean-Baptiste Dulong, absent, de la contenance qui peut se trouver dans les tenants et aboutissants, d'un côté, à M. Prévost, N. P., de l'autre côté, Robert Languill, devant à la grande rue, derrière à la rivière du nord, propriétaire, veuve Guillaume Prévost, absente.

Balance due..... \$ 3 95

Un emplacement, situé au même lieu, appartenant à Jean-Baptiste Dulong, absent, de la contenance qui peut se trouver dans les tenants et aboutissants, d'un côté, à veuve Benjamin Pément, de l'autre côté, à Paul Laframboise, devant à la grande rue, et derrière à Ignace Dorval.

Balance due..... \$ 1 69

Un emplacement, situé au même lieu, dont le dernier propriétaire connu est feu Louis Mathieu, contenant soixante pieds de front, sur cent vingt pieds de profondeur; tenant devant à la rue Saint-Georges, derrière au domaine de Bellefeuille, d'un côté, à Jean-Baptiste Papineau, et de l'autre côté, à Guillaume Leveillé.

Balance due..... \$ 3 37½

Un emplacement, situé au même lieu, dont le dernier propriétaire connu, est veuve Narcisse Moraud, de soixante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur; tenant devant à la rue Saint-Georges, derrière au domaine de Bellefeuille; d'un côté, à Guillaume Leveillé, et de l'autre, à veuve François Laroque.

Balance due..... \$ 2 82

Un emplacement, contenant soixante pieds de front, sur cent vingt de profondeur, tenant devant à la rue St. Georges, derrière à Joseph Denis, d'un côté, à Toussaint Labelle, et de l'autre, à Albert Valiquette, propriétaire inconnu.

Balance due..... \$ 1 50

Un emplacement, situé au même lieu, appartenant aux représentants de feu Jacques Lauzon, absents, contenant trente pieds, plus ou moins de front, sur cent vingt pieds de profondeur; tenant devant à la rue Julie, derrière à Magloire Duchesneau, d'un côté, à Alphonse Lauzon, et de l'autre, à Louis-Georges Loranger.

Balance due..... \$ 3 30

Un emplacement, situé au même lieu, appartenant à Louis-Georges Loranger, absent, contenant quatre-vingt-dix pieds, plus ou moins de front, sur cent vingt pieds de profondeur, tenant d'un côté, aux représentants Jacques Lauzon, et de l'autre côté, à Antoine Guenette, devant à la rue Julie, derrière à Magloire Duchesneau.

Balance due..... \$ 3 75

Un emplacement, situé au même lieu, appartenant à Edouard Therrien ou représentants, absents, de soixante pieds de front, sur cent vingt de profondeur, tenant devant à la rue Julie, derrière à C. A. M. Globensky, écuyer, d'un côté à Médard Grignon, et de l'autre côté, à la corporation du village de Saint-Jérôme.

Balance due..... \$ 3 46

Dans la municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme.

Une terre située en la côte Saint-Alphonse, portant au cadastre le numéro 429, contenant cinquante-sept arpents et demi, en superficie; tenant devant aux terres de la rivière du nord, derrière aux terres de Saint-Camille, d'un côté, à Joseph Jamma, et de l'autre, à Augustin Chalifour, le propriétaire inconnu.

Balance due..... \$ 1 00

Une terre située en la côte Dalhousie, appartenant à un nommé Lacasse, de trois arpents de front sur vingt de profondeur; tenant devant au chemin public, derrière aux terres de la rivière à Gagnon, d'un côté, à Moïse Aubin, de l'autre côté, partie à Michel Gauthier et partie à Benjamin Laroque, le propriétaire absent.

Balance due..... \$ 2 75

Une terre située en la dite côte Dalhousie, appartenant à Jean-Baptiste Dagenais, absent, de trois arpents de front sur vingt de profondeur, tenant devant

In the Municipality of the village of St. Jérôme.

A lot, situated in the village of St. Jérôme, containing, more or less, sixty feet in front; bounded on one side by Edouard Langlois, on the other by Pierre Guilmon, in front by the main street, in rear by the north river; the proprietor unknown.

Balance due..... \$10 00

A lot, at the same place, containing what might be in the following limits: bounded on one side by M. Prévost, P. N., on the other side by Robert Languill, in front by the main street, in rear by the North river; the proprietor being widow William Prévost, absent.

Balance due..... \$ 3 95

A lot, situated at the same place, the property of Jean-Baptiste Dulong, absent, containing what might be in the following limits: bounded on one side by widow Benjamin Pément, on the other by Paul Laframboise, in front by the main street, in rear by Ignace Dorval.

Balance due..... \$ 1 69

A lot, situated at the same place, the last known proprietor being the late Louis Mathieu; containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded on one side by Jean-Baptiste Papineau, on the other by Guillaume Leveillé, in front by St. George street, in rear by the domain de Bellefeuille.

Balance due..... \$ 3 37½

A lot, situated at the same place, the last known proprietor being late widow Narcisse Moraud, containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth. bounded in front by St. Georges street, in rear by the domain de Bellefeuille, on one side by Guillaume Leveillé, on the other by widow François Laroque.

Balance due..... \$ 2 82

A lot, containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded in front by St. Georges street, in rear by Joseph Denis, on one side Toussaint Labelle, on the other by Albert Valiquette; the proprietor being unknown.

Balance due..... \$ 1 50

A lot, situated at the same place, being the property of the representatives of the late Jacques Lauzon, absent; containing thirty feet in front, more or less, by one hundred and twenty feet in depth; bounded in front by Ste. Julie street, in rear by Magloire Duchesneau, on one side by Alphonse Lauzon, on the other by Louis-Georges Loranger.

Balance due..... \$ 3 30

A lot, situated at the same place, being the property of Louis-Georges Loranger, absent; containing ninety feet in front, more or less, by one hundred and twenty feet in depth; bounded on one side by the representatives of Jacques Lauzon, on the other by Antoine Guenette, in rear by Julie street, in front by Magloire Duchesneau.

Balance due..... \$ 3 75

A lot, situated at the same place, delonging to Edward Therrien or representatives, absent; containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded in front by Julie street, in rear by C. A. M. Globensky, esq., on one side by Médard Grignon, and on the other by the corporation of the village of St. Jérôme.

Balance due..... \$ 3 46

In the municipality of the parish of St. Jérôme.

A land, situated in the range of St. Alphonse, bearing in the cadastre number 429, containing fifty seven acres and a half in superficies; bounded in front by the lands of the North river, in rear by the lands of St. Camille, on one side by Joseph Jamma, and on the other by Augustin Chalifour; the proprietor being unknown.

Balance due..... \$ 1 00

A land, situated in the range Dalhousie, belonging to a man bearing the name of Lacasse; containing three acres in front by twenty in depth; bounded in front by the public road, in rear by the lands of Rivière-à-Gagnon, on one side by Moïse Aubin, on the other by Michel Gauthier and Benjamin Laroque; the proprietor being absent.

Balance due..... \$ 2 75

A land, situated in the said range Dalhousie, belonging to Jean-Baptiste Dagenais, absent; containing three acres in front by twenty in depth; bounded in

au chemin de base, derrière aux terres de la rivière à Gagnon, d'un côté à Bazile Piché, et de l'autre, à Magloire Piché.

Balance due..... \$ 3 50

Un lopin de terre, situé dans la côte Saint-Camille, appartenant à un nommé Snowdon, absent, de la contenance qui peut se trouver dans les tenants et aboutissants, d'un côté, à Jean Therrien, de l'autre et à un bout, aux terres de St. Godfroid, et à l'autre bout, à un chemin public.

Balance due..... \$13 00

Une pointe de terre, dans la côte Saint-Camille, appartenant à un nommé Aubry, absent, de la contenance qui peut se trouver, dans les tenants et aboutissants, d'un côté, à Michel Denis, de l'autre et à un bout, aux terres de St. Alphonse, et à l'autre bout, à un chemin public.

Balance due..... \$ 0 85

Une terre, située en la côte Sainte-Marguerite, appartenant à Alexandre Guérin, absent, contenant un arpent de front sur vingt de profondeur; tenant devant au chemin public, derrière aux terres de la côte Saint-Pierre, d'un côté, à Japhet Beauchamp, et de l'autre côté, à Octave Belisle.

Balance due..... \$11 00

Dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Sophie.

Une terre numéro 10, située au sud de la rivière Lachigan, seigneurie de Terrebonne; bornée à l'est, par James Livingstone, à l'ouest, par Hugh Burns, en arrière par les terres de la côte Saint-Edouard, connue comme terre de madame Lavigne, propriétaire absent.

Balance due..... \$14 96

La moitié du lot numéro 23, ayant appartenu à Joseph Labrie; situé au nord de la rivière Lachigan, seigneurie de Terrebonne; bornée en front, par la dite rivière, à l'est, par Jean-Baptiste Piedblanc, à l'ouest, par John Hughes, en arrière, par le domaine de Joseph Berthème, propriétaire absent.

Balance due..... \$22 99½

Le lot numéro 14, ayant appartenu à Joseph Lavallée, situé dans la troisième concession de New-Paisly, borné en front, par la rivière Jourdain, à l'ouest, par William Grady, à l'est, par Thomas Pool, en arrière par la seconde concession de New-Paisly, propriétaire absent.

Balance due..... \$ 5 95

J. E. PRÉVOST,

Secrétaire-Trésorier

du Conseil Municipal du comté de Terrebonne.
2805 v

front by the public road, in rear by the lands of Rivière-à-Gagnon, on one side by Bazile Piché, and on the other by Magloire Piché.

Balance due..... \$ 3 50

A lot, situated in the range St. Camille, belonging to a man bearing the name of Snowdon, absent; of the contents that may be found in the following limits: on one side to Jean Therrien, on the other side and at one end to the lands of St. Godfroid, and to the other end to the public road.

Balance due..... \$13 00

A piece of land, situated in the range St. Camille, belonging to a man named Aubry, absent; of the contents that may be found in the following limits: bounded on one side by Michel Denis, on the other and at one end by the land of range St. Alphonse, and at the other end by the public road.

Balance due..... \$ 0 85

A land, situated in the range Ste. Marguerite, belonging to Alexander Guerin, absent; containing an acre in front by twenty acres in depth; bounded in front by the public road, in rear by the lands of the range St. Pierre, on one side by Japhet Beauchamp, and on the other side by Octave Belisle.

Balance due..... \$11 00

In the municipality of the parish of Ste. Sophie.

A lot, No. 10, situated on the south side of the river Lachigan, seigniorie of Terrebonne; bounded on the east by James Livingstone, on the west side by Hugh Burns, in the rear by the lands of Côte St. Edward, known as Madame Lavigne's farm; proprietor absent.

Balance due..... \$14 96

The half of lot No. 23, belonging formerly to Joseph Labrie, situated on the north side of river Lachigan, seigniorie of Terrebonne; bounded in front by the said river, on the east side by Jean-Baptiste Piedblanc, on the west side by John Hughes, in the rear by the domain belonging to Joseph Berthème; proprietor absent.

Balance due..... \$22 99½

A lot, No. 14, belonging formerly to Joseph Lavallée, situated on the third concession of New Paisly; bounded in front by the river Jordan, on the west side by William Grady, on the east side by Thomas Pool, in the rear by the second concession of New Paisly; proprietor absent.

Balance due..... \$ 5 95

J. E. PRÉVOST,

Secretary-Treasurer of the Municipal Council

of the County of Terrebonne.
2806 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE LOTBINIERE.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, en la paroisse Ste. Croix, en la salle d'audience de la Cour de Circuit, pour le comté de Lotbinière, LUNDI, le SEPTIEME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures avant midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités de Saint-Flavien, Saint-Apollinaire, et de Saint-Jean Deschaillons, dans le dit comté, ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de St. Flavien.

1. Un arpent et demi de front sur cinquante-sept arpents et demi de profondeur, situé à Saint-Flavien, tenant nord-est au chemin du centre de Sainte-Croix, en arrière à Lotbinière, au nord à Ferdinand Houde, sud à Thélesphore Méthot, appartenant à Nérée Charest, de la cité de Sherbrooke.

Montant dû..... 7s. 5½d.

2. Deux arpents en superficie, à distraire du terrain ci-dessus désigné, tenant nord-est au dit chemin du centre, nord au dit Nérée Charest, sud au dit T. Méthot, appartenant au dit Nérée Charest du dit lieu.

Montant dû..... 2s. 6½d.

3. Un arpent et demi de front sur cinquante-sept arpents et demi, situé à Saint-Flavien, tenant nord-est au chemin du centre, sud-ouest à Lotbinière, nord à Romain Bergeron, sud à Louis Charest, appartenant à Napoléon Charest, du dit lieu de Sherbrooke, journalier, pour cotisations municipales et scolaires.

Montant dû..... 17s. 10½d.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF LOTBINIERE.

I do hereby give notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction in the parish of Ste. Croix, in the Court Room of the Circuit Court for the county of Lotbinière, on MONDAY the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities of St. Flavien, St. Apollinaire and St. Jean Deschaillons, in the aforesaid county, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of St. Flavien.

1. One and a half arpent in front by fifty-seven and a half in depth, situate in St. Flavien, joining on the north-east to the centre road of St. Croix, in rear to Lotbinière, north to Ferdinand Houde, south to Telesphore Méthot, belonging to Nérée Charest, of the city of Sherbrooke.

Amount due..... 7s. 5½d.

2. two arpents in extent, to be taken off the lot hereinabove described, joining on the north-east to the above center road, on the north to the aforesaid Nérée Charest, south to the above T. Méthot belonging to the aforesaid Nérée Charest, of the above place.

Amount due..... 2s. 6½d.

3. An arpent in front by fifty-seven and a half, situate at St. Flavien, joining on the north-east to the centre road, south-west to Lotbinière, west to Romain Bergeron, south to Louis Charest, belonging to Napoléon Charest, of Sherbrooke aforesaid, laborer, for municipal and school taxes.

Amount due..... 17s. 10½d.

Municipalité de Saint-Apollinaire.

4. Quatre arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés à Saint-Apollinaire, seigneurie de Gaspé, rang Saint-Lazare, portant le No. 212 du rôle d'évaluation, appartenant à veuve Eusèbe Houde et ses enfants mineurs, pour cotisations municipales et scolaires.

Montant dû..... £3. 16s. 8d.

5. Deux arpent de terre de front sur trente, situés au dit lieu No. 329, rang Bois-franc Pierliche, cette terre connue sous les nom de Damien, pour arrérages de cotisations municipales et scolaires.

Montant dû..... £1. 4s. 1½.

Municipalité de Saint-Jean Deschailions.

6. Un arpent et demi de terre sur quinze situé dans le rang Saint-François, appartenant à Etienne Brisson, cultivateur de la dite municipalité.

Montant dû..... 6s. 9d.

7. Deux arpents de front sur vingt-deux, situés dans le rang Sainte-Marie, de la dite municipalité, appartenant à Césaire Héroux, absent du Canada, pour balance de cotisations municipales et scolaires. 2s. 10d.

8. Lopin de terre, situé à Saint-Jean susdit, rang Saint-Joseph, appartenant à la succession de feu L. F. Goudrault, du dit lieu.

Montant dû..... 4s.

J. FILTEAU.

S. T. C. M. C. L.

Sainte-Croix, 27 Novembre, 1869.

2771

Municipality of St. Apollinaire.

4. Four arpents in front by thirty in depth, situate at St. Apollinaire, seigniorly of Gaspé, St. Lazare range, being number 212 on the collection roll, belonging to Mrs. Widow Eusèbe Houde and her minor children, for municipal and school taxes.

Amount due..... £2. 16s. 8d.

5. Two arpents in front by thirty, situate at the above place, number 329, Boisfranc Perriche range, this lot being known as Damien, for arrears of municipal and school taxes.

Amount due..... £1. 4s. 1½d.

Municipality of St. Jean Deschailions.

6. One and a half arpent by fifteen, situate in the St. François range, belonging to Etienne Brisson, farmer, of the aforesaid municipality.

Amount due..... 6s. 9d.

7. Two arpents in front by twenty-two, situate in the Ste. Marie range of the above municipality, belonging to Césaire Héroux, an absentee from Canada. For balance of municipal and school taxes... 2s. 10d.

8. A parcel of land situate at St. Jean aforesaid, St. Joseph range, belonging to the estate and succession of the late L. F. Goudrault, of the above place.

Amount due..... 4s.

J. FILTEAU.

S. T. C. M. C. L.

Ste Croix, 27th November, 1869.

2772

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE ROUVILLE.

Je donne, par les présentes, avis public que les terrains ci-dessous mentionnés, seront vendus par encan public, à Marieville, en mon bureau, LUNDI, le SEPT FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie.

1. Un lot de terre, au nom de Dame veuve Hubert Réaume, non résidant, situé à Sainte-Marie, de la contenance d'un arpent et demi en superficie, tenant devant à un chemin en profondeur à Joseph Boulais, d'un côté au dit Joseph Boulais et d'autre côté à Prosper Paquette, avec une maison et autres dépendances dessus construites.

Endetté envers la municipalité de Sainte-Marie, en la somme de \$00.53.

2. Un lot de terre au nom des héritiers Joseph Leclair, situé à Sainte-Marie, de la contenance de quatre arpents en superficie, tenant devant au chemin en profondeur au Ruisseau Saint-Louis, d'un côté à Jean-Baptiste Sainte-Marie, et d'autre côté à Augustin Fournier.

Endetté envers la municipalité de Sainte-Marie, en la somme de \$1.06.

Municipalité de Marieville.

1. Un lopin de terre, au nom de Pierre Bérard, non résidant, situé à Marieville, de la contenance d'un quart d'arpent, en superficie, tenant devant à la rue Saint-Louis, en profondeur à Damase Saint-Jean, d'un côté à Dame Marie-Adeline Barré, et d'autre côté à la rue Sainte-Marie.

Endetté envers la municipalité de Marieville, en la somme de \$9.90.

2. Un lopin de terre, au nom de Antoine Bessette, non résidant, situé à Marieville, de la contenance d'un demi quart d'arpent, en superficie, tenant devant à la rue Sainte-Marie, en profondeur à François Schiller, d'un côté à Dame Paschal Gingras, et d'autre côté à Olivier Martel, avec une boutique dessus construite.

Endetté envers la municipalité de Marieville, en la somme de \$1.77

F. FONTAINE,

S. T. C. M. C. R.

Marieville, 26 novembre 1869.

2765 v

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ROUVILLE.

I do hereby, give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction at Marieville, in my office, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of Ste. Marie.

1. A lot of land in the name of Mistress widow Hubert Réaume, not resident, situated in the parish of Ste. Marie, of one and half arpent, joining in front the Queen's road, in rear to Joseph Boulais, on one side to the said Joseph Boulais, and on the other side to Prosper Paquette—with a house and other dependancies upon constructed.

Indebted towards the Municipality of Ste. Marie, in the sum of \$00 53.

2. A lot of land in the name of the heirs of Joseph Leclair, situated in Ste. Marie, containing four arpents in superficies, joining in front to the road, in depth at Ruisseau St. Louis, on one side Jean Baptiste Ste. Marie, and one the other side Augustin Fournier.

Indebted towards the municipality of Ste. Marie, in the sum of \$1 06.

Municipality of Marieville.

A lot of land in the name of Pierre Bérard, non resident, situated in Marieville, containing a quarter of an arpent in superficies, joining in front St. Louis street, in depth Damasa St. Jean, on one side Mistress Marie Adeline Barré, and on the other side Ste. Marie street.

Indebted towards the Municipality of Marieville, in the sum of \$9.90.

2. A lot of land in the name of Antoine Bessette, not resident, situated in Marieville, containing an half quarter arpent in superficies, joining in front Ste. Marie street, in depth Francis Schiller, on one side Mistress Paschal Gingras and on the other side Olivier Martel with a shop upon constructed.

I debted towards the municipality of Marieville, in the sum of \$1.77.

F. FONTAINE,

S. T. C. M. C. R.

Marieville, 26th November, 1869.

2766 v

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BAGOT.

Sainte-Rosalie, 1er décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessus mentionnées seront vendus par encan public, à la cour de justice, dans la salle des séances du conseil municipal du comté de Bagot, dans la paroisse de Saint-Liboire, dans le dit comté de Bagot, LUNDI le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la paroisse de Saint-Pie.

Un emplacement situé dans le village de la paroisse Saint-Pie, contenant environ soixante-douze pieds de front, sur cent douze pieds de profondeur au nom de Michel Brien, tenant devant au chemin public derrière d'un côté à P. E. Roy, écuyer, et d'autre côté à Clémence Frejeau..... \$2 21.

Municipalité de la paroisse de Saint-Hélène.

1. Une terre, au nom de Pierre Brunet, située dans le premier rang de la paroisse de Saint-Hélène, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du premier rang, derrière à la paroisse de Saint-Liboire, d'un côté à Joseph Petit, et d'autre côté à S. Denis..... \$22 46.

2. Une terre au nom de Narcisse Archambeault, situé sur le petit rang de la paroisse de Sainte-Hélène, contenant deux arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du deuxième rang, d'un côté à Louis Duhamel, et d'autre côté à Ath. Lamoureux, écuyer..... \$4 69.

3. Un emplacement, au nom de Joseph Loisel, fils, situé sur le petit rang de la paroisse de Ste. Hélène, de la contenance d'un demi arpent en superficie, tenant devant à la route qui conduit au petit rang, derrière à Louis Duhamel, d'un côté à J. S. Muir, et d'autre côté aux héritiers Brien..... \$0 69.

4. Une terre, au nom de la succession Blain, situé sur la partie nord-est du troisième rang de la paroisse de Sainte-Hélène contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière à Joseph Pariseau, d'un côté à T. Sauvageau, et d'autre côté à J. Bte. Chartier..... \$2 88.

5. Une terre dont le propriétaire est inconnu, située dans le rang de Saint-Augustin, de la paroisse de Sainte-Hélène, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres du petit rang, d'un côté à D. S. Ramsay, et d'autre côté à A. Destresse. \$1 97.

PIERRE-SAMUEL GENDRON,

Secrétaire-trésorier,

v 2833

De la municipalité du comté de Bagot.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF BAGOT.

Ste. Rosalie, 1st Dec., 1869.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction in the Court Room, in the ordinary Hall of the municipal council of the county of Bagot, in the parish of St. Liboire, in the county of Bagot aforesaid, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of St Pie.

An emplacement situate in the village of the parish of St. Pie, containing about seventy-two feet in front by a hundred and twelve feet in depth, in the name of Michel Brien, joining in front to the public highway, in rear and on one side to P. E. Roy, esquire, and on the other side to Clémence Frejeau.... \$2 21.

Municipality of the Parish of Ste. Hélène.

1. A land, in the name of Pierre Brunet, situate in the first range of the parish of Ste. Hélène, of an arpent and a half in front by thirty arpents in depth, joining in front to the first range road, in rear to the parish of St. Liboire, on one side to Joseph Petit, and on the other to S. Denis..... \$22 46.

2. A land in the name of Narcisse Archambeault, situate on the little range of the parish of Ste. Hélène, containing two arpents in front by fourteen arpents in depth, joining in front to the road of the above range, in rear to the lands of the second range, on one side to Louis Duhamel, and on the other side to Ath. Lamoureux, esquire..... \$4 69.

3. An emplacement, in the name of Joseph Loisel, fils, situate on the little range of the parish of Ste. Hélène, containing a half arpent in extent, joining in front to the by-road leading to the little range, in rear to Louis Duhamel, on one side to J. S. Muir, and on the other side to the heirs Brien..... \$0 69.

4. A land, in the name of the Blain estate, situate on the north-east part of the parish of Ste. Hélène, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, joining in front to the fourth range road, in rear to Joseph Pariseau, on one side to T. Sauvageau, and on the other to J. Bte. Chartier..... \$2 88.

5. A land belonging to one unknown proprietor, situate in the St. Augustin range, in the parish of Ste. Hélène, containing an arpent in front by twenty arpents in depth, joining in front to the road of the above range, in rear to the little range road, on one side to D. S. Ramsay, and on the other side to A. Destresse..... \$1 97.

PIERRE-SAMUEL GENDRON,

Secretary-Treasurer,

2834 v

Municipality of the County of Bagot.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Saint-Jean, 1er décembre 1869.

Je donne par les présentes avis public, que l'emplacement ci-dessus mentionné, sera vendu par encan public, à Saint-Jean, au lieu où sont tenues les séances du dit Conseil, LUNDI le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur le dit emplacement, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie.

Un emplacement appartenant aux représentants de feu Jos. Auclair, "non-résidents," situé au village de la dite paroisse, contenant environ un quart d'arpent en superficie, borné en front et au côté nord-est par le chemin, en profondeur par C. T. Charbonneau, écuyer, et du côté sud-ouest par J. H. Roy, fils, avec une maison (en ruine) dessus construite.

Indetté en la somme de.....\$8.31

EUG. ARCHAMBEAULT,

Secr.-trés. du conseil municipal du comté de Saint-Jean. 2865 v

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ST. JOHN'S.

St. John's, 1st December 1869.

I do hereby give public notice that the emplacement hereinafter mentioned will be sold by Public Auction, at St. John's in the room where the sessions of said Council are held, on MONDAY the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the said emplacement, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the parish of St. Marguerite de Blairfindie.

An emplacement belonging to the representatives of the late Jos. Auclair, "not-resident," situated in the village of said parish, containing about one quarter of an arpent in superficies, bounded in front and on the north east side by the road, in rear by C. T. Charbonneau, esq., and on the south-west side by J. H. Roy, junior, with a house (in ruins,) thereon erected.

Indebted in the sum of.....\$8.31

EUG. ARCHAMBEAULT,

Sec. Treas. of the Municipal Council of the County of St. John's.

v 2866

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE VERCHÈRES.

Je donne par le présent avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, dans la salle d'audience de la paroisse de Verchère, LUNDI, le SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les diverse lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir

Municipalité de la paroisse de Sainte-Julie.

1. Une terre appartenant à A. McFarlane, non-résident, de douze arpents et deux tiers en superficie, située au rang de l'église de la dite paroisse de Sainte-Julie, bornée à un bout par Joseph Hébert, à l'autre bout par le chemin de la Reine, joignant d'un côté à Louis Blain, et de l'autre côté au chemin de front du rang de l'église.

Montant dû \$4 91½

2. Une terre appartenant à Joseph Messier, non-résident, située au rang de l'église de la paroisse de Sainte-Julie, de douze arpents et demi en superficie, borné à un bout par le chemin de la Reine, à l'autre bout par les terres de Belœil, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Decelles, et de l'autre côté à Léon Malo.

Montant dû \$0 30½

AIMÉ GEOFFRION,

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du comté de Verchères.

Verchère, 29 novembre 1869.

2903 v

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF VERCHÈRES.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, in the meeting room for the parish of Verchères, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of Ste Julie.

1. A land belonging to A. McFarlane, not-resident, of twelve arpents and two-thirds in extent, situate in the church range of the parish of Ste. Julie aforesaid; bounded at one extremity by Joseph Hébert, at the other extremity by the Queen's highway, joining on one side Louis Blain, and on the other to the front road of the church range.

Amount due \$4 91½

2. A lot belonging to Joseph Messier, non-resident, situate in the range of the parish church of Ste. Julie, twelve arpents and a half in extent; bounded at one end by the Queen's highway, at the other by the Belœil lands, joining on one side Jean Baptiste Decelles, and on the other Léon Malo.

Amount due..... \$0 30½.

AIMÉ GEOFFRION,

Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Verchères.

Verchères, 29th November, 1869.

2904 v

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit, pour le district d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } THOMAS D'ODET D'ORSONNENS, écuyer, médecin, résidant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demandeur; contre ERASTE D'ODET D'ORSONNENS, écuyer, notaire, résidant en le canton de Warwick, dans le district d'Arthabaska, Défendeur.

1. Le quart sud-ouest du lot numéro seize dans le premier rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres en superficie, circonstances et dépendances.

2. Le lot numéro un dans le troisième rang du canton de Warwick, contenant deux cents acres en superficie, circonstances et dépendances.

3. Le quart sud-ouest du lot numéro vingt-quatre, dans le premier rang du canton de Warwick, contenant cinquante acres en superficie, circonstances et dépendances.

4. La moitié sud-ouest du lot numéro seize dans le troisième rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie, circonstances et dépendances.

5. La moitié nord-est du lot numéro seize dans le troisième rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie, circonstances et dépendances.

6. La moitié sud-ouest du lot numéro dix-sept dans le quatrième rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie, circonstances et dépendances.

7. La moitié sud-ouest du lot numéro dix dans le

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court, for the District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } THOMAS D'ODET D'ORSONNENS, esquire, physician, residing in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff; against ERASTE D'ODET D'ORSONNENS, esquire, notary, residing in the township of Warwick, in the district of Arthabaska, Defendant.

1. The south-west quarter of lot number sixteen, in the first range of the township of Tingwick, containing fifty acres in superficies, circumstances and dependencies.

2. Lot number one, in the third range of the township of Warwick, containing two hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

3. The south-west quarter of lot number twenty-four, in the first range of the township of Warwick, containing fifty acres in superficies, circumstances and dependencies.

4. The south-west half of lot number sixteen, in the third range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

5. The north-east half of lot number sixteen, in the third range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

6. The south-west half of lot number seventeen, in the fourth range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

7. The south-west half of lot number ten, in the

cinquième rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie, circonstances et dépendances.

8. La moitié nord-est du lot numéro deux dans le troisième rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie, circonstances et dépendances.

9. La moitié sud-ouest du lot numéro deux dans le troisième rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député-Sheriff.

Bureau du Sheriff,
Arthabaskaville, le 7 octobre 1869. 2025 v

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure, District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } RICHARD ST. PIERRE,
No. 918. } marchand, de la paroisse
de Ste. Julie de Somerset, dans le district d'Arthabaska, Demandeur ; contre HILAIRE THÉBERGE, boulanger et commerçant, résidant dans la dite paroisse de Ste. Julie de Somerset, dans le dit district, Défendeur.

10. Un emplacement faisant partie du lot numéro sept du huitième rang du canton de Somerset ; borné, au sud, au chemin de la Reine, à l'ouest, à Magloire Fournier, à l'est et au nord, à François-Régis Normand,—avec maison, four de boulanger et apprentis dessus construit.

A la réserve du droit de passage sur cette partie de l'emplacement, comprise entre la maison susdite et la propriété de F. R. Normand.

20. Un lopin de terre de forme irrégulière faisant partie du lot numéro sept du huitième rang du dit canton de Somerset, contiguë à l'emplacement ci-dessus décrit, contenant quarante pieds de front sur quinze de profondeur à l'est, et se réduisant à rien à l'ouest, borné, au nord et à l'est, à F. R. Normand, à l'ouest, à Magloire Fournier, et au sud au dit H. Théberge,—circonstances et dépendances.

30. Un lopin de terre, faisant partie du lot numéro sept du huitième rang du canton de Somerset, contenant un arpent de front sur la profondeur du lot, borné, au sud, au neuvième rang, au nord au chemin de la Reine, d'un côté, à Dlle. Marie Roberge et de l'autre côté, à Charles Beaudoin, père,—circonstances et dépendances.

A la réserve d'un emplacement occupé par Louis Roberge et d'un autre emplacement occupé par Benjamin Dion.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le HUITIÈME jour de JANVIER prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,

Député Sheriff.
Bureau du Sheriff,
Arthabaskaville, le 1er septembre 1869. 1585 v

Ventes par le Sheriff.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas* doivent être déposés au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement

fifth range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

8. The north-east half of lot number two, in the third range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

9. The south-west half of lot number two, in the third range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies, circumstances and dependencies.

To be sold, at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of February next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 7th October, 1869. 2026 v

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } RICHARD ST. PIERRE,
No. 918. } merchant, of the parish
of Ste. Julie de Somerset, in the district of Arthabaska, Plaintiff ; against HILAIRE THÉBERGE, baker and trader, residing in the said parish of Ste. Julie de Somerset, in the said district, Defendant.

1. An emplacement forming part of lot number seven in the eighth range of the township of Somerset ; bounded on the south by the Queen's highway, west by Magloire Fournier, east and north by François-Régis Normand—with a house, baker's oven and shed thereon erected.

With the reserve of a right of passage upon the portion of the lot comprised between the house aforesaid and the property of F. R. Normand.

2. A lot of ground of an irregular figure, forming part of lot number seven of the eighth range of the said township of Somerset, adjoining the lot above described, containing forty feet in front by fifteen feet in width on the east, and tapering to a point on the west ; bounded north and east by F. R. Normand, west by Magloire Fournier, and south by the said H. Théberge—circumstances and dependencies.

3. A lot of ground, forming part of lot number seven in the eighth range of the township of Somerset, containing an arpent in front by the width of the lot ; bounded on the south by the ninth range, north by the Queen's highway, on one side by Miss Marie Roberge, and on the other side by Charles Beaudoin, senior,—circumstances and dependencies.

With the exception of an emplacement occupied by Louis Roberge, and another by Benjamin Dion.

To be sold, at the registry office for the county of Mégantic, at Inverness, the EIGHTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the thirty-first day of January next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 1st September, 1869. 1586 v

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale : oppositions

le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—Comté de Dorchester.

Beauce, à savoir: } **DAME JOICE WILSON**,
No. 1596, A. D. 1868. } de la paroisse de St. Edouard de Frampton, comté de Dorchester, district de Beauce, veuve de John Wilson; contre **GEORGE WILSON**, du même lieu, cultivateur, savoir:

1. La moitié nord-est du lot de terre numéro un, situé au cinquième rang du township de Frampton, comté de Dorchester, district de Beauce, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins,—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située en la paroisse de Ste. Claire, concession St. Thomas, bornée en front au chemin du lieu, en profondeur comme susdit, d'un côté au nord-est à Thomas Kingsley, et au sud-ouest à John Bradley,—avec les circonstances et dépendances.

Pour être vendues, savoir: le lot numéro un, au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Ste. Hénédine, le **SIXIEME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi; le lot numéro deux, à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Claire, le **SIXIEME** jour de **MARS** prochain, à **TROIS** heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mars prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,

Beauce, 25 octobre 1869.

2191 v

[Première publication, 30 octobre 1869.]

Vente par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir: } **WILLIAM KINLOCK ET**
No. 540. } **WILLIAM B. LIND-**
SAY, tous deux des cité et district de Montréal, et **DAVID A. LOCKERBY**, de la côte St. Paul, dans la paroisse de Montréal, tous marchands associés faisant affaires ensemble en la dite cité de Montréal sous les nom et raison de "Kingan & Kinlock" Demandeurs, contre **WILLIAM CHISHOLM**, cultivateur, du township de Dundee, dans le district de Beauharnois, et **NANCY CHISHOLM**, du même lieu, veuve de feu Christophe Chisholm, en son vivant cultivateur du même lieu, Défendeurs:

Un lot de terre étant le numéro quatre du troisième rang du township de Dundee, dans le district de Beauharnois, borné en front par le chemin entre les deuxième et troisième rangs du township de Dundee, en profondeur par la propriété de John McMaster, du côté sud-ouest par la propriété d'Alexander Cameron, et du côté nord-est par la propriété du dit Alexander Cameron, contenant le dit lot de terre six arpents de largeur sur dix-sept arpents de longueur, formant cent arpents plus ou moins en superficie, sans garantie quant à la quantité, avec une maison en pierre, une grange, une écurie et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement du

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—County of Dorchester.

Beauce, to wit: } **DAME JOICE WILSON**, of
No. 1596, A. D. 1868. } the parish of St. Edouard de Frampton, county of Dorchester, district of Beauce, widow of the late John Wilson; against **GEORGE WILSON**, of the same place, farmer, to wit:

1. The north-east half of lot number one, situate in the fifth range of the township of Frampton, county of Dorchester, district of Beauce; containing a hundred acres of land in extent, more or less,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A piece of land of three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the parish of Ste. Claire, St. Thomas concession; bounded in front by the road, in rear as aforesaid, on one side to the north-east by Thomas Kingsley, and on the south-west by John Bradley,—with the appurtenances and dependencies.

To be sold as follows, to wit: lot number one, at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Ste. Hénédine, the **SIXTH** day of **MARCH** next, at **TEN** o'clock in the forenoon; and lot number two, at the parochial church door of the parish of Ste. Claire, the **SIXTH** day of **MARCH** next, at **THREE** o'clock in the afternoon. Said Writ returnable the Tenth day of March next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's office,

Beauce, 25th October, 1869.

[First published, 30th October, 1869.]

2192 v

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: } **WILLIAM KINLOCK and**
No. 540. } **WILLIAM B. LIND-**
SAY, both of the city and district of Montréal, and **DAVID A. LOCKERBY**, of Côte St. Paul, in the Parish of Montréal, all merchants co-partners doing business together in the said city of Montréal, under the name and firm of "Kingan & Kinlock" Plaintiffs; against **WILLIAM CHISHOLM**, yeoman, of the Township of Dundee, in the district of Beauharnois, and **NANCY CHISHOLM**, of the same place, widow of the late Christopher Chisholm, in his lifetime yeoman of the same place, Defendants:

A lot of land being number four of the third range, of the Township of Dundee, in the district of Beauharnois; bounded in front by the road between the second and third range of the Township of Dundee, in rear by the property of John McMaster, on the south-west side by the property of the said Alexander Cameron, and on the north-east side by the property of the said Alexander Cameron, containing the said lot of land six arpents in width by seventeen arpents in depth, forming one hundred arpents, more or less in superficies, without warranty as to the quantity, with a stone dwelling house, a barn, a stable and other buildings thereon erected.

To be sold, at the Registry Office of the County of

comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le DOUZIÈME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de janvier prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.
Beauharnois, ce 30 août, 1869. 1567 v

Huntingdon, in the Village of Huntingdon, on the TWELFTH day of JANUARY next, at NOON. The said Writ, returnable on the twenty-eighth day of January next.

L. HAINAULT,
Sheriff.
Beauharnois, 30th August, 1869. 1568 v

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure, Iberville.

Province de Québec, } **JOSEPH LANGDAU**, Deman-
St. Jean, à savoir : } deur; contre **JEAN-BTE.**
No. 191. } **CARTIER**, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de St. Alexandre dans les comté et district d'Iberville, de la contenance de quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur; bornée en front, vers le sud-ouest par le chemin de la grande ligne, en profondeur vers le nord-est par Firmain Boudreau, d'un côté au sud-est par Alexandre Bourassa ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-ouest par Louis Boucher ou ses représentants avec deux maisons, deux granges et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église de St. Alexandre, LUNDI le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le deux mai prochain.

J. F. M. DESRIVIÈRES,
Shérif.

Bureau du Shérif 7 décembre 1869.

[Première publication, 11 décembre 1869.] 3005.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure, district Iberville.

Province de Québec, } **EDWARD MACDONALD**,
St. Jean à savoir : } de la ville de St. Jean, dans
No. 149. } le district d'Iberville, marchand

Demandeur; contre **OLIVIER ALLARD**, de Chestertown, dans l'état de New-York, un des États-Unis d'Amérique, hôtelier, Défendeur.

1. Une terre située en la cinquième concession de la seigneurie de Bleury, dans la paroisse de St. Athanase, comté et district d'Iberville, de la contenance de quatre arpents de front sur environ treize arpents de profondeur, bornée au bout ouest par les héritiers de Daniel Murphy, au bout est par le chemin de la sixième concession, d'un côté au sud, par François Bessette ou ses représentants, et d'autre côté au nord par John Oreily; avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située en la paroisse de St. Athanase, dans la sixième concession de la seigneurie de Bleury, comté et district d'Iberville; de la contenance de deux arpents et demi de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front par le chemin de la dite sixième concession, en profondeur par les terres de la septième concession, joignant d'un côté au sud à Zéphirin Bédard et d'autre côté au nord à Alexandre Molléur ou ses représentants—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de St. Athanase LUNDI le DIX-HUITIÈME

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Iberville.

Province of Québec, } **JOSEPH LANGDAU**, Plain-
St. Johns, to wit: } tiff, vs. **JEAN BTE. CAR-**
No. 191. } **TIER**, Defendant:

A farm situate in the parish of St. Alexandre, in the county and district of Iberville, containing four arpents in front by twenty-eight arpents in depth; bounded in front on the south-west by the grand line road, in depth toward the north-east by Firmain Boudreau; on one side to the south-east by Alexandre Bourassa or representatives, and the other side on the north-west by Louis Boucher or representatives—with two houses, two barns and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Alexandre, MONDAY, the TWENTY-FIFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the second day of May next.

J. F. M. DESRIVIÈRES,
Sheriff.

Sheriff's Office, 7th December, 1869.

[First published, 11th December, 1869.] 3006

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—district of Iberville.

Province of Québec, } **EDOUARD MACDONALD**,
St. Johns, to wit: } de la ville de St. Johns, in
No. 149. } the district of Iberville, mer-

chant, Plaintiff, against **OLIVIER ALLARD**, of Chestertown, in the State of New York, one of the United States of America, hotel-keeper, Defendant:

1. A farm situate in the fifth concession of the seigniorie de Bleury, in the parish of St. Athanase, county and district of Iberville, containing four arpents in front by about thirteen arpents in depth; bounded at the west end by the heirs of Daniel Murphy, at the east end by the road of the sixth concession, on one side to the north by François Bessette or his representatives, and on the other side to the north by John Oreily—with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. A farm situate in the parish of St. Athanase, in the sixth concession of the seigniorie de Bleury, county and district of Iberville; containing two arpents and a half in width by twenty-eight arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the said road of the sixth concession, in depth by the lands of the seventh concession, joining on the south side Zéphirin Bédard, and on the north side Alexandre Muller or his representatives—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Athanase, on MONDAY, the EIGHTEENTH day of

jour d'avril prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

J. F. M. DESRIVIÈRES,
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Jean, 7 décembre 1869.
[Première publication, 11 décembre 1869.] 3007.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville, à savoir : } PIERRE ETIENNE NORMENDEAU, Esquire, de la cité de No. 1847. } Montréal, dans le district de Montréal, Notaire Public, Demandeur; contre MICHEL BOURDEAU, fils, de la paroisse de St. Michel Archange, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, cultivateur, et présentement et momentanément en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, défendeur :

Une terre située en la paroisse de St. Michel Archange, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, dans le petit rang Lapigeonnère, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur, sans aucune garantie de mesure précise; bornée en front par le chemin du dit petit rang, en profondeur par les terres de St. Rémi, d'un côté au nord-est par Paul Gamache, et de l'autre côté au sud-ouest par Casimir St. James dit Beauvais—avec maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse St. Michel Archange, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

CH. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, le 7 décembre 1869.
[Première publication, 11 décembre 1869.] 3011

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure, District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : } JAMES MACDONALD, de la No. 88. } ville de St. Jean, dans le district d'Iberville, écuyer, Demandeur; contre Dame JOVITE BESSETTE, de la paroisse de St. Rémi, dans le district susdit, veuve de Laurent Hébert, en son vivant cultivateur, de la paroisse susdite, Défendesse.

Une terre située en la paroisse de St. Rémi, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, de la contenance d'un arpent et demi de largeur sur trente arpents de profondeur, bornée en front par le chemin public de la côte Ste. Thérèse, en profondeur par un nommé Gareau, d'un côté par Constant Lanctot, père, et de l'autre côté par Constant Lanctot, fils—avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Rémi, le DIX-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, 12 octobre 1869. 2035 v
(Première publication, 16 octobre 1869.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : } EDWARD MACDONALD et No. 263. } EDWARD MACDONALD, tous deux de la ville de St. Jean, dans le district d'Iberville, marchands et associés, faisant affaires et commerce comme tels, à St. Jean susdit, sous les nom et raison de E. & D. Macdonald, Demandeurs; contre HYPOLITE BRASSARD, de la paroisse de St. Athanase, dans le district d'Iberville, cultivateur, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de St. Athanase, connue et désignée sous le numéro cinquante-et-un de la première concession de la seigneurie Bleury, dans les comté et district d'Iberville, contenant quatre arpents de front au bout est, et quatre arpents moins trois perches et quatre pieds au bout ouest, sur dix-

APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, Writ returnable the twenty-fifth day of April next.

J. F. M. DESRIVIÈRES,
Sheriff.

Sheriff's Office,
7th December, 1869.
[First published, 11th December, 1869.] 3008

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville, to wit : } PIERRE ETIENNE NORMANDEAU, Esquire, of the city of No. 1847. } Montreal, in the district of Montreal, Notary Public, Plaintiff; against MICHEL BOURDEAU, junior, of the parish of St. Michel Archange, in the district of Iberville, yeoman and presently and momentarily in the city of Montreal, in the district of Montreal, Defendant :

A Farm situate in the parish of St. Michel Archange, county of Napierville, in the district of Iberville, in the *Petit rang Lapigeonnère*; containing three arpents in front by twenty seven arpents in depth, without any guaranty as to precise measure; bounded in front by the road of the said *Petit rang*, in depth by the lands of St. Remi, on one side to the north-east by Paul Gamache and on the other side to the south west by Casimir St. James dit Beauvais—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Michel Archange, on the FOURTEENTH day of APRIL NEXT, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of April next.

CH. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 7th December, 1869.
[First published, 11th December 1869.] 3012.

FIERI FACIAS.

Superior Court, District of Iberville.

St. Johns, to wit : } JAMES MACDONALD, of the No. 88. } town of St. Johns, in the district of Iberville, esquire, Plaintiff; against Dame JOVITE BESSETTE, of the parish of St. Rémi, in the district aforesaid, widow of Laurent Hébert, in h's lifetime yeoman, of the parish aforesaid, Defendant.

A farm situate in the said parish of St. Rémi, county of Napierville, in the district of Iberville, containing one and a half arpent in width by thirty arpents in depth; bounded in front by the public road of "*la côte Ste. Thérèse*," in depth by one named Gareau, on one side by Constant Lanctot, père, and on the other side by Constant Lanctot, fils—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Rémi, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the Eighth day of March next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 12th October, 1869. 2036 v
(First published, 16th October, 1869.)

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Iberville.

St. Johns, to wit : } EDWARD MACDONALD and No. 263. } EDWARD MACDONALD, both of the town of St. Johns, in the district of Iberville, merchants and co-partners, carrying on trade and commerce, and doing business as such at St. Johns aforesaid, under the name, firm and style of E. & D. Macdonald, Plaintiffs; against HYPOLITE BRASSARD, of the parish of St. Athanase, in the district of Iberville, yeoman, Defendant :

A farm situate in the parish of St. Athanase, known and distinguished under the number fifty-one of the first concession of the seigniorie Bleury, in the county and district of Iberville; containing four arpents in front at the east end, and four arpents less three perches and four feet at the west end, by eighteen

huit arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant en front à l'est au chemin de la dite première concession, en profondeur à l'ouest à la rivière Richelieu, d'un côté au nord à Joseph Tremblay, et d'autre côté au sud à Samuel Miller—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse de St. Athanase, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, 20 octobre 1869. 2179
[Première publication, 30 octobre 1869.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : } CORINE MALBOËUF, fille
No. 240. } majeure et usant de ses
droits, de la ville de St. Jean, dans le district d'Iberville,
Demanderesse; contre JEAN-BAPTISTE MAL-
BOËUF, commerçant, de la paroisse de St. Alexandre,
dans le dit district d'Iberville, Défendeur.

Un emplacement, situé au côté nord du chemin de la Grande Ligne, en la paroisse de St. Alexandre, dans les comté et district d'Iberville, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent et demi de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au dit chemin, derrière à Joseph Ménard, d'un côté à Narcisse Larocque ou ses représentants, et d'autre côté à Michel Marcoux, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Sauf, et réservé en faveur de Joseph Ménard et ses représentants, un droit de passage, tant à pieds qu'en voitures, pour communiquer à un terrain qui se trouve à la profondeur de l'emplacement ci-dessus décrit, de douze pieds de large, devant servir de rue pour communiquer au chemin du Roi, et le dit chemin devra être clôturé par l'acquéreur de l'emplacement ci-haut décrit, à ses frais et dépens; et la clôture qui se trouve entre le dit Joseph Ménard et le dit emplacement sera aussi toute au frais et entretien de l'acquéreur.

Pour être vendu, le dit emplacement, avec la dite réserve, à la porte de l'église de la paroisse de St. Alexandre, LUNDI, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septiesme jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, le 30 août 1869. 1565 v

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Terrebonne.

No. 61. } JOSEPH LEVESQUE DIT
SANSOUCY, cultivateur,
ci-devant de la paroisse de St. Henri de Mascouche,
dans le district de Joliette, actuellement de Terre-
bonne, dans le district de Terrebonne et Dame Julie
Truchon dit Leveillé, son épouse de lui duement

arpents in depth, more or less, without any guaranty as to precise measure; joining in front to the east the road of the said first concession, in depth to the west the river Richelieu, on one side to the north Joseph Tremblay, and on the other side to the south Samuel Miller,—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Athanase, on the FOURTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the Fifteenth day of March next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's office,
St. Johns, 20th October, 1869. 2180
[First published, 30th October, 1869.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Iberville.

St. Johns, to wit : } CORINE MALBOËUF, fille ma-
No. 240. } jeure et usant de ses droits
of the Town of St. Johns, in the district of Iberville,
Plaintiff; against JEAN-BAPTISTE MALBOËUF,
trader, of the parish of St. Alexandre, in the said
district of Iberville, Defendant.

An emplacement, situate on the north side of la Grande Ligne road, in the parish of St. Alexandre, in the county and district of Iberville, containing one half of an arpent in front by one and a half arpent in depth, the whole more or less; joining in front, the said road, in rear Joseph Ménard, on one side Narcisse Larocque or representatives, and on the other side Michel Marcoux,—with a house and other buildings thereon erected.

To be saved and reserved in favor of Joseph Ménard and representatives, a right of passage as well on foot as with carriages, to communicate to a ground which lies at the depth of the emplacement herein before described, of twelve feet in width to serve as a street, to communicate with the King's road, and the said passage shall be fenced by the purchaser of the emplacement above described at his own costs and expenses, and the fence which lies between the said Joseph Ménard and the emplacement, shall be all at the expenses and costs of the purchaser.

Said emplacement to be sold, with the said reserve, at the church door of the parish of St. Alexandre, on MONDAY, the TENTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-seventh day of January next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 30th August, 1869. 1566. v

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Terrebonne.

No. 61. } JOSEPH LEVESQUE DIT
SANSOUCY, yeoman,
heretofore of the parish of St. Henri de Mascouche,
district of Joliette, and now of Terrebonne, in the dis-
trict of Terrebonne, and Julie Truchon dit Leveillé
duly authorised à ester en Justice, Plaintiffs; against

autorisée à ester en justice, Demandeurs; contre **FÉLIX LEVESQUE** dit **SANSOUCY**, cultivateur, de **Lachenaie**, dans le district de **Joliette**, Défendeur.

1. Une terre située sur le Grand Côteau, en la paroisse de **St. Henri de Mascouche**, contenant un arpent cinq perches et cinq pieds de front sur vingt-six arpents de profondeur, tenant d'un bout aux représentants **Perrault**, à l'autre bout, au terrain ci-après désigné, d'un côté à **Edouard Levesque** et de l'autre côté à **Gédéon Marcotte** avec la moitié indivise d'une maison dessus construite, moins cependant deux arpents en superficie, à partir du chemin public dans la ligne du dit **Marcotte**, appartenant à **Joachim Fournier**.

2. Un autre terrain situé au dit lieu, de forme irrégulière, contenant une superficie, de vingt-six arpents, compris dans les bornes suivantes, c'est-à-dire entre la terre ci-dessus désignée, d'**Edouard Levesque** et **John Whelan**—sans bâtiments.

Pour être vendues à la porte de l'église catholique de la paroisse de **St. Henri de Mascouche**, dit district de **Joliette**, **MERCREDI**, le **CINQUIÈME** jour de **JANVIER** prochain, à **MIDI**. Le dit bref rapportable le douzième jour de janvier prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Ville de **Joliette**, 31 août 1869.

1573 v

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Joliette.

Ville de **Joliette**, } **WILLIAM BERCZY**, écuyer,
No. 555. } Lieutenant Colonel de Milice,
de la paroisse de **Ste. Mélanie de Daillébout**, dans le district de **Joliette**, Demandeur; **JAMES PURCELL**, cultivateur, de la paroisse de **St. Ambroise de Kildare**, dans le dit district, Défendeur; et **Edouard Guilbault**, écuyer, marchand, de la ville de **Joliette**, dit district, curateur dûment nommé au délaissement fait par le Défendeur.

Désignation de l'immeuble mentionné et décrit en la cédule annexée au dit bref.

Une terre sise et située dans le septième rang du township de **Kildare**, dans le dit district de **Joliette**, étant la moitié sud-ouest du lot numéro neuf du dit rang, de la contenance de cinq arpents de front, sur vingt-six arpents de profondeur; bornée en front, par le chemin de la **Reine**, en profondeur, par les terres du sixième rang, du côté nord-est, par la propriété de **Thomas Dixon**, et du côté sud-ouest, par le chemin de ligne ou route, avec toutes les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté de **Joliette**, en la dite ville de **Joliette**, dit district, **VENDREDI**, le **SEPTIÈME** jour de **JANVIER** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de janvier prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Joliette, 31 août 1869.

1579 v

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Joliette.

Ville de **Joliette**, } **DAME MARY ANN BURNS**,
No. 562. } épouse de **Swell Clements**, et
de lui dûment autorisée à l'effet des présentes, et le dit **Swell Clements**, commerçant, tous deux de la ville de **Joliette**, dans le district de **Joliette**, tuteurs conjoints dûment nommés en justice aux enfants mineurs de la dite **Mary Ann Burns**, et de feu **Cornelius Henry Finlay**, son premier mari, Demandeurs, ex-qualité; **JOHN DIXON**, cultivateur, de la paroisse de **St. Ambroise de Kildare** dans le district de **Joliette**, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à **George William-Francis-Josephat-Thomas-Benjamin Smiley** et **Hannah-Emely Dixon**, tous quatre enfants mineurs, issue de son mariage avec feu **Dame Margaret-Ann Smiley**, **Mary Dixon**, du township de **Gore**, dans le district de **Terrebonne**, épouse du Révérend **John Rolette**, du même lieu, ministre de l'église d'Angleterre, et le dit **John Rolette**, en autant que besoin pour autoriser sa dite épouse, **Eliza-Jane Dixon**, de la dite paroisse de **St. Ambroise de Kildare**, épouse de **Moses Jobe**, cultivateur, du même lieu, et le dit **Moses Jobe**, en autant que besoin pour autoriser sa dite épouse, **Mary-Ann Dixon** de la dite paroisse de **St. Ambroise**

FELIX LEVESQUE dit **SANSOUCY**, yeoman, of **Lachenaie**, in the district of **Joliette**, Defendant:

1. A land situated on the Grand Côteau, in the parish of **St. Henry de Mascouche**, containing one arpent, five perches and five feet in front, by twenty-six arpents in depth, bounded at one end by the representatives **Perrault**, at the other end by the land hereafter described, on one side to **Edouard Levesque**, and on the other side to **Gédéon Marcotte**, with the undivided half of the House thereon erected, less however two arpents in superficies, from the Highway in the line of the said **Marcotte**, belonging to **Joachim Fournier**.

2. Another piece of land situated at the same place of an irregular figure, containing in superficies, twenty-six arpents, within the limits hereinafter described between the land hereabove mentioned, of **Edouard Levesque** and **John Whelan**, without buildings.

To be sold, at the church door, of the catholic church of the parish of **St. Henri de Mascouche**, said district of **Joliette**, on **WEDNESDAY**, the **FIFTH** day of **JANUARY** next, at **NOON**. The said Writ, returnable on the twelfth day of January next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,

Deputy Sheriff.

Town of **Joliette**, 31st August, 1869.

1574 v

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

Town of **Joliette**, } **WILLIAM BERCZY**, Lieutenant-
No. 555. } ant-Colonel of Militia, of
the parish of **Ste. Mélanie d'Aillebout**, in the district of **Joliette**, Plaintiff; **JAMES PURCELL**, farmer, of the parish of **St. Ambroise de Kildare**, said district, Defendant, and **Edouard Guilbault**, esquire, merchant of the town of **Joliette**, district aforesaid, curator duly appointed in justice to the surrender made by the defendant.

Description of the immoveable mentioned and described in the schedule annexed to the said writ.

A farm, situate and being in the seventh range of the township of **Kildare**, in the said district of **Joliette**, being the south-west half of lot number nine of the said range, containing five arpents in front by twenty-six arpents in width; bounded in front by the **Queen's highway**, in width by the lands of the sixth range, on the north-east by the property of **Thomas Dixon**, and on the south-west by the line road—with the buildings thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of **Joliette**, in the said town of **Joliette**, said district, on **FRIDAY**, the **SEVENTH** day of **JANUARY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the nineteenth day of January next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Deputy Sheriff,

Sheriff's Office,
Joliette, 31st August, 1869.

1580 v

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

Town of **Joliette**, } **MARY ANN BURNS**, wife of
No. 562. } **Swell Clements** and by him
duly authorized for the purpose of these presents, and the said **Swell Clements**, trader, both of the town of **Joliette**, in the district of **Joliette**, joint tutors appointed in due course of law to the minor children of the said **Mary Ann Burns**, and of the late **Cornelius Henry Finlay**, her first husband, Plaintiffs *és qualité*; **JOHN DIXON**, farmer, of the parish of **St. Ambroise de Kildare**, in the district of **Joliette**, in his quality of tutor duly appointed in law to **George-William-Josephat-Thomas-Benjamin Smiley** and **Hannah Emely Dixon**, all four being minors issue of his marriage with the late **Margaret-Ann Smiley**; **Mary Dixon** of the township of **Gore**, in the district of **Terrebonne**, wife of the Reverend **John Rolette**, of the same place, Church of England Minister, and the said **John Rolette** as far as need be for the purpose of authorizing his said wife, **Eliza Jane Dixon** of the same parish of **St. Ambroise de Kildare**, wife of **Moses Jobe**, farmer, of the same place, and the said **Moses Jobe** in so far as need be to authorize his said wife, **Mary Ann Dixon**, of the said parish of **St. Ambroise**

de Kildare, épouse de Thomas Dixon fils de James, cultivateur, du même lieu, et le dit Thomas Dixon en tant que besoin pour autoriser sa dite épouse d'ancien émancipée par mariage, et Samuel Dixon, cultivateur, de la paroisse de St. Ambroise sus-dite, Défendeur; Et Edouard Guibault, écuyer, marchand, de la ville de Joliette, dit district, curateur dûment nommé, au délaissement fait par les Défendeurs.

Désignation des immeubles, mentionnés et décrits, en la Cédule annexée au dit Bref.

La moitié indivise :

1. D'une terre située dans le septième rang du township de Kildare, faisant partie du lot numéro cinq, de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, dans le comté de Joliette, contenant cinq arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, bornée devant par le chemin public, derrière aux terres du sixième rang, tenant d'un côté au nord-est à la terre ci-après désignée, et du côté nord-ouest à Pierre Hétu, bâtie de grange et étable.

2. Une terre située dans le septième rang du township de Kildare, faisant partie du lot numéro six, en la paroisse de St. Ambroise de Kildare, dans le comté de Joliette, contenant cinq arpents de front, sur environ trente arpents de profondeur, bornée devant au chemin public, derrière aux terres du sixième rang, tenant du côté sud-ouest à la terre en premier lieu désignée, et du côté nord-est à William Stafford ou ses représentants, point de bâtisses dessus.

3. Une terre située dans le septième rang du township de Kildare, faisant partie du lot numéro neuf, en la paroisse de St. Ambroise de Kildare, dans le comté et district de Joliette, cette terre contenant cinq arpents de front, sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins, bornée devant au chemin public, en arrière aux terres du sixième rang, tenant du côté sud-ouest au chemin de ligne ou route, du côté nord-est à Thomas Dixon junior, bâtie d'une maison à deux étages avec cuisine y attachant, deux hangars, une grange, une écurie, une étable et autres dépendances.

Pour être vendues, au bureau d'enregistrement, du comté de Joliette, en la ville de Joliette, district susdit VENDREDI le SEPTIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de janvier prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 31 août 1869.

Député Shérif.
1577 v

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—Comté de l'Assomption.

District de Joliette, } JOSEPH LAFLEUR, ci-devant
No. 355. } cultivateur, de la paroisse de St. Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, et actuellement de la cité de Montréal, Demandeur; contre STANISLAS BEAUCHAMP, fabricant de potasse, du dit lieu de St. Henri de Mascouche, Défendeur.

Un lopin de terre situé au ruisseau de la Cabane Ronde, en la paroisse de St. Henri de Mascouche, dit district, d'un arpent et un quart environ de front, depuis le ruisseau de la Cabane Ronde à aller au chemin public, et de là prenant deux arpents de front, sur environ seize à dix-sept arpents de profondeur, formant en tout une profondeur de dix-huit à vingt arpents, plus ou moins, tenant par un bout au ruisseau de la Cabane Ronde, par l'autre bout à Alexis Pâquette, d'un côté au sud par Michel Duprat, pour la plus grande partie et à Isidore Daniel pour l'autre partie, et de l'autre côté au nord par Joseph Beaudoin, avec une maison, une grange dessus construites, à distraire du dit terrain l'emplacement appartenant à Charles Charpentier.

Pour être vendu, à la porte de l'église catholique de la paroisse de St. Henri de Mascouche, dit district de Joliette, MERCREDI le CINQUIÈME jour du mois de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le douzième jour de janvier prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Ville de Joliette, 31 août 1869.

Député Shérif.
1571 v

de Kildare, wife of Thomas Dixon, son of James, farmer, of the same place, and the said Thomas Dixon in as far as need be to authorize his said wife duly emancipated by marriage, and Samuel Dixon, farmer, of the parish of St. Ambroise aforesaid, defendant, and Edouard Guibault, esquire, merchant of the town of Joliette, district aforesaid, curator duly named to the surrender made by the defendants.

Description of the immoveables mentioned and described in the schedule annexed to the said Writ.

The undivided half of :

1° A farm situated in the seventh range of the township of Kildare, forming part of lot number five of the parish of St. Ambroise of Kildare, in the county of Joliette, containing five arpents in front by about thirty in width, bounded in front by the main road, in rear by the lands of the sixth range, joining on one side towards the north-east the farm hereinafter described, and on the north-west Pierre Hétu—with a barn and stable thereon erected.

2° A farm situate in the seventh range of the township of Kildare, forming part of lot number six in the parish of St. Ambroise de Kildare, in the county of Joliette, containing five arpents in front, by about thirty arpents in width, bounded in front by the high road, in rear, by the lands of the sixth range, joining on the south-west the farm firstly above described, and on the north-east William Stafford, or representatives—without buildings.

3° A farm situate in the seventh range of the township of Kildare, forming part of lot number nine in the parish of St. Ambroise de Kildare, in the county and district of Joliette, said farm containing five arpents in front by twenty six arpents in width, more or less; bounded in front by the high road, in rear by lands of the sixth range, joining on the north-west side the concession line or by-road, on the north-east side Thomas Dixon, junior; including a two story house, with the kitchen belonging to it, two hangars, a barn, stables and other dependencies.

To be sold at the Registry Office, for the county of Joliette, in the town of Joliette, said district, on FRIDAY the SEVENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the Nineteenth day of January next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 31st August, 1869.

Deputy Sheriff.
1578 v

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of L'Assomption.

District of Joliette, } JOSEPH LAFLEUR, heretofore
No. 355. } yeoman, of the parish of St. Henri de Mascouche, in the district of Joliette, and now of the city of Montreal, Plaintiff; against STANISLAS BEAUCHAMP, making potash, of the said place of St. Henri de Mascouche, Defendant.

A piece of land situate at the creek of Cabane Ronde, in the parish of St. Henri de Mascouche, in the said district, of about an arpent and a quarter in front, from the said creek Cabane Ronde to the highway, and then taking two arpents in front, on about sixteen or seventeen arpents in depth, making in all about eighteen or twenty arpents in depth, more or less; bounded at one end by the said creek Cabane Ronde, at the other end to Alexis Pâquette, on one side to the south by Michel Duprat for the greatest part, and by Isidore Daniel for the other part, and on the other side to the north by Joseph Beaudoin,—with a house and a barn thereon erected. Distraction to be made from the said piece of land, of the emplace-ment belonging to Charles Charpentier.

To be sold, at the church door of the catholic church of the parish of St. Henri de Mascouche, on WEDNESDAY, the FIFTH day of JANUARY next at NOON. The said Writ returnable on the twelfth day of January next.

CHS. B. H. LEPROHON,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Town of Joliette, 31st August, 1869.

1572 v

Ventes par le Shérif--Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } DAME HENRIETTE
No. 195. } PERCH, de la cité de Montréal, épouse de John C. Franck, de Montréal, séparée de biens de son dit époux, et marchande publique, faisant ci-devant commerce à Montréal, sous la raison sociale de John C. Franck et compagnie, et le dit John C. Franck, Demandeurs; contre les terres et tenements de LEONARD PELLETIER, de Saint-Paschal, district de Kamouraska, marchand, Défendeur, c'est-à-savoir :

Un circuit ou emplacement situé en le troisième rang de la seigneurie de Kamouraska, en la paroisse de Saint-Paschal, dans le district de Kamouraska, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins, et borné comme suit : au nord à Zéphirin Bard, représentant feu George Bard, au sud au chemin royal, au sud-ouest à Nazaire Dionne, et au nord-est à Hill Dessaint, représentant Cyrice Tétu, écuyer, avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

A la charge de payer une rente foncière annuelle d'un louis et quinze chelins, à être payée par l'adjudicataire à Nazaire Dionne et Celeste Lebel, son épouse, suivant jugement de la cour supérieure de ce district intervenu, le seize novembre mil huit cent soixante-et-neuf.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paschal, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref reportable le septième jour de janvier prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Député-shérif.

Bureau du shérif,
Kamouraska, 1er décembre 1869.
(Première publication, 4 décembre 1869.) 2823

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN FLETCHER, Deman-
No. 1554. } deur, contre EDOUARD LE-
FEBVRE, es qualités, et al, Défendeur, comme appar-

Sheriff's Sales—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } HENRIETTE PERCH, of
No. 195. } the city and district of Montreal, wife of John C. Franck, of Montreal aforesaid, separated as to property from her said husband, public trader, carrying on business heretofore at Montreal, under the joint firm of "John C. Franck and Company," and the said John C. Franck, Plaintiffs; against the lands and tenements of LEONARD PELLETIER, of St. Paschal, district of Kamouraska, merchant, Defendant, to wit :

A piece of ground (*circuit*) or emplacement situate in the third range of the seigniorie of Kamouraska, in the parish of St. Paschal, district of Kamouraska, containing an half arpent in front by an arpent in depth, the whole more or less; bounded as follows : to the north by Zéphirin Bard, representative of the late George Bard, south by the Queen's highway, south-west by Nazaire Dionne, and north-east by Hill Dessaint, representative of Cyrice Tétu, esquire—together with a house and outbuildings thereon erected, members, appurtenances and dependencies.

Subject to the charge upon the purchaser of paying an annual ground-rent of one pound fifteen shillings, to be paid to Nazaire Dionne and Celeste Lebel, his wife, according to a judgment of the Superior Court for this district, intervening on the sixteenth day or November, one thousand eight hundred and sixty-nine.

To be sold at the parochial church door of the parish of St. Paschal, on the FOURTH day or JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the Seventh day of January next.

JOS. THA. PARADIS,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Kamouraska, 1st December, 1869.
[First published, 4th December, 1869.] 2824

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN FLETCHER, Plaintiff;
No. 1554. } against EDOUARD LEFEB-
VRE, *es qualités, et al.*, Defendants. As belonging to

tenant à Edouard Lefebvre, et al, es nom et qualité, les immeubles suivants, savoir :

1. Une terre sise et située au lieu appelé la petite rivière Quinchien, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, désignée sous le numéro trois, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant devant à la petite rivière Quinchien, derrière à la terre de Paul Charlebois, d'un côté à Allan C. Harwood, et de l'autre côté à Edouard Lefebvre, un des Défendeurs en cette cause—avec une maison en pierre, grange et autres bâties dessus érigées.

2. Un lopin de terre sis et situé au lieu appelé la petite rivière Quinchien, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, de forme irrégulière contenant trente-huit arpents en superficie, plus ou moins, connu comme continuation des terres Nos. 6 et 7 de la dite concession petite rivière Quinchien ; bornée en front partie par Joseph E. Valois et Louis Valois, en profondeur par la terre de Joseph Pilon, d'un côté par la terre numéro cinq ci-après désignée, de l'autre côté par la terre de Jean Baptiste Ranger—sans bâties.

3. Une terre sise et située au lieu appelé la petite rivière Quinchien, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, désignée sous le numéro cinq, de la contenance de trois arpents de front sur trente-trois arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par la dite rivière Quinchien, en profondeur par Joseph Pilon, d'un côté partie par Edouard Lefebvre un des défendeurs, partie par Paul Charlebois, François Xavier Gareau, et les héritiers Charlebois et Charles Legault, de l'autre côté partie par la terre de Joseph-Eustache Valois et par les continuations ci-dessus désignées—avec une maison, deux granges y érigées.

Et comme appartenant au dit Edouard Lefebvre à lui personnellement, l'immeuble suivant, savoir :

4. Une terre sise et située au lieu appelé la petite rivière Quinchien, dans la paroisse, seigneurie et comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, désignée sous le numéro quatre, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par la dite petite rivière Quinchien, en profondeur par Paul Charlebois, d'un côté par le lot numéro trois partie par Paul Charlebois, de l'autre côté par le numéro cinq—avec maison en pierre, grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale, de la paroisse de Vaudreuil, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'avril prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 7 décembre 1869.

[Première publication, 11 décembre 1869.] 2989

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ANNE CONLAN, de-
No. 1436. } manderesse ; contre FRAN-
CIS CLARKE, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans le faubourg St. Laurent, dans la cité de Montréal, borné en front à la rue Lagachetière, en arrière à William Gemmill et Tressider, ou leurs représentants, d'un côté à James Abjohn, et de l'autre côté à William Gemmill ou ses dits représentants ; contenant environ quarante pieds de front sur environ soixante-deux pieds de profondeur plus ou moins, ensemble deux maisons en briques ayant un étage et demi, avec une maison en briques n'ayant qu'un demi étage de hauteur divisé en deux logements en arrière d'icelle, de plus toutes circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre situé dans le dit faubourg Saint-Laurent, dans la dite cité de Montréal, contenant dix-huit pieds de front, sur cinquante-trois pieds de profondeur, plus ou moins borné en front à la rue Hermine, en arrière à un nommé Ransom ou représentant ; d'un côté partie à McGualay et Major ou représentants, d'un autre côté à George Wadly ou représentants—ensemble une maison en bois à deux

Edouard Lefebvre, et al., ès nom et qualités ; the following immoveables, to wit :

1. A farm situate and being at the place called " La petite Rivière Quinchien, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, in the district of Montreal, known as number three, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; joining in front to the petite rivière Quinchien, in rear to the property of Paul Charlebois, on one side to Allan C. Harwood, and on the other side to Edouard Lefebvre, one of the Defendants in this cause,—with a stone dwelling house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A parcel of land situate and being at the place called la petite rivière Quinchien, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, in the district of Montreal, of an irregular outline, containing thirty-eight arpents, more or less, in extent, known as the continuations of lots 6 and 7 of the above concession called la petite rivière Quinchien ; bounded in front partly by Joseph E. Valois and Louis Valois, in rear by land of Joseph Pilon, on one side by lot number five herein after described, on the other side by the property of Jean-Baptiste Ranger,—no buildings.

3. A farm situate and being at the place called la petite rivière Quinchien, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, in the district of Montreal, known and described as number five, containing three arpents in front by thirty-three arpents in depth, more or less ; bounded in front by the aforesaid rivière Quinchien, in rear by Joseph Pilon, on one side partly by Edouard Lefebvre, one of the Defendants, partly by Paul Charlebois, François-Xavier Gareau, and the heirs Charlebois and Charles Legault, on the other side partly by the property of Joseph-Eustache Valois and the continuations hereinabove described,—with a house and two barns thereon erected.

And as belonging to the said Edouard Lefebvre personally, the following immoveable, to wit :

4. A farm situate and being at the place called la petite rivière Quinchien, in the parish, seigniorie and county of Vaudreuil, in the district of Montreal, described as being number four, containing three arpents in front by twenty-three arpents in depth, more or less ; bounded in front by the little rivière Quinchien, in rear by Paul Charlebois, on one side by lot number three, partly by Paul Charlebois, and on the other side by lot number five,—with a stone dwelling house and outbuildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the twelfth day of April next.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Sheriff's office,
Montreal, 7th December, 1869.

[First published, 11th December, 1869.] 2990

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal

Montreal, to wit : } DAME ANN CONLAN, Plain-
No. 1436. } tiff ; against FRANCIS
CLARKE, Defendant :

1. A lot of land in St. Lawrence suburbs, in the city of Montreal ; bounded in front by Lagachetière street, in rear by William Gemmill and Tressider or their representatives, on one side by James Abjohn, and on the other side by William Gemmill or his representatives aforesaid, containing about forty feet in front by about sixty-two feet in depth, more or less,—with two one and one-half stories brick houses, together with a brick dwelling house, one half story high, divided into two tenements in rear of above, together with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

2. A lot of land in said St. Lawrence suburbs, in the said city of Montreal, containing eighteen feet in front by fifty-three feet in depth, more or less ; bounded in front by Hermine street, in rear by one Ransom or representatives, on one side partly by McGualay and Major or representatives, and on the other side by George Wadley or representatives,—with a two storey wooden house thereon erected, together with all and

étages dessus érigée, circonstances et dépendances, avec le droit de passage pour aller dans la cour en arrière de la dite maison depuis la dite rue Hermine.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du shérif,
Montréal, 7 décembre 1869. 2987
[Première publication, 11 décembre 1869.]

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal à savoir : } **LÉANDRE PREVOST, De-**
No. 1966. } mandeur contre **ZEPHIRIN**
BELANGER, Défendeur :

1o. Un lopin de terre ou emplacement situé au Faubourg Québec, en la cité de Montréal, contenant trente-trois pieds français de front sur une profondeur de la juste moitié de la profondeur du terrain dont le lopin de terre présentement vendu fait partie, qui se trouve entre la rue Beaudry et la rue Visitation, tenant pardevant à la dite rue Beaudry, d'un côté à Pierre Pelasse dit Sanschagrain ou ses représentants d'autre côté et par derrière à Dame veuve Fereol Pelletier ou ses représentants avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un autre terrain ou emplacement situé au dit lieu faubourg Québec, Quartier St Jacques, dans la cité de Montréal, contenant soixante et deux pieds de front sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue Beaudry par derrière partie à Jean-Baptiste Hogue et partie à Guillaume David, d'un côté à Joseph Barron, et de l'autre côté à la rue Ontario avec trois maisons à un étage chacune, une en briques et deux en bois, écuries remises et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau en la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain à DIX heures de l'avant-midi, le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Bureau du Shérif.
Montréal 7 décembre 1869. 2991
[Première publication, 11 décembre 1869.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **ROBERT-WARD SHEP-**
No. 1690. } **HERD, écuyer, & al, es-qua-**
lités, Demandeurs ; contre **JAMES IVESON, Défend-**
deur, et GEORGE H. KERNICK, Curateur au délais-
sement fait en cette cause par le dit Défendeur.

Les terres et héritages en la possession du dit Curateur, et décrits dans la cédule annexée au dit Bref, marqué A, comme suit, à savoir :

Une terre sise et située à la petite côte de Vaudreuil, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, tenant pardevant à la base de la dite côte, par derrière, aux terres de la côte St. François, joignant d'un côté, à Jacques Cadieux, et d'autre côté, à la seigneurie du dit Vaudreuil, avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le TROISIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de mars prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 26 octobre 1869. 2203 v
[Première publication, 30 octobre 1869.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que les

every the members and appurtenances thereunto belonging, with right of passage to yard in rear of said house, from Hermine street aforesaid.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-third day of April next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's office,
Montreal, 7th December, 1869. 2988
[First published, 11th December, 1869.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LÉANDRE PREVOST, Plaintiff;**
No. 1966. } **L** against **ZEPHIRIN BÉLAN-**
GER, Defendant.

1. A parcel of land or an emplacement situate in the Quebec suburbs, in the city of Montreal, containing thirty-three feet french measure in front, on a depth of half the depth of the lot of which the one now sold forms part, comprised between Beaudry and Visitation streets; bounded in front by the above Beaudry street, on one side by Pierre Pelasse dit Sanschagrain or his representatives, on the other side and in rear by Dame Veuve Fereol Pelletier or his representatives—with a dwelling house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot or emplacement in the above Quebec suburbs, St. James Ward, in the city of Montreal, containing sixty-two feet in front by ninety-five feet in depth; bounded in front by Beaudry street aforesaid, in rear partly to Jean-Baptiste Hogue and partly by Guillaume David, on one side by Joseph Barron, and on the other by Ontario street—with three one storey houses thereon, one built of brick and two of wood, with stables, sheds and other dependencies thereon erected.

To be sold, at my office in the city of Montreal, on the TWELFTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the eighteenth day of April next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 7th December, 1869. 2992
[First published, 11th December, 1869.]

FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montreal, to wit : } **ROBERT WARD SHEPHERD,**
No. 1690. } **R** esquire, *et al, ex qualité,*
Plaintiffs ; against **JAMES IVESON, Defendant,** and
GEORGE H. KERNICK, curator to the surrender
(délaissement) made in this cause by the said defend-
ant.

The lands and tenements in the hands of the said curator, and described in the schedule annexed to the said Writ marked A, as follows, to wit :

A farm situate and being on the Petite Côte de Vaudreuil, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, joining in front to the foot of the said côte, in rear to the lands of the Côte St. François, on one side to Jacques Cadieux, and on the other to the seignory of Vaudreuil aforesaid,—with the buildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the THIRD day of MARCH next at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the eleventh day of March next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 26th Oct., 1869. 2204 v
[First published, 30th October, 1869.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to in-

Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } CHARLES DUMONT, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, cultivateur; contre CHARLES DUMONT fils, de Saint-Henri, cultivateur, à savoir:

Une terre située en la dite paroisse de Saint-Henri, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins, prenant sa profondeur à la rivière Etchemin, en courant nord-est au bout de la dite profondeur aux terres de *Pintendre* de Notre-Dame de la Victoire, joignant du côté sud au terrain de Thomas Dumont, et du côté nord au terrain des demoiselles Olive et Vitaline Dupéron dite Lavertu,—avec ensemble une maison, grange, étable et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Henri, le ONZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 3 décembre 1869.

2945

[Première publication, 11 décembre 1869.]

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } FRANÇOIS BOURASSA, de la paroisse de Saint-Romuald, hôtelier; contre AUGUSTIN PLAISANCE, fils, de la même paroisse, commis, (suivant l'ordre contenu du dit Bref de *Venditioni Exponas*.) l'immeuble devra être vendu sous la désignation suivante, d'après le jugement de la cour supérieure, en date à Québec, du premier décembre, mil huit cent soixante-neuf, rendu sur l'opposition afin de distraire de Henry Atkinson, à savoir:

Un emplacement situé dans la dite paroisse de Saint-Romuald, du côté nord du chemin public, contenant quarante pieds de front, plus ou moins; borné en front vers le sud au chemin public, en arrière vers le nord sur le côté nord-est à une cheville de fer enfoncée dans la terre à une distance de vingt-deux pieds mesure anglaise, du dit chemin public, et vers le sud-ouest à une cheville de fer enfoncée dans la terre à une distance de trente sept pieds, mesure anglaise, du dit chemin public, les dites deux chevilles de fer étant regardées comme étant les bornes entre le dit lot de terre et les moulins d'Etchemin, d'un côté vers le nord-est aux représentants de feu Louis Leclerc, et de l'autre côté vers le sud-ouest à Louis Leclerc, junior ou ses représentants—ensemble la maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Romuald, le TREIZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 6 Décembre, 1869.

2947

[Première publication, 11 Décembre, 1869.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } EDOUARD MYRAND, de la paroisse de Deschambault district de Québec, cultivateur contre FÉLIX GAULIN et CHARLES GAULIN, tous deux ci-devant Boulangers, résidents en la Paroisse du Cap Santé et aujourd'hui commerçants et cultivateurs résidant en la Paroisse de Notre-Dame de Portneuf, district de Québec à savoir, (appartenant aux Défendeurs par indivis.)

1. Un quart d'arpent de terre de front sur un arpent de profondeur situé au premier rang des terres de la

include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit: } CHARLES DUMONT, of the parish of Notre-Dame de la Victoire, yeoman; against CHARLES DUMONT, junior, parish of St. Henri, yeoman, to wit:

A farm situate in the said parish of St. Henri, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less, starting in depth from the Etchemin river and running north-easterly at the extremity of the said depth to the lands of the *Pintendre* of Notre-Dame de la Victoire, joining on the south the property of Thomas Dumont and on the north the property of Misses Olive and Vitaline Dupéron dite Lavertu,—with a house, barn, stable and hangar thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at the church door of the said parish of St. Henri, on the ELEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twentieth day of January next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Québec, 2nd December, 1869.

2946

[First published, 11th December, 1869.]

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit: } FRANÇOIS BOURASSA, of the parish of St. Romuald, hotel-keeper; against AUGUSTIN PLAISANCE, junior, of the same parish, clerk, according to the order contained in the said Writ of *Venditioni Exponas*; the immoveable to be sold under the following designation under and in virtue of the judgment of the Superior Court, dated at Québec, the first December, one thousand eight hundred and sixty nine, rendered upon the *opposition afin de distraire* of Henry Atkinson, to wit:

An emplacement situate in the said parish of St. Romuald, on the north side of the public road, containing forty feet in front, more or less; bounded in front towards the south by the public road, in rear towards the north, on the north-east side by an iron bolt driven in the ground at the distance of twenty-two feet english measure from the said public road, and on the south-west side by an iron bolt driven into the earth at the distance of thirty-seven feet english measure from the said public road, the said iron bolt being held to the boundaries between the said lot of land and the Etchemin Mills, on one side towards the north-east by the representatives of the late Louis Leclerc, on the other side towards the south-west by Louis Leclerc, junior, or his representatives,—together with the house thereon erected.

To be sold, at the church door of the said parish of St. Romuald, on the THIRTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the seventeenth day of January next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Québec, 6th December, 1869.

2948

[First published, 11th December, 1869.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } EDOUARD MYRAND, of the parish of Deschambault, district of Québec, farmer; against FÉLIX GAULIN and CHARLES GAULIN, both heretofore bakers, residing in the parish of Cap-Santé and now traders and farmers, residing in the parish of Notre-Dame de Portneuf, district of Québec, to wit: (belonging to defendants individually.)

1. A quarter of an arpent of land in front by an arpent in rear, situate in the first range of the lands

ci-devant paroisse du Cap Santé, maintenant de la paroisse de Notre-Dame de Portneuf, borné au sud au chemin public et au nord au bout de la profondeur, joignant au nord-est Anselme Thibaudeau et au sud-ouest à Felix Marcotte, ensemble une maison en bois avec mansardes, une boutique de boulanger et un four en pierre et en brique, une laiterie, etable et garage.

2. Quarante-huit pieds de terre de front plus ou moins sur quarante arpents de profondeur plus ou moins situé au premier rang des terres de la ci-devant paroisse du Cap Santé actuellement de la paroisse de Notre-Dame de Portneuf borné par devant à Olivier Boudreault, par derrière au bout de la dite profondeur, joignant au nord-est à Olivier Boudreault et au sud-ouest à Louis Loranger du Cap Santé, sauf l'emplacement de Joseph Delisle, à distraire suivant son titre.

3. Un arpent et demi de terre de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur, située en la concession St. Paul ci-devant de la paroisse maintenant de la paroisse de Notre-Dame de Portneuf, borné par devant aux terres de la deuxième concession, et par derrière au bout de la dite profondeur joignant d'un côté au sud-ouest à Joseph et Charles Paquin et au nord-est à Angus McDonald, circonstances et dépendances.

Pour être vendues, à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin, le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. ALLYN,
Shérif

Québec 7 décembre 1869.

[Première insertion, 11 décembre 1869.] 2949.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } EUGENE CHINIC de la ban-
No. 1442. } lieue de la cité de Québec,
marchand, et autres; contre JEAN-BAPTISTE BU-
REAU, de la cité de Québec, charbon, à savoir:

Un emplacement situé au faubourg Saint Jean, de cette ville de Québec, rue Saint Olivier, contenant quarante pieds de front, sur soixante pieds de profondeur borné par devant à la dite rue Saint-Olivier et par derrière au sieur Boomer, joignant d'un côté au nord-est à la veuve et héritiers de feu Joseph Desrochers et d'autre côté au sud-ouest à Alexis Matte représentant Joseph Lebel,—avec une maison en pierre à trois étages et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, à mon bureau en le Palais de Justice, en la cité de Québec, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 3 décembre 1869. 2951
[Première publication, 11 décembre 1869.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } LAURENT CHABOT de la ville
No. 54. } de Lévis, gentilhomme, contre
EDOUARD CHABOT du même lieu, cordonnier, à sa-
voir:

Une terre complantée en bois, située au quatrième rang du Fief Beauchamp, paroisse de St. Joseph de la Pointe-Lévis, contenant un arpent de front, sur environ vingt arpents plus ou moins de profondeur, borné au nord à une Pelée et au sud à une autre Pelée, joignant au sud-ouest, Nicolas Beaudoin et au nord-est, Ferdinand Aubi, le tout transplantée en bois debout.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de St. Joseph, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 3 décembre 1869. 2953
[Première publication, 11 décembre, 1869.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } JOSEPH-PIERRE LABEL, de
No. 987. } la cité de Québec, marchand;
contre DAME CATHERINE LECOORS dite BARRAS,
de la ville de Lévis, marchande publique, épouse sé-

of the heretofore parish of Cap-Santé, now of the parish of Notre-Dame de Portneuf; bounded south by the public highway, and north by the extremity of the above depth, joining on the north-east Anselme Thibaudeau, and south-west by Felix Marcotte—together with a wooden house, mansard roof, a bakery and a stone and brick oven, a dairy house, stable and barn.

2. Forty-eight feet of ground in front, more or less, by forty arpents in depth, more or less, situate in the first range of the lands of the heretofore parish of Cap-Santé, now the parish of Notre-Dame de Portneuf; bounded in front by Olivier Boudreault, in rear by the extremity of the above depth, joining on the north-east Olivier Boudreault, and south-west by Louis Loranger—except the emblement of Joseph Delisle, to be reserved according to his title.

3. An arpent and a half in front by thirty arpents, more or less in depth, situate in the concession St. Paul, heretofore of the parish of Cap-Santé, now of the parish of Notre-Dame de Portneuf; bounded in front by the lands of the second concession, and in rear by the extremity of the above depth, on one side to the south-west by Joseph and Charles Paquin, and on the north-east by Angus McDonald—appurtenances and dependencies.

To be sold, at the church door of the parish of Notre-Dame de Portneuf, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the sixteenth day of April next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 7th December, 1869. 2950
[First published, 11th December, 1869.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } EUGÈNECHINIC, of the suburbs
No. 1442. } of the city of Québec, mer-
chant and others; against JEAN-BAPTISTE BU-
REAU, of the city of Québec, coach-builder, to wit:

An emplacement situate in St. John's suburbs, of the city of Québec, St. Olivier street, containing forty feet in front by sixty feet in depth; bounded in front by Oliver street aforesaid, and in rear by Mr. Boomer, joining at one side to the north-east the widow and heirs of Joseph Desrochers and on the other side to the south-west Alexis Matte representing Joseph Lebel—with a three storey stone house and a hangar thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, in my office in the Court House, in the city of Québec, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the second day of May next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 3rd December, 1869. 2952
[First published, 11th December, 1869.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, to wit: } LAURENT CHABOT, of the town
No. 547. } of Lévis, gentleman; against
EDOUARD CHABOT, of the same place, shoemaker,
to wit:

A land covered with standing timber situate in the fourth range of the Beauchamp fief, parish of St. Joseph de la Pointe Lévis, containing an arpent in front by about twenty arpents more or less, in depth bounded on the north by a Pelée, south by another Pelée, and south-west by Nicolas Beaudouin, and north east by Ferdinand Aubi, the whole covered in the standing timber.

To be sold, at the church door of the said parish of St. Joseph, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the sixteenth day of April next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 3rd December, 1869.
[First published, 11th December, 1869.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } JOSEPH-PIERRE LABEL, of the
No. 987. } city of Québec, merchant;
against DAME CATHERINE LECOORS dite BARRAS,
of the town of Lévis, public trader, wife separated as

parée quant aux biens par sentence judiciaire, dûment exécutée d'Edouard Samson, du même lieu, maître boulanger et commerçant, et le dit Edouard Samson, mis en cause pour assister sa dite épouse, (ici suit la description des terres de la dite dame Catherine Lecours dite Barras, à être vendues) savoir :

Les immeubles suivants situés au village de Pierre-ville, dans la paroisse de Notre Dame de la Victoire de Lévis, divisés suivant le plan fait par C. Baillargé, arpenteur jure, en septembre 1869, et déposé au bureau du Shérif.

1. Un terrain a. b. c. d., de trente-trois pieds et neuf pouces de front, sur dix arpens six perches de profondeur, du côté ouest, depuis le chemin du Roi, jusqu'au terrain du gouvernement militaire, borné en front vers le nord par le chemin du Roi, en arrière au bout de la profondeur par le terrain du gouvernement militaire, d'un côté vers l'ouest par Dame Veuve J. B. Bégin, et de l'autre côté vers l'est par Luce Lecours dite Barras.

2. Un terrain A. B. C. D., de soixante-sept pieds six pouces de front, sur onze arpens trois perches et huit pieds de profondeur du côté est, borné en front vers le nord par le chemin du Roi, en arrière au bout de la profondeur par le terrain du gouvernement militaire, d'un côté vers l'ouest par Luce Lecours dite Barras, et de l'autre côté vers l'est par la Veuve Joseph Bégin, ou ses représentants.

3. Un terrain f. j. g. h., de trente-trois pieds neuf pouces de front sur deux arpens, cinq perches et huit pieds de profondeur du côté ouest, borné en front vers le nord par l'emplacement concédé à feu J. A. Hunt, en arrière vers le sud par le chemin du Roi, d'un côté vers l'ouest par Veuve J. B. Bégin et de l'autre côté vers l'est par Luce Lecours dite Barras.

4. Un terrain E. F. G. H., de soixante-sept pieds six pouces de front, sur trois arpens cinq perches et six pieds de profondeur du côté est, borné au sud par le chemin du Roi, au nord par l'emplacement de J. B. Patoine, d'un côté vers l'ouest par Luce Lecours dite Barras, et de l'autre côté vers l'est par la Veuve Joseph Bégin, ou ses représentants.

5. Un terrain K. l. o. p., de trente-trois pieds neuf pouces de front, sur deux arpens une perche et neuf pieds de profondeur du côté ouest, borné en front vers le nord, par l'emplacement concédé à Alfred Michaud, vers le sud par l'emplacement de feu J. A. Hunt, vers l'ouest par Charles Samson et vers l'est par Luce Lecours dite Barras.

6. Un terrain situé au nord du chemin gravé, dit Petite Route du passage, de vingt-six pieds trois pouces de front, sur un demi arpent de profondeur, borné vers le sud par la dite Route du passage (chemin macadamisé), vers le nord par Charles Lecours dit Barras ou ses représentants, vers l'ouest par le dit Charles Lecours, et vers l'est par Luce Lecours dite Barras—avec ensemble la maison dessus construite, et dont partie se trouve bâtie sur le terrain de la dite Luce Lecours, laquelle partie de maison l'acquéreur aura à faire démolir ou enlever ou à entrer en arrangement avec la dite Luce Lecours, pour la partie du terrain sur lequel partie de la dite maison est bâtie.

7. Un terrain T. M. R. S., de seize pieds et dix pouces et demi de front, sur six perches de profondeur du côté ouest, borné vers le sud par Luce Lecours dite Barras, vers le nord par l'emplacement concédé à H. McKenzie, vers l'ouest par le chemin St. Edouard, établi en partie sur la dite cinquième partie, vers l'est par la dite Luce Lecours—avec ensemble le hangar dessus construit et dont partie se trouve bâtie sur le terrain de la dite Luce Lecours, laquelle partie l'acheteur devra faire démolir ou enlever ou entrer en arrangement avec la dite Luce Lecours, pour la partie du terrain sur laquelle la dite partie du hangar est bâtie. Les lots 6 et 7 pour être vendus en un seul lot.

8. 2e lot, 3e partie.—Un terrain K. L. M. N., situé au nord au (chemin macadamisé) Petite Route du passage, contenant cinquante-deux pieds six pouces de front, sur un demi arpent de profondeur, borné au sud par la dite Route du passage, au nord en partie par Luce Lecours et partie par la 4e partie du présent lot No. 2, ci-après désigné, à l'ouest par Luce Lecours et à l'est par le chemin St. Dominique—ensemble avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

9. 2e lot, 4e partie.—Un terrain N. O. P. Q., situé au

to property by judicial sentence duly executed from Edouard Samson, of the same place, master baker and trader, and the said Edouard Samson a party hereto for the purpose of assisting his said wife, (here follows the description of the property of the said Dame Catherine Lecours dite Barras to be sold) to wit :

The following immoveables situate at the village of Pierreville, in the parish of Notre Dame de la Victoire de Lévis, divided according to the plan drawn by C. Baillargé, sworn land surveyor, in September 1869, and filed in the sheriff's office :

1. A lot, a. b. c. d., thirty-three feet nine inches in front by ten arpens six perches in width, on the west side from the king's highway to the military government lot; bounded in front towards the north by the king's highway, in rear at the end of the said depth by the military government lot, on one side towards the west by Dame Veuve J. B. Bégin, and on the other towards the east by Luce Lecours dit Barras.

2. A lot, A. B. C. D. sixty-seven feet six inches in front by eleven arpens three perches and eight feet in width, on the east side; bounded in front towards the north by the king's highway, in rear at the end of the said depth by the military government lot, on one side towards the west by Luce Lecours dite Barras, and on the other side towards the east by Dame Veuve Joseph Bégin, or representatives.

3. A lot, e. f. g. h., thirty-three feet nine inches in front by two arpens five perches and eight feet in width on the west side; bounded in front towards the north by the lot conceded to the late J. A. Hunt, in rear towards the south by the king's highway, on one side towards the west by Dame Veuve J. B. Bégin, and on the other side towards the east by Luce Lecours dite Barras.

4. A lot, E. F. G. H., sixty-seven feet six inches in front by three arpens five perches and six feet in width, on the east side; bounded on the south by the king's highway, north by the property of J. B. Patoine, on one side to the west by Luce Lecours dite Barras, and on the other side towards the east by Dame Veuve Joseph Bégin, or representatives.

5. A lot, K. l. o. p., thirty-three feet nine inches in front by two arpens one perch and nine feet in width, on the west side; bounded in front towards the north by the lot conceded to Alfred Michaud, towards the south by the property of the late J. A. Hunt, towards the west by Charles Samson, and towards the east by Luce Lecours dite Barras.

6. A lot on the north of the macadamized road, called the *petite route du passage*, twenty-six feet three inches in front by half an arpent in width; bounded towards the south by the said *route du passage* (macadamized road), towards the north by Charles Lecours dit Barras, or representatives, towards the west by the said Charles Lecours, and towards the east by Luce Lecours dite Barras,—together with the dwelling house thereon erected, part of which is built on the property of the said Luce Lecours, which said part of the house the purchaser must cause to be demolished or removed, or arrange with the said Luce Lecours for the portion of ground on which the said part of the house is built.

7. A lot, T. M. R. S., sixteen feet ten inches and a half in front by six perches in width on the west side; bounded on the south by Luce Lecours dite Barras, north by the lot conceded to H. McKenzie, west by the St. Edouard road, passing partly on the said fifth part, towards the east by the said Luce Lecours,—together with the hangar thereon erected, and which stands partly on the property of the said Luce Lecours, which part the purchaser must cause to be demolished or removed, or else arrange with the said Luce Lecours for the portion of the ground on which the said part of the hangar is built. Lots 6 and 7 to be sold in one block.

8. 2nd lot, 3rd part.—A lot, K. L. M. N., situate to the north of the *petite route du passage* (macadamized road) containing fifty-two feet six inches in front by half an arpent in width; bounded on the south by the said *route du passage*, north partly by Luce Lecours and partly by the fourth part of this lot No. 2 hereinafter described, west by Luce Lecours, and on the east by the St. Dominique road,—together with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

9. 2nd lot, 4th part.—A lot, N. O. P. Q., situate

nord de la troisième partie du 2nd lot No. 8, ci-haut décrit, de trente-trois pieds neuf pouces de front, sur huit perches et neuf pieds de profondeur, du côté est, borné au sud par la sus-dite troisième partie du 2e lot, au nord par l'emplacement concédé à Honoré McKenzie, à l'ouest par Luce Lecours dite Barras et à l'est par le chemin St. Dominique, le tout tel qu'appert par le plan sus-mentionné. (Ci-suivent certaines rentes constituées appartenant à la dite Dame Catherine Lecours dite Barras, créées par elle en sa faveur par diverses personnes, suivant divers actes ci-après mentionnés, les dites rentes appliquées sur divers emplacements représentés au plan ci-haut mentionné fait et filé en cette cause, savoir :

10. La moitié indivise d'une rente annuelle de \$20, au capital de \$275, due par James A. Hunt, ou représentants, suivant acte passé à Québec, devant Louis Bégin, notaire et confrère, le 3 juillet 1867, l'autre moitié de la dite rente, payable à Luce Lecours dite Barras, représenté par son curateur Edouard Samson, pour le lot mentionné au dit acte et représenté au dit plan par les lettres m. h. k. n.

11. La moitié indivise d'une rente annuelle de \$8, avec capital de \$133.33, dû par Alfred Michaud, suivant acte passé à Bienville, devant Isaïe Nolet, N. P. et confrère, le 18 juin 1869, l'autre moitié de la dite rente payable à Luce Lecours dite Barras, représentée par son curateur Edouard Samson, pour le lot mentionné au dit acte et représenté au dit plan par les lettres O. q. S. r.

12. Une rente annuelle de \$15, au capital de \$250, dû par Edouard et Léon Patris ou représentants, suivant acte passé à St. Joseph de Lévis, devant Charles Bourget, N. P. et confrère, le 25 juillet 1864, pour le lot mentionné au dit acte représenté au dit plan par les lettres r. s. u. l.

13. Une rente annuelle de \$10, au capital de \$166.67, dû par Honoré McKenzie ou représentants, suivant acte passé à St. Joseph de Lévis, devant Chs. Bourget, N. P. et confrère, le 2 septembre 1864, pour le lot mentionné au dit acte, représenté au dit plan.

14. Une rente annuelle de \$10, au capital de \$166.66, dû par Frs. X. Duquet ou représentants, suivant acte passé à Lévis, devant Ls. Bégin, N. P. et confrère, le 7 décembre 1865, pour le lot mentionné au dit acte, représenté au dit plan.

15. Une rente annuelle de \$10, au capital de \$166.67, dû par Marcel Montminy ou représentants, suivant acte passé à la Pointe-Lévis, devant Chs. Bourget, N. P. et confrère, le 13 mai 1864, pour le lot mentionné au dit acte, représenté au dit plan.

16. Une rente annuelle de \$5, au capital de \$80, dû par dame Mary Ann Jordan, suivant acte passé à la Pointe-Lévis ouest, devant Chs. Bourget, N. P. et confrère, le 1er avril 1862, la dite rente, étant la proportion revenant à la dite Catherine Lecours dite Barras, pour le lot mentionné au dit acte, représenté au dit plan.

17. La moitié indivise d'une rente annuelle de \$6, dû par Joseph Barras ou représentants, suivant acte passé à la Pointe-Lévis, par Charles Lecours dit Barras et autres, devant Chs. Bourget, N. P. et confrère, le 15 mars 1850, l'autre moitié de la dite rente payable à Luce Lecours dite Barras, représentée par son curateur Edouard Samson, pour le lot mentionné au dit acte et représenté au dit plan.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 12 octobre 1869.

(Première publication, 16 octobre 1869.)

VENDITIONI EXPONAS.

A la folle enchère.

Québec, a savoir : } GEORGE PAQUET, de Saint-No. 1332. }
G Sauveur, maître cordonnier ;
contre PIERRE JOBIN, de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, cultivateur, à la folle enchère de Charles Savard, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Ambroise, à savoir :

on the north of the third part of the second lot No. 8 herein above described, thirty-three feet nine inches in front by eight perches nine feet in width, on the east side ; bounded on the south by the above mentioned third part of the second lot, north by the emplacement conceded to Honoré McKenzie, west by Luce Lecours dite Barras, and east by the St. Dominique road, the whole as appears by the plan above mentioned. (Here follow certain constituted rents belonging to the said Catherine Lecours dite Barras, created by her in her favor by different parties by various acts herein-after set forth, the said rents applied to several lots shewn in the plan hereinabove mentioned and filed in this cause, to wit :

10. The undivided half of an annual rent of \$20 upon the capital of \$275, due by James A. Hunt or representatives, by deed passed at Quebec before Ls. Bégin, notary, and colleague, on the third day of July, 1867, the remaining part of the said rent being payable to Luce Lecours dite Barras, represented by her curator Edouard Samson, for the lot mentioned in the said deed and represented on the said plan by the letters m. h. k. n.

11. The undivided half of an annual rent of \$8 upon a capital of \$133.33, due by Alfred Michaud, by deed passed at Bienville, before Isaïe Nolet, N. P., and colleague, on the eighteenth day of June, 1869, the remaining half of the said rent being payable to Luce Lecours dite Barras, represented by her curator Edouard Samson, for the lot mentioned in the deed and shewn on the said plan by the letters O. q. S. r.

12. An annual rent of \$15, upon a capital of \$250, due by Edouard and Léon Patris, or representatives, by deed passed at St. Joseph de Lévis, before Chs. Bourget, N. P., and colleague, on the 25th of July 1864, for the lot mentioned in the said deed, shewn on the said plan by the letters r. s. u. l.

13. An annual rent of \$10, upon the capital of \$166.67, due by Honoré McKenzie or representatives, by Deed passed at St. Joseph de Lévis, before Chs. Bourget, N. P. and colleague, on the 2nd of September 1864, for the lot mentioned in said deed and shewn on the said plan.

14. An annual rent of \$10, upon the capital of \$166.66, due by Frs. X. Duquet or representatives, by deed passed at Lévis, before Louis Bégin, N. P. and colleague, on the 7th of December 1865, for the lot mentioned on the said deed and shewn on the said plan.

15. An annual rent of \$10, upon the capital of \$166.67, due by Marcel Montminy or representatives, by deed passed at Lévis, before Chs. Bourget, N. P. and colleague, on the 13th of May 1864, for the lot mentioned in said deed and shewn on the above plan.

16. An annual rent of \$5, upon a capital of \$80, due by Mrs. Mary-Ann Jordan, by deed passed at Point Lévis West, before Chs. Bourget, N. P. and colleague, on the 1st of April 1862, said rent being the portion accruing to the said Catherine Lecours dite Barras, for the lot mentioned in said deed and shewn on the above plan.

17. The undivided half of an annual rent of \$6, due by Joseph Barras or representatives, by deed passed at Point Lévis, by Charles Lecours dit Barras, and others, before Chs. Bourget, N. P. and colleague, on the 15th of March 1850, the other half of the said rent being payable to Luce Lecours dite Barras, represented by her curator Edouard Samson, for the lot mentioned in said deed and shewn on the said plan.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de la Victoire, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the seventh day of March next.

C. ALLEYN,

Shérif.

Québec, 12th October 1869.

(First Published, 16th October, 1869.)

VENDITIONI EXPONAS.

A la folle enchère.

Québec, to wit : } GEORGE PAQUET, of St. No. 1332. }
G Sauveur, master shoemaker ;
against PIERRE JOBIN, of St. Ambrose de la Jeune Lorette, farmer, at the folle enchère of Charles Savard, cultivateur, of the said parish of St. Ambroise, to wit :

Une terre située en la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, contenant un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, borné au nord au chemin de la reine, au sud à Etienne L'Heureux, au nord-est à Etienne Savard, et au sud-ouest à François Martel—avec la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 24 novembre 1869.
[Première publication, 27 novembre 1869.] 2705 v

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } PIERRE GIROUX, écuyer, mar-
No. 436. } chant, de la paroisse de St. Jean Chrysostôme; contre AUGUSTIN HUOT dit ST. LAURENT, cultivateur, de la dite paroisse de St. Jean Chrysostôme, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de St. Jean Chrysostôme, en la concession Beaulieu, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, bornée par devant, au sud-est, au chemin de la Reine; et par derrière au nord-ouest, aux terres de la concession Hétrière, d'un côté au sud-ouest, à Joseph Nolin, de l'autre côté, au nord-est, à François Simoneau fils, avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre d'un arpent et demi de front, sur trente arpents, en la sus-dite paroisse, borné au nord, par les terres de la concession Hétrière; au sud, par les terres de la concession St. Augustin, au sud-ouest à François Labbé, au nord-est, à Michel Cantin, sans bâtisses.

3. Un lopin de terre situé à la concession Beaulieu, en la sus-dite paroisse, formant cinq perches en superficie plus ou moins, borné au sud au chemin de la Reine, au nord à Joachim Levasseur, au sud-ouest, au dit Joachim Levasseur, et au nord-est, à Pierre Giroux, écuyer.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Jean Chrysostôme, le VINGTIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 14 septembre 1869. 1747 v

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM VENNER, de la
No. 1820. } cité de Québec, dans le district de Québec, ci-devant marchand, et maintenant bourgeois; contre FRANÇOIS-XAVIER POULIN, de la paroisse de Charlesbourg, dans le district de Québec, agriculteur, à savoir :

Une terre située au village Saint-Pierre, en la paroisse de Charlesbourg, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée en front vers le sud-ouest par le chemin public, et en arrière vers le nord-est à Etienne Bédard, d'un côté au sud à Jean Pepin ou ses représentants, et d'autre côté au nord à Edouard Robitaille—avec ensemble les maison, grange, étables et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Sujet aux charges mentionnées dans l'opposition *afin de charges* de Marie-Joseph Giroux, et le jugement sur icelle; savoir, tel que mentionné dans le dit jugement, avec le droit par le dit opposant d'occuper sa vie durant la moitié ouest de la maison construite sur les dits lots de terre et prémisses, et la moitié de la cuisine, de se servir de la cheminée en commun avec l'acheteur, une place dans l'étable pour une vache, de faire paître une vache dans le pré sur le dit lot de terre, d'avoir une place dans la grange pour le fourrage d'une vache, de se servir de la cour en commun avec l'acheteur; avec le droit par le dit opposant de se servir du jardin sur le dit lot de terre, de garder

A farm situate in the parish of St. Ambroise de la Jeune Lorette, containing an arpent and a half in front by twenty-five arpents in depth; bounded to the north by the Queen's highway, south by Etienne L'Heureux, north-east by Etienne Savard, and south-west by Francis Martel—with the house, barn and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at the church door of the said parish of St. Ambroise de la Jeune Lorette, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirty-first day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 24th November, 1869.
[First published 27th November, 1869.] 2706 v

FIERI FACIAS.

Québec Circuit.

Québec, to wit : } PIERRE GIROUX, esquire, mer-
No. 436. } chant, of the parish of St. Jean Chrysostôme; against AUGUSTIN HUOT dit ST. LAURENT, farmer, of the said parish of St. Jean Chrysostôme, to wit :

1. A farm situate in the parish of St. Jean Chrysostôme, in the Beaulieu concession, containing an arpent and a half in front by twenty arpents in width; bounded in front towards the south-east by the Queen's highway, and in rear to the north-west by the lots of the Hétrière concession, on one side to the south-west by Joseph Nolin, on the other side towards the north-east by François Simoneau, junior,—with the buildings thereon, circumstances and dependencies.

2. A lot of land being one arpent and a half in front by thirty arpents, in the parish aforesaid, bounded towards the north by the lands of the Hétrière concession, south by the lands of the St. Augustin concession, south-west by François Labbé, north-east by Michel Cantin,—without buildings.

3. A parcel of land situate in the Beaulieu concession, in the parish aforesaid, forming five perches in superficies, more or less, bounded on the south by the Queen's highway, north by Joachim Levasseur, south-west by the said Joachim Levasseur, and north-east by Pierre Giroux, esquire.

To be sold at the church door of the said parish of St. Jean Chrysostôme, on the TWENTIETH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the First day of February next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 14th Sept., 1869. 1748 v

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } WILLIAM VENNER, of the
No. 1820. } city of Québec, heretofore merchant, and now bourgeois; against FRANÇOIS-XAVIER POULIN, of the parish of Charlesbourg, in the district of Québec, yeoman, to wit :

A land situate in the village of St. Pierre, in the parish of Charlesbourg, containing two arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front towards the south-west by the public road, and in rear towards the north-east to Etienne Bédard, on one side to the south to Jean Pepin or his representatives, and on the other side to the north to Edouard Robitaille—together with the houses barn, stable and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the several charges and incumbrances mentioned in the opposition *afin de charge* of Marie-Joseph Giroux, and the judgment thereon; viz : as mentioned in the said judgment to the right by the said opposant of occupying during her life time the west half of the house upon the said lot of land and premises, and one half of the garret to the right of using the chimney in common with the purchaser, and one stall in the stable for a cow, to the right of pasturing a cow in the meadows on the said lot of land, to the right of a place in the barn to place the forage of a cow, and to the use of the yard in common with the purchaser, to the use by the said oppo-

une famille avec lui dans la maison située sur les dites terres et prémisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Charlesbourg, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
2821 v

Québec, 29 novembre 1869.

sant of the garden on the said lot of land, and to the right of the said opposant to keep a family with her in the house upon the said lot of land and premises.

To be sold at the church door of the said parish of Charlesbourg, on the FOURTH day of JANUARY next at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of January next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
2822 v

Quebec, 29th November, 1869.

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponis*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS DE TERRIS

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } GÉDEON MEUNIER dit LA-
No. 1017 } G PIERRE cultivateur ci-devant
de la paroisse de St. Hugues, et maintenant de la paroisse de St. Simon, dans le district de St. Hyacinthe, Demandeur, contre JEAN-BAPTISTE CARDIN et PIERRE CARDIN, tous deux cultivateurs de la paroisse de St. Marcel, dans le district de Richelieu, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de St. Marcel, dans le troisième rang du Fief St. Charles, de la contenance de trois arpents et demi de front, sur trente arpents plus ou moins de profondeur, tenant par devant au chemin du deuxième rang, d'un côté vers le nord à Jean Giguère et de l'autre côté vers le sud à Zéphirin Giguère avec une maison, deux granges une étable et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St. Marcel, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

M. MATHIEU,
Shérif.

Bureau du Shérif.

Sorel, 6 décembre 1869. 2995
[Première publication, 11 décembre, 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—pour le district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } EDWARD CAMPBELL WUR-
No. 843 } E TELE commerçant, de la ville
de Sorel, dans le district de Richelieu. Demandeur, contre LOUIS PLANTE, ci-devant cultivateur de la paroisse de St. David, dans le district de Richelieu, et maintenant absent de cette paroisse, Défendeur, savoir :

Un lot de terre sis et situé, en la paroisse de St. David, dans le district de Richelieu, dans la concession nommée Ste. Cécile, de la seigneurie du Bourg Marie de l'Est, de la contenance de quatre arpents de front, sur environ neuf arpents et demi de profondeur, tenant en front au chemin de la dite concession, en profondeur au terrain concédé, joignant d'un côté au sud-ouest aux représentants de Joseph Landry, et de l'autre côté au nord-est à Joseph Blanchard, avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St. David, le TREIZIÈME jour d'A-

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponis*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERRI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } GÉDEON MEUNIER dit LA-
No. 1016. } G PIERRE, farmer, heretofore of
the parish of St. Hugues, and now of the parish of St. Simon, in the district of St. Hyacinth, Plaintiff; against JEAN-BAPTISTE CARDIN and PIERRE CARDIN, both farmers, of the parish of St. Marcel, in the district of Richelieu, Defendants, to wit :

A farm situate and being in the parish of St. Marcel, in the third range of the St. Charles hief, containing three arpents and a half in front by thirty arpents, more or less, in depth; joining in front to the second range road, in rear to the fourth range road, and on one side towards the north to Jean Giguère, and on the other towards the south to Zéphirin Fagnan,—with a house, two barns, a stable and outbuildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Marcel, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at NOON. Said Writ returnable the twentieth day of April next.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Sheriff's office,

Sorel, 6th December, 1869. 2996
(First published, 11th December, 1869.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } EDWARD CAMPBELL WUR-
No. 834. } E TELE, trader, of the town of
Sorel, in the district of Richelieu, Plaintiff; against LOUIS PLANTE, heretofore farmer, of the parish of St. David in the district of Richelieu, and now absent from this province, Defendant to wit :

A lot of land situate in the parish of St. David, in the district of Richelieu, in the concession known as Ste. Cecile, of the seignory of Bourg Marie de l'Est, containing four arpents in front by about nine arpents and a half in depth; bounded in front by the above concession road, in rear by conceded lands, on one side to the south-west by the representatives of Jos. Landry, and on the other to the north-east by Joseph Blanchard—with a dwelling house and out buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of St. David, on the THIRTEENTH day of

VRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

M. MATHIEU,
Shérif.

Bureau du shérif.
Sorel, 6 décembre 1869. 2997
[Première publication, 11 décembre, 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit,—pour le district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **N**ARCISSE LAMBERT, cultivateur, dans le district de Richelieu, Demandeur, contre MARGUERITE GAUCIN dite ST. GERMAIN, épouse de Narcisse Robidoux, cultivateur, de la paroisse de St. David, de lui dûment séparée quant aux biens contractuellement, et le dit Narcisse Robidoux en autant que besoin est pour l'autoriser, Défendeurs, et messieurs Lafrenaye et Bruneau, avocats, demandeurs par distraction de frais, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de St. David, dans le district de Richelieu, dans la concession de la rivière Yamaska, dans la seigneurie du Bourg Marie de l'Est, de la contenance de deux arpents de front, plus ou moins, sur trente arpents plus ou moins de profondeur, tenant en front à la rivière Yamaska, par derrière à la concession nommée Ste. Caroline, d'un côté vers le sud à Joseph Lambert, et de l'autre côté vers le nord à Narcisse Lambert fils, avec une maison, une grange, une table et autre bâtisses dessus erigées.

Pour être vendue, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St. David, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable, le vingtième jour d'avril prochain.

M. MATHIEU,
Shérif.

Bureau du shérif.
Sorel, 6 décembre 1869. 2999
[Première publication, 11 décembre, 1869.]

Vente par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **O**LIVIER GAGÉ, de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, marchand, Demandeur : contre MICHEL LARRIVE, de la paroisse de Sainte-Flavie, district de Rimouski, Défendeur.

Une terre sise et situé au second rang de la dite paroisse de Sainte-Flavie, dans les comté et district de Rimouski, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée par le nord-ouest, au terres du premier rang, par le sud-est à celles du troisième rang, par le nord-est à Xavier Roy, et par le sud-ouest à Marcel Gaudreau—sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'avril prochain.

A. FOURNIER,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Rimouski, 4 décembre 1869. 2937
[Première publication, 11 décembre 1869.]

APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twentieth day of April next.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 6th December, 1869. 2998
[First published, 11th December, 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **N**ARCISSE LAMBERT, farmer, of the parish of St. David, in the district of Richelieu, Plaintiff; against MARGUERITE GAUCIN dite ST. GERMAIN, wife of Narcisse Robidoux, farmer, of the parish of St. David, from him duly separated as to property by marriage contract, and the said Narcisse Robidoux in so far required to authorize her, Defendants, and Messrs. Lafrenaye and Bruneau, advocates, plaintiffs by distraction for costs, to wit :

A farm situate and being in the parish of St. David, in the district of Richelieu, in the concession of Rivière Yamaska, in the seigniorie of Bourg Marie de l'Est, containing two arpents in front, more or less, by thirty arpents, more or less in depth; bounded in front by the river Yamaska, in rear by the concession called Ste. Caroline, on one side to the south by Joseph Lambert, and on the other to the north by Narcisse Lambert, junior—with a dwelling house, a barn, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. David, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twentieth day of April next.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sorel, 6th December, 1869. 3000
[First published, 11th December, 1869.]

Sheriff's Sale—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Rimouski—Superior Court.

Rimouski, to wit : } **O**LIVIER GAGÉ, of the parish No. 187. } of St. Germain of Rimouski, merchant, Plaintiff; against MICHEL LARRIVÉ, of the parish of Ste. Flavie, district of Rimouski, Defendant.

A land situate and being in the second range of the aforesaid parish of Ste Flavie, in the county and district of Rimouski, containing ten arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the north-west by the lands of the first range, on the south-east by those of the third range, north-east by Xavier Roy, and south-west by Marcel Gaudreau,—without buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Ste. Flavie, on the FOURTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the nineteenth day of April next.

A. FOURNIER,
Sheriff.

Sheriff's office,
Town of Rimouski, 4th December, 1869. 2938
[First published, 11th December, 1869.]

Ventes par le Shérif.-St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

St. François, à savoir, } **DAVID BACHELDER**, du
No. 368. } canton de Stanstead,
dans le district de St. François, cultivateur, Deman-
deur; contre les terres et héritages de **WILLIAM F.**
ANNIS, du canton de Stanstead, dans le dit district,
cultivateur et mécanicien, Défendeur, à savoir.

Toute cette portion ou étendue de terre, sise et située dans le dit canton de Stanstead, connue et désignée comme la moitié nord du lot numéro vingt-six, dans le septième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, supposée contenir quatre-vingt-dix acres de terre en superficie, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour un chemin public (sauf et excepté telle partie ou telles parties d'icelle, comme ayant été ci-devant vendue par Abijah Pinkham ou autres, et située à l'ouest du Ruisseau du Moulin (*Mill Brook*), aussi un acre à distraire du côté est du dit ruisseau du moulin et près de la décharge de l'écluse de l'étang qui sont réservés), comme le résidu de la dite étendue de terre se poursuit et comporte,—ensemble toutes les bâtisses dessus construites et améliorations faites.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.Bureau du Shérif.
Sherbrooke, 14 octobre 1869.

2073 v

Ventes par le Shérif.-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA COMPAGNIE DE DÉPÔT**
No. 611 } **ET DE PRÊT DU HAUT-**
CANADA, corps politic que dûment incorporé par un acte du parlement de la ci-devant Province du Canada et ayant son principal bureau d'affaires, en la Province de Québec en la cité de Montréal, Demanderesse; contre **CYPRIEN MARTEL**, de la cité de St. Hyacinthe dans le district de St. Hyacinthe, manchonnier, Défendeur, à savoir:

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

St. Francis, to wit: } **DAVID BACHELDER**, of the
No. 368. } township of Stanstead, in
the district of St. Francis, farmer, Plaintiff; against the
lands and tenements of **WILLIAM F. ANNIS**, of the
township of Stanstead, in said district, farmer and
mechanic, Defendant, to wit:

All that certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Stanstead, known and distinguished as the north half of the lot number twenty-six, in the seventh range of lots in the said township of Stanstead, supposed to contain ninety acres of land in superficies, more or less, and the usual allowance for highways, (save and except such portion or portions thereof as have been heretofore sold by Abijah Pinkham or others, and lying west of the Mill Brook, also one acre measured out of the east side of said mill brook and near the outlet of the dam of the pond which are reserved) as the residue of the said tract of land is and extends—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold, at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-sixth day of February next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office.

Sherbrooke, 14th October, 1869.

2074 v

Sheriff's Sales.—St. Hyacinth.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montréal.

Montréal, to wit: } **THE TRUST AND LOAN COM-**
No. 611, } **PANY OF UPPER CANADA**,
a body politic and corporate, duly incorporated by a public act of the Parliament of the late Province of Canada, and having their principal place of business, for the Province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiff; against **CYPRIEN MARTEL**, of the city of St. Hyacinth, in the district of St. Hyacinth, farmer, Defendant, to wit:

1. Un emplacement sis et situé en la cité de St. Hyacinthe, contenant quatre-vingt-dix pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, borné en front par la rue St. François, en profondeur par Isidore Heribelle, au nord-ouest par la rue St. Antoine, et de l'autre côté par l'emplacement ci-après désigné, avec deux maisons en briques, une maison en bois et dépendances dessus construites.

2. Un emplacement situé au même lieu, de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, tenant devant à la rue St. François, en profondeur à Isidore Heribelle, au nord-ouest à l'emplacement ci-dessus désigné, et au sud-est à l'emplacement ci-après désigné, avec une maison en bois et dépendances dessus construites.

3. Un emplacement situé au même lieu, de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, tenant en front à la rue St. François, en profondeur à Isidore Heribelle, au nord-ouest à l'emplacement ci-dessus désigné en second lieu, au sud-est à un nommé Marotte dit Labonté, avec une maison en bois et dépendances dessus construites.

Pour être vendu, au bureau du Shérif, en la cité de St. Hyacinthe, le ONZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rapportable le 31 janvier 1870.

L. TACHÉ,
Shérif.
1575 v

Bureau du Shérif,
St. Hyacinthe, 31 août 1869.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, à savoir: } MICHEL PLAMONDON,
No. 781. } bourgeois, de la cité et
du district de St. Hyacinthe, Demandeur; contre AN-
TOINE BIRS, bourgeois, du même lieu, Défendeur,
savoir:

Une terre située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième rang, de quatre arpents de front sur quinze arpents de profondeur, tenant devant au chemin du septième rang, en profondeur au surplus de la dite terre, au nord-est à une route et au sud-ouest à un nommé Martin, représentant Joseph Rondeau—sans batisses.

Pout être vendue, à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Dominique, le DIX-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rapportable le 10 mars 1870.

L. TACHÉ,
Shérif.
2027 v

Bureau du Shérif,
St. Hyacinthe, 12 octobre 1869.

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnées ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations, que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit.

District de Terrebonne, à savoir: } JAMES SCULLY,
No. 67. } Jecuyer, proprié-
taire de moulin et cultivateur de Ste. Sophie, dit district, Demandeur; contre GEORGE WALSH, cultivateur ci-devant de Saint-Jérôme et maintenant de Saint-Colomban, dit district, Défendeur.

Une terre sise et située au nord de la rivière du nord, en la paroisse de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, dit district, contenant trois arpents de front sur cinquante arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant à la rivière du nord, derrière aux

1. An emplacement, situated in the city of St. Hyacinthe, containing ninety feet in front by eighty feet in depth; joining in front St. François street, in rear Isidore Heribelle, on the north-west side the St. Antoine street, and on the other side, the emplacement hereafter described,—with two brick houses, one wooden house, and buildings thereon erected.

2. An emplacement situated at the same place, containing forty-five feet in front by eighty feet in depth, joining in front, the St. Francis street, in rear Isidore Heribelle, on the north-west side the emplacement here above described, and on the south-east the emplacement hereafter described, with one wooden house and dependancies thereon erected.

3. An emplacement situated at the same place containing forty-five feet in front, by eighty feet in depth, joining in front the St. Francis street, in rear Isidore Heribelle, on the north-west side, the emplacement here above secondly described, and on the south-east side to one Marotte dit Labonté, with one wooden house and dependencies thereon erected.

To be sold, at the Sheriff's office, in the city of St. Hyacinthe, on the ELEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 31st day of January 1870.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Hyacinthe, 23rd August, 1869.

1576 v

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, to wit: } MICHEL PLAMONDON,
No. 781. } gentleman, of the city
and district of St. Hyacinthe, Plaintiff; against AN-
TOINE BIRS, gentleman, of the same place, Defend-
ant, to wit:

A land situate in the parish of St. Dominique, in the sixth range, containing four arpents in front by fifteen arpents in depth; joining in front the road of the seventh range, in rear the surplus of the said land, on the north-east side to a by-road, and on the south-west side to one Martin, representing Joseph Rondeau,—without buildings.

To be sold, at the church door of the said parish of St. Dominique, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 10th of March, 1870.

L. TACHÉ,
Sheriff.
2028 v

Sheriff's office,
St. Hyacinthe, Oct. 12th, 1869.

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to clude in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

District of Terrebonne, to wit: } JAMES SCULLY,
No. 67. } Jesquire, mill own-
er and farmer, of Ste. Sophie, district aforesaid, Plain-
tiff; against JAMES WALSH, farmer, heretofore of
St. Jerome and now of St. Colomban, district aforesaid,
Defendant;

A farm situate and being to the north of the rivière du Nord, in the parish of St. Colomban, county of Two Mountains, district aforesaid, containing three arpents in front by fifty arpents in depth, more or less; bounded in front by rivière du Nord, in rear by the

traits carrés des terres de la côte Saint-Paul, d'un côté, à James et Thomas Donaghoe ou représentants, et de l'autre côté, à E. Murphy ou représentants,—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Colomban, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de mai prochain.

ALPHONSE RABY,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 7 décembre 1869. 3035
[Première publication, 11 décembre 1869.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le Comté de Terrebonne.

District de Terrebonne, à savoir : } **WILLIAM**
No. 141. } **FURSE,**
écuyer, marchand, de la paroisse de Ste. Sophie, district et comté susdits, Demandeur ; contre SMITH PATERSON, cordonnier de la paroisse de Ste. Sophie, comté et district de Terrebonne susdits, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la côte St. Edouard, paroisse de Ste. Sophie, comté et district de Terrebonne, étant une partie du lot numéro dix-huit, contenant environ quarante-et-un arpents et vingt-six perches en superficie, plus ou moins, borné à un bout par la Rivière au Castor, à l'autre bout par la ligne de base qui sépare la dite côte St. Edouard, des terres du côté sud de la Rivière Lachigan, d'un côté par Thomas Paterson et de l'autre côté par John Murray—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise Catholique Romaine de la paroisse de Ste. Sophie, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mai prochain.

ALPHONSE RABY,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Ste. Scholastique, 7 décembre, 1869.
[Première publication, 11 décembre 1869.] 3037.

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **DAME MARIE HÉ-**
No. 346. } **ROUX,** épouse séparée de biens de Louis Jean-Baptiste Beauchemin, écuyer médecin, demeurant ensemble en la paroisse de Saint-Etienne, et le dit Louis-Jean-Baptiste Beauchemin en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Demandeurs ; contre RAPHAEL LACERTE, de la paroisse de St. Boniface, cultivateur, Défendeur, savoir :

La moitié endivise du demi lot numéro quinze, côté nord, situé dans le sixième rang de la paroisse de Saint-Boniface, contenant en total deux arpents et un quart de front, sur vingt-huit arpents plus ou moins de profondeur, borné en front au cinquième rang, en profondeur au septième rang, joignant du côté sud à André Lajoie et du côté nord au numéro seize, avec la

division lines (trait-quarrés) of the lands of the Côte St. Paul, on one side by James and Thomas Donaghoe or representatives, and on the other by E. Murphy or representatives,—with a dwelling house and outbuildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Colomban, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the seventh day of May next.

ALPHONSE RABY,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Ste. Scholastique, 7th December, 1869.
(First published, 11th December, 1869.) 3036

FIERI FACIAS.

Circuit Court of the County of Terrebonne.

District of Terrebonne, to wit : } **WILLIAM**
No. 141. } **FURSE,**
esquire, merchant, of the parish of Ste. Sophie, district and county aforesaid, Plaintiff ; against SMITH PATTERSON, shoemaker, of the parish of Ste. Sophie, county and district of Terrebonne aforesaid, Defendant :

A lot of land situate in Côte St. Edouard, parish of Ste. Sophie, county and district of Terrebonne, being part of lot number eighteen, containing about forty-one arpents and twenty-six perches in extent, more or less ; bounded at one extremity by Rivière au Castor, and at the other by the base line separating the said Côte St. Edouard from the lands on the south side of River Lachigan, on one side by Thomas Patterson, and on the other by John Murray—with a dwelling house, stable and out buildings thereon erected.

To be sold at the door of the Roman Catholic Church of the parish of Ste. Sophie, on the TWELFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the fifth day of May next.

ALPHONSE RABY,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Ste. Scholastique, 7th December, 1869.
[First published, 11th December, 1869.] 3038

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **DAME MARIE HEROUX,**
No. 346. } wife separated as to property of Louis Jean Baptiste Beauchemin, esquire, physician, residing together in the parish of St. Etienne, and the aforesaid Louis Jean Baptiste Beauchemin, in so far as need be for the purpose of authorizing his said wife for these presents, Plaintiffs ; against RAPHAEL LACERTE, of the parish of St. Boniface, farmer, Defendant, to wit :

The undivided half of a half lot number fifteen, north side, situate in the sixth range of the parish of St. Boniface, containing in all two arpents and a quarter in front by twenty-eight arpents more or less, in depth, bounded in front by the fifth range, in rear by the seventh range, on the south by André Lajoie and on the north by lot sixteen,—with the exact half of the build-

juste moitié des bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue, en la cité des Trois-Rivières, au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de mai prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Bureau du shérif,
Trois-Rivières, le 7 décembre, 1869. 2963
[Première publication, 11 décembre, 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } EZEKIEL M. HART, es-
No. 462. } courtier, de la cité
de Trois-Rivières, Demandeur, contre OLIVIER LE-
VASSEUR, cultivateur, de la paroisse Saint-Maurice,
Défendeur, savoir :

Une terre, sise et située en la paroisse Saint-Maurice, côté nord du rang Sainte-Marguerite, de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, prenant son front au chemin du dit rang, et se terminant en profondeur au cordon des terres du rang Saint-Félix, joignant d'un côté au nord-est à Joseph et George Ducharme, et de l'autre côté au sud-ouest à Antoine Lacommande—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la paroisse Saint-Maurice, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'avril prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 7 décembre 1869. 2961
[Première publication, 11 décembre 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } JEAN-BAPTISTE JAC-
No. 80. } QUES, cultivateur et
commerçant, de la paroisse St. Pierre LesBecquets,
Demandeur ; contre MARTIN BRISSON et RAI-
SAINE BRISSON, tous deux cultivateurs de la dite
paroisse, Défendeurs, savoir :

Une terre, sise et située au premier rang de la paroisse de St. Pierre LesBecquets, contenant un arpent et demi de front sur trente-six arpents de profondeur ; bornée en front au fleuve St. Laurent, et en arrière à Antoine Tousignant, joignant d'un côté au nord-est, à Joseph Poisson, et de l'autre côté au sud-ouest, à Solime Bourbeau,—avec une grange dessus construite ; moins et excepté un petit terrain contenant environ deux arpents en superficie, plus ou moins, qui se trouve séparé de la dite terre, dont il est distrait, par une coulée ou cavec appartenant à Solime Bourbeau, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pierre LesBecquets, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, le 26 octobre 1869. 2205 v
[Première publication, 30 octobre 1869.]

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } EDOUARD BARNARD,
No. 226. } Esquier, de la cité des
Trois-Rivières, protonotaire, dans le district des Trois-
Rivières, de la cour supérieure pour le Bas-Canada,
Demandeur ; contre CHARLES MORIN, ci-devant de
la paroisse de St. Maurice, et maintenant absent de
la province de Québec, cultivateur, Défendeur, savoir :

Une terre, sise et située en la paroisse St. Maurice, au sud-est du rang Ste. Marguerite, étant le numéro huit ; ayant environ trois arpents de front, sur environ vingt arpents de profondeur ; suivant la profondeur de la dite concession, joignant au nord-est à John Pagnault ou ses représentants, au sud-ouest à Jean-

ing thereon erected, appurtenances and dependencies, to be sold, at the city of Three Rivers, in the office of the registrar of the county of S. Maurice, on the NINETEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of May next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 7th December, 1869. 2964
[First published, 11th December, 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } EZEKIEL M. HART, es-
No. 462. } quire, broker, of the city
of Three Rivers, Plaintiffs ; against OLIVIER LE-
VASSEUR, farmer, of the parish of St. Maurice, De-
fendant, to wit :

A farm situate in the parish of St. Maurice, north side of the Ste. Marguerite range, of three arpents in front by twenty arpents in depth, fronting on the road of the above range, and ending in rear at the division line of the St. Felix range, joining at one side to the north-east Joseph and George Ducharme, and on the other to the north-west Antoine Lacommande—with a dwelling house, a barn, stable and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the parochial church-door of the parish of St. Maurice, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-seventh day of April next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 7th Dec., 1869. 2962
[First published, 11th December, 1869.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit : } JEAN-BAPTISTE JACQUES,
No. 80. } farmer and trader, of
the parish of St. Pierre LesBecquets, Plaintiffs ; against
MARTIN BRISSON and RAISAINÉ BRISSON, both
farmers, of the parish aforesaid, Defendants, to wit :

A farm situate and being in the first range of the parish of St. Pierre LesBecquets, containing an arpent and a half in front by thirty-six arpents in depth ; bounded in front by the river St. Lawrence, and in rear by Antoine Tousignant ; joining on one side towards the north-east to Joseph Poisson, and on the other side towards the south-west to Solime Bourbeau, with a barn thereon erected, saving and excepting a small lot, containing two arpents in extent, more or less, separated from the above farm from which it is reserved, by a gulley belonging to Solime Bourbeau, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of St. Pierre LesBecquets, on the FIFTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the fifteenth day of March next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three-Rivers, 26th October 1869. 2206 v
[First published, 30th October, 1869.]

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : } EDOUARD BARNARD,
No. 226. } Esquire, of the city of
Three Rivers, protonotaire for the district of Three
Rivers, of the Superior Court for Lower Canada,
Plaintiff ; against CHARLES MORIN, heretofore of
the parish of St. Maurice, farmer, and now an absent-
ee from the province of Québec, Defendant, to wit :

A farm situate and being in the parish of St. Maurice, south-east by the Ste. Marguerite range, being number eight, about three arpents in front by about twenty arpents in depth, according to the depth of the said concession, joining on the north-east to John Pagnault or representatives, on the south-west to

Bastiste Pellerin ou ses représentants, sans garantie de mesure précise—avec une maison dessus construite, circonstances et dependances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St Maurice, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.

Trois-Rivières, 25 octobre, 1869.

[Première publication, 30 octobre 1869] 2207 v

Jean-Baptiste Pellerin or representatives, without warranty as to precise measurement—with a house thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Maurice, on the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the fifteenth day of March next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff.

Sheriff's Office,

Three-Rivers, 25th Oct., 1869.

2208 v

[First published, 30th October, 1869.]

...with a course ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

...of the ...

